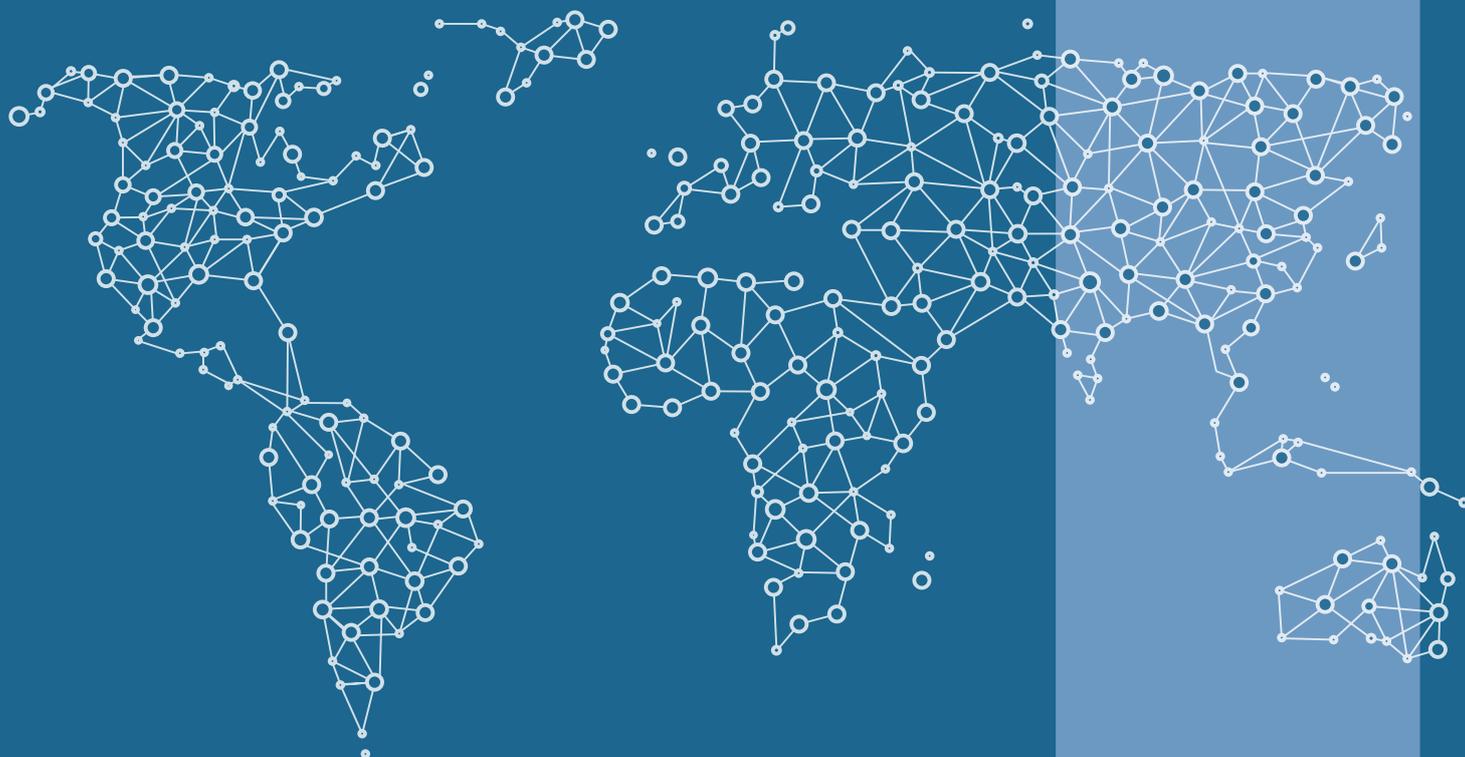


Accélérer les progrès vers l'ODD2

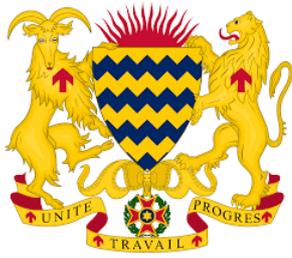
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET
NUTRITIONNELLE ET D'AGRICULTURE DURABLE

TCHAD



AVIS

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur (des auteurs). Elles ne reflètent en aucune façon les vues ou les politiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de l'Union européenne (UE).



REPUBLIQUE
DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES



**ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES
EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
ET D'AGRICULTURE DURABLE**

TCHAD

Octobre 2019

Table des matières

Table des matières	5
Tableaux, encadrés et graphiques.....	7
Sigles, acronymes et abréviations.....	8
Préface	11
Remerciements.....	13
Résumé	15
1. Principaux défis et opportunités de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable au Tchad	25
1.1. Défis et goulots d'étranglement.....	25
1.1.1. ANALYSE DE LA PAUVRETÉ.....	25
1.1.2. SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	26
1.1.3. SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE	33
1.1.4. SUR LE PLAN DES ACTIVITÉS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES	36
1.2. Opportunités.....	40
2. CADRE POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE DE LA SANAD.....	43
2.1. Analyse des politiques et stratégies nationales pro-SANAD.....	43
2.2. Analyse de la qualité des documents du PNISR et de la PNNA et de leur mise en œuvre.....	43
2.3. Analyse de la prise en compte des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	45
2.4. Analyse de la cohérence des deux documents	47
2.5. Analyse des stratégies et programmes de gestion des crises.....	48
3. Problématiques émergentes.....	50
3.1. Croissance démographique	50
3.2. Insécurité/terrorisme.....	51
3.3. Exode rural, migration internationale et urbanisation	54
3.4. Chômage et sous-emploi.....	56
3.5. Changements climatiques	57
4. Analyse des capacités humaines et organisationnelles.....	60
4.1. Institutions publiques.....	60
4.1.1. PRINCIPAUX GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT ET DÉFIS LIÉS AUX CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES ET HUMAINES DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES.....	60
4.1.2. MÉCANISMES DE COORDINATION ET DE GOUVERNANCE	62
4.1.3. DÉFIS POUR CIBLER LES GROUPES ET LES ZONES LES PLUS VULNÉRABLES ET OPTIMISER L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA SANAD	63
4.1.4. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SANAD	67
4.2. Acteurs non-étatiques.....	67
4.3. Institutions de recherche, de formation et d'appui/de conseil	69
5. Analyse du financement.....	71
5.1. Financement public de la SANAD.....	71
5.2. Financement privé.....	74

5.3. Financement des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles	75
6. Analyse de l'Économie politique.....	77
6.1. Obstacles de l'économie politique à la promotion de la SANAD	77
6.2. Analyse approfondie des facteurs déterminants pour l'action de FIRST	78
6.2.1. FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS DANS LE SECTEUR AGRICOLE	78
6.2.2. INADÉQUATION ENTRE LES CHOIX POLITIQUES ET LES BESOINS DES AGRICULTEURS EN MATIÈRE DE SOUTIEN	79
6.2.3. PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES ET STRATÉGIES SECTORIELLES	79
6.2.4. DÉFICIT DE GOUVERNANCE ET FAIBLESSE DU LEADERSHIP DE L'ÉTAT	80
6.2.5. ABSENCE DE POLITIQUE APPROPRIÉE EN VUE DE LA MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	80
6.2.6. FAIBLE INTÉGRATION ENTRE LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET CELLES DE DÉVELOPPEMENT.....	81
6.2.7. DYSFONCTIONNEMENT ET MAUVAISE GOUVERNANCE DE L'ONASA.....	82
7. Appréciation du réalisme et de la crédibilité de l'ensemble des politiques et strategies.....	83
8. Priorités d'investissement dans la SANAD	86
8.1. Priorité d'investissement 1: renforcer les capacités des acteurs et la gouvernance des interventions de la SANAD.....	87
8.1.1. OBJECTIF.....	87
8.1.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES.....	87
8.1.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	87
8.1.4. INTERVENTIONS À DÉVELOPPER.....	87
8.2. Priorité d'investissement 2: améliorer la productivité, la diversification et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	89
8.2.1. OBJECTIF.....	89
8.2.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES.....	89
8.2.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	90
8.2.4. INTERVENTIONS À DÉVELOPPER.....	90
8.3. Priorité d'investissement 3: appuyer l'insertion professionnelle et économique des jeunes et des femmes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	91
8.3.1. OBJECTIFS.....	91
8.3.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES.....	91
8.3.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	91
8.3.4. INTERVENTIONS À DÉVELOPPER.....	91
8.4. Priorité d'investissement 4: améliorer l'état nutritionnel des populations.....	93
8.4.1. OBJECTIF.....	93
8.4.2. GROUPES CIBLES	93
8.4.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	93
8.4.4. INTERVENTIONS À DÉVELOPPER.....	93
8.5. Mesures d'accompagnement	95
Bibliographie	97

Tableaux, encadrés et graphiques

Tableau n°1: Situation de la couverture des besoins annuels de la population tchadienne en céréales	27
Tableau n°2: Situation de l'insécurité alimentaire dans la province du Lac	30
Tableau n°3: Comparaison des éléments de base de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement	65
Tableau n°4: Dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation (DPAA)	72
Tableau n°5: Financements prévus et mobilisés à travers le plan national de réponse	76
Tableau n°6: Financements mobilisés de 2014 à 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire	76
Tableau n°7: Cibles prioritaires	87
Tableau n°8: Mesures d'accompagnement	96
Encadré n° 1: Situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la province du Lac.....	30
Encadré N°2: Situation de la malnutrition chronique dans les provinces de la zone soudanienne	35
Encadré n°3: Le coton: une filière stratégique en crise	37
Graphique 1: Évolution des différentes formes de malnutrition de 2015 à 2018 dans la Province du Lac	31
Graphique 2: Évolution des admissions de 2015 à 2018 dans la Province du Lac	31
Graphique n°3: Évolution de la MAG 2015-2018 :Situation sérieuse.....	33
Graphique n°4: Évolution de la malnutrition chronique: situation précaire	33
Graphique n°5: Évolution de l'insuffisance pondérale	34
Graphique n°6: Évolution de la malnutrition chronique: enfants de 0 à 59 mois (2015- 2018) .	35
Graphique 7: Répartition des DPAA exécutées sur financement de l'État par sous-secteur (moyenne 2014-2016).....	73
Carte 1: Départements en insécurité alimentaire et nutritionnelle en 2019 phase courante et phase projetée	40

Sigles, acronymes et abréviations

AEM	Analyse de l'économie des ménages
AGIR	Alliance globale pour la résilience
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
BAD	Banque africaine de développement
BEG	Bahr El-Ghazel
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CASAGC	Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises
CBLT	Commission du bassin du Lac Tchad
CCIAMMA	Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat
CDA	Comité départemental d'action
CELIAF	Cellule de liaison et d'information des associations féminines
CF	Coopération française
CH	Cadre harmonisé
CID	Circuit informatisé de dépenses du Ministère en charge des finances
CILONG	Comité d'information et de liaison des ONG
CLA	Comité local d'action
CNNA	Conseil national de nutrition et d'alimentation
CNNTA	Centre national de nutrition et de technologie alimentaire
CP	Cellule permanente
CPA	Comité provincial d'action
CPNA	Comité provincial de nutrition et d'alimentation
CTPNA	Comité technique permanent de la nutrition et de l'alimentation
DPAA	Dépenses publiques agricoles et alimentaires
DPA	Direction de la pêche et de l'aquaculture
DNTA	Direction de la nutrition et de technologie alimentaire
ECOSIT 3	Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière en Afrique
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
IRED	Institut de recherche en élevage pour le développement
ITRAD	Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
IP	Insuffisance pondérale
LRVZ	Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique

LOAH	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique
MAFAP	Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
MAG	Malnutrition aigüe globale
MAM	Malnutrition aigüe modérée
MAS	Malnutrition aigüe sévère
MC	Malnutrition chronique
MEP	Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche
MPIEA	Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles
ONANET	Organisation des acteurs non-étatiques du Tchad
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale des migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASA	Office national de sécurité alimentaire
ONDR	Office national de développement rural
ONG	Organisation non-gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAM	Programme alimentaire mondial
PFNL	Produit forestier non ligneux
PFN/PDDAA	Point focal national/ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PIDR	Plan d'intervention pour le développement rural
PIB	Produit intérieur brut
PQDAT	Plan quinquennal de développement de l'agriculture du Tchad
PND	Plan national de développement
PNDE	Plan national de développement de l'élevage
PNG	Politique nationale genre
PNNA	Politique nationale de nutrition et d'alimentation
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNISR	Plan national d'investissement du secteur rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRP-AGIR	Priorités résilience pays/Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
PRCA	Plan de réponse aux crises alimentaires
PSDEH	Plan stratégique de développement de l'environnement et des ressources halieutiques
PTF	Partenaires techniques et financiers
RDPA	Revue des dépenses publiques du secteur agricole
REACH	Renewed Efforts Against Child Hunger and undernutrition

RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SANAD	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable
SDA	Schéma directeur de l'agriculture
SDEA	Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
SIDRAT	Système d'information pour le développement rural et l'aménagement du territoire
SISAAP	Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce
SMART	Standardized monitoring and assessment for relief and transitions
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale
SODELAC	Société de développement du Lac
SUN	Scaling Up Nutrition (Tous ensemble pour renforcer la nutrition)
UE	Union européenne
UNDESA	Département des Nations-Unies pour l'économie et les affaires sociales
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Préface

A l'instar des autres pays sahéliens, malgré les efforts importants des autorités, le Tchad est confronté de manière récurrente, voire chronique pour une partie de la population, à une insécurité alimentaire et nutritionnelle dont les causes sont variées, complexes et interdépendantes.

C'est dans ce contexte que notre Gouvernement a décidé de conduire cette étude sur l'analyse de l'efficacité des politiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable au Tchad, avec l'appui conjointe de l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à travers le Programme FIRST « Impact, Résilience, Durabilité et Transformation pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle », qui est un partenariat stratégique entre le Gouvernement du Tchad, l'UE et la FAO.

L'objectif principal du programme FIRST est de renforcer nos efforts communs de mettre en place un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'agriculture durable (SANAD).

Cette étude a été pour nous une opportunité d'apprécier la qualité de nos documents de politique sur la SANAD, mais aussi de questionner nos interventions dans le cadre de la mise en œuvre desdites politiques. Elle a ainsi mis en évidence les différents goulots d'étranglement qui limitent les progrès vers une réalisation de l'ambition du Tchad pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) durable. L'étude formule aussi des recommandations pertinentes dans le but d'améliorer les décisions en matière de choix des priorités d'investissement, d'allocation des ressources, et de renforcement des capacités pour contribuer à la réduction de la pauvreté des populations, notamment des groupes vulnérables.

Nous retenons entre autres la mise en évidence des liens étroits entre la sécurité alimentaire, nutritionnelle et l'agriculture durable, avec les problématiques majeures telles que : insécurité/terrorisme ; chômage/sous-emploi ; exode forcé/immigration irrégulière ; croissance démographique insuffisamment maîtrisée et changement climatique. Ces interdépendances rendent la situation, voire les crises alimentaires et nutritionnelles plus complexes et plus intenses.

En outre, l'analyse de la situation sous l'angle de l'économie politique a mis en évidence à la fois le sous financement (ressources internes publiques et privées) de la SANAD et le déficit des réformes institutionnelles, juridiques, financières et surtout foncières. Elle a également mis un accent particulier sur la nécessité d'accorder la priorité à la qualité des documents de politique et de stratégie sur la SANAD qui doivent être par ailleurs sensible au genre, au changement climatique, à l'amélioration de la résilience des moyens d'existence face aux chocs et à la promotion du secteur privé en milieu de production agricole. Il en est de même pour l'urgence à renforcer les capacités humaines, organisationnelles, ainsi que la coordination, le suivi-évaluation et la redevabilité y compris sur le terrain, pour nous permettre de relever les défis qui nous empêchent d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à toute la population du Tchad.

Nous avons besoin de tous les acteurs, en particulier ceux non étatiques (organisations des producteurs, organisations des jeunes, organisations des femmes), le secteur privé à la fois

national et étranger sans oublier les partenaires techniques et financiers qui sont déjà à nos côtés pour travailler main dans la main avec nos experts nationaux et impulser une nouvelle dynamique à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, partant au développement du Tchad.

Au final, cette étude nous offre une excellente base de travail pour l'élaboration des politiques et programmes futurs dans le domaine de la SANAD :

C'est pourquoi, j'invite toutes les parties prenantes de la SANAD à contribuer à la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues de cette étude. Notre gouvernement, à travers le Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles créera les conditions d'une large diffusion de cette étude et de son appropriation par la partie nationale et les partenaires.

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple tchadien, nos sincères remerciements à l'UE et la FAO qui apportent un soutien important à notre pays. Je salue aussi les activités importantes du Programme FIRST en cours de mise en œuvre en République du Tchad.

**La Ministre de la Production, de l'Irrigation
et des Equipements Agricoles**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Madjidian Padjia Ruth', written over a light blue horizontal line.

Mme MADJIDIAN PADJA RUTH

Remerciements

La réalisation de l'analyse de l'efficacité des politiques a été dirigée par le chargé des politiques de FIRST au Tchad, Mr MAMOUDOU Hassane, sous la direction du Ministre de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles (MPIEA), au nom de l'ensemble des Ministres en charge du secteur de la SANAD.

Cette étude est le fruit d'un travail participatif et inclusif ayant nécessité un examen approfondi de la documentation sur les politiques, les stratégies et les plans de développement et des consultations multipartites avec les acteurs clés de la SANAD au Tchad. L'analyse a aussi bénéficié des contributions d'une équipe de révision technique composée de membres du personnel de la FAO, de l'UE, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de Sight and Life. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO, de l'UE ou de l'IFPRI.

Il m'est impossible de citer tous ceux qui ont soutenu et participé à la réalisation de cette étude. Cependant, j'exprime une reconnaissance spéciale aux membres du comité technique national désignés par les ministères respectifs pour représenter chacun des sous-secteurs majeurs de la SANAD : agriculture, élevage, pêche/aquaculture, environnement, eau et nutrition. Il s'agit de Mme Kouesse Ramadane Karifène, directrice de la pêche et du développement de l'aquaculture, M. Epolyste Adjaffa, ingénieur des eaux et M. Boussala Badmonkreo, expert environnementaliste au Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche; M. Moussa Saleh, ingénieur agronome à la Direction des études, de la planification et du suivi du Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles ; M. Boel Tinan, nutritionniste à la Direction de la nutrition et de technologie alimentaire du Ministère de la santé publique ; Dr Mahamat Malloum, vétérinaire, cadre à la Direction générale du Ministère de l'élevage et des productions animales et M. Kakiang Lagnaba, ingénieur de développement rural, consultant national.

J'exprime également ma gratitude et mes vifs remerciements à M. Mohamadou Mansour N'Diaye, représentant de la FAO au Tchad, Mme Ylenia Rosso et Mme Maria Winnubst chargées de programme à la délégation de l'Union européenne au Tchad pour leur engagement et leur investissement personnel dans la réalisation de cet important travail.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans réitérer mes remerciements aux autres personnes de l'Equipe de gestion de FIRST, ainsi qu'aux experts nationaux et internationaux pour les contributions précieuses à cette étude.

Résumé

1. Les tendances de l'évolution de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle montrent que la situation est toujours critique.

La pauvreté, bien qu'en recul (55 pour cent en 2003), touchait près de la moitié (46,7 pour cent) de la population en 2011. Quant à l'extrême pauvreté, elle touche 26,3 pour cent de la population tchadienne. Cette partie de la population éprouve des difficultés à couvrir ses besoins essentiels. La pauvreté demeure un phénomène plus rural (59 pour cent des pauvres vivent en milieu rural) qu'urbain (25 pour cent) et touche plus les ménages avec des femmes comme cheffes de ménages (47,4 pour cent) que ceux dirigés par les hommes (42,6 pour cent). L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont le chef travaille dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ou dont le chef est sans instruction ou avec un niveau d'instruction faible. Les ménages nombreux (plus de 12 personnes) tendent à être plus exposés à la pauvreté que les ménages de petite taille (2 à 5 personnes). Ce sont également dans ces différents types de ménages qu'on rencontre les chômeurs, les diplômés sans emplois, les exodants du milieu rural et les immigrants.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, 20 pour cent de la population souffre d'une sous-alimentation chronique. La situation alimentaire se détériore et le nombre de personnes qui souffre de la faim est en augmentation. Elle est très critique pendant la période de soudure. La situation est très difficile dans la province du bassin du Lac Tchad en proie à un conflit contre le mouvement terroriste et djihadiste de Boko Haram avec 160 000 personnes en situation de crise et 124 000 autres en situation d'urgence en 2018 et ce, malgré les importantes potentialités dont elle dispose. Il en est de même dans les provinces frontalières du Darfour (Soudan) et de la Centrafrique. Les dépenses alimentaires sont de loin les plus importantes de toutes les dépenses annuelles totales des ménages et atteignent 68,1 pour cent. Les principales victimes de l'insécurité alimentaire sont principalement les petits producteurs exclus du marché et qui n'ont pas accès ou ont un accès limité aux facteurs de production, y compris les ressources financières et les dispositifs d'appui. Il s'agit également des membres des ménages pauvres ou vulnérables d'agriculteurs, d'agropasteurs et d'éleveurs vivant dans des zones chroniquement vulnérables ou dans des systèmes de production de subsistance et/ou de ménages affectés par des chocs ponctuels y compris l'insécurité et dont les moyens de subsistance ont été laminés par les crises successives.

S'agissant de la situation nutritionnelle, elle évolue de façon irrégulière. Entre 2015 et 2018, elle est restée constamment préoccupante. La prévalence des différentes formes de malnutrition sont largement au-dessus des normes de l'OMS (en moyenne MAG=12,75 pour cent, MC= 29,9 pour cent, IP= 23,55 pour cent). A l'instar de l'insécurité alimentaire, l'épicentre de la malnutrition demeure la bande sahélienne et la province du Lac. Les catégories de personnes les plus touchées par la malnutrition sont les enfants nés de femmes très jeunes qui n'ont pas fini de grandir, les enfants de 0 à 59 mois, les femmes enceintes et allaitantes vivant dans des ménages pauvres, confrontés à des déficits céréaliers et à des régimes alimentaires déséquilibrés ou dans des ménages pauvres qui éprouvent des difficultés pour accéder aux services sociaux de base ainsi que les personnes âgées sans ressources, les personnes démunies, les réfugiés et déplacés. Il y a également les ménages dont les membres ayant une consommation abusive d'alcool en particulier dans la zone soudanienne où certaines provinces

présentent des taux de malnutrition chronique plus élevés que dans la bande sahélienne. Les résultats de l'étude sur le coût de la faim réalisée en 2012 et publiés en novembre 2018 ont révélé que le coût global de la malnutrition sur le développement est évalué à 9,1 pour cent du PIB.

2. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle alimente le chômage/sous-emploi, l'exode rural/migration internationale forcée, l'insécurité/terrorisme, l'urbanisation, les changements climatiques et la croissance démographique et vice versa.

La dégradation des conditions de vie des populations en milieu rural est due aux contreperformances des systèmes de production (difficulté d'accès aux facteurs de production, changements climatiques, dégradation de l'environnement, faiblesses des services d'appui-conseil, etc.) des principaux moyens de subsistance des populations avec son corolaire de difficulté d'accès à l'alimentation, aux revenus et emplois sécurisés, la pauvreté, le manque d'opportunités économiques qui poussent les jeunes et les femmes à quitter la campagne pour aller dans des villes, à migrer vers les pays voisins et, dans une moindre mesure, vers l'Europe et/ou à s'enrôler et à participer au conflit dans le bassin du Lac Tchad aux côtés des mouvements djihadistes et terroristes. Le chômage, le sous-emploi et le manque de perspectives pour une partie importante de la population, en particulier les jeunes et les femmes, alimentent l'immigration et l'insécurité au Tchad et contribuent à accentuer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les différentes formes de fragilité et de précarité et, ce faisant, la pauvreté. Les réponses à ces défis multidimensionnels, interconnectés et complexes sont limitées et sous financées et les changements attendus tardent à se produire.

Dans le détail, l'insécurité dans le bassin du Lac et les troubles politico-militaires dans les pays voisins (RCA, Soudan, Lybie), outre leur corolaire de pertes en vies humaines et de destruction des biens, perturbent les échanges commerciaux avec l'extérieur et dans les zones touchées (effondrement des prix des animaux, fermeture ou faible fréquentation des marchés, difficultés d'approvisionnement en produits de base, etc.); ce qui contribue à maintenir les populations dans une situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Une autre conséquence est le déplacement massif de la population des zones de conflits vers des zones mieux sécurisées: le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillis par le Tchad a atteint 450 940 personnes fin mai 2018. Les déplacés internes à la frontière avec le Soudan sont estimés à 180 000 personnes. À ceux-là s'ajoutent 150 000 tchadiens rentrés de la RCA du fait du conflit en cours et environ 100 000 personnes de retour de Libye. Ces populations en mouvement constituent des charges supplémentaires pour les populations autochtones et les familles d'accueil déjà vulnérables notamment sur le plan alimentaire, et exercent une pression supplémentaire sur les ressources naturelles (les terres, l'eau et la végétation).

L'exode rural et la migration irrégulière constituent quant à elles une source de revenus importante. Il n'en demeure pas moins que ces migrations se traduisent par un départ massif des bras valides en particulier les jeunes qui laissent derrière eux les femmes, les enfants et les personnes âgées dont les capacités productives sont limitées. Cela pourrait à long terme poser le problème de la relève de la main d'œuvre agricole.

S'agissant du chômage, il y a un lien fort entre l'insécurité résiduelle (banditisme urbain, braquage, prostitution, trafic et consommation de stupéfiants ou l'abus d'alcool) et le chômage à grande échelle dans le pays. De même, les mouvements terroristes profitent de la vulnérabilité

de l'environnement physique (aridité, enclavement), de la faible éducation et des taux élevés de précarité et de pauvreté des populations.

Un des déterminants majeurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est la croissance démographique rapide et incontrôlée avec un taux annuel moyen d'accroissement de 3,6 pour cent, un taux de fécondité très élevé de 6,3 enfants par femme et une population qui double tous les 20 ans. Deux autres caractéristiques majeures de la population tchadienne sont qu'elle est très jeune avec 52 pour cent de la population qui a moins de 18 ans et l'âge moyen du mariage est très bas (de 15,9 ans au cours des 15 dernières années, porté à 18 ans par le biais d'une nouvelle Loi). Cette situation a des conséquences sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment le fait qu'une proportion importante de femmes très jeunes, qui n'ont pas encore fini de grandir, mettent au monde des enfants avec une forte probabilité que ces enfants souffrent d'un petit poids à la naissance. La croissance démographique est supérieure à celle des productions céréalères, cela accroît ainsi le déficit céréalier et continue à maintenir le spectre de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La moitié de la population a moins de 18 ans, est dépendante et dépasse celle en âge de travailler (15-64 ans). Cela a d'énormes répercussions sur le plan économique car plus de la moitié de la population du pays n'est pas encore officiellement en âge de travailler et doit être prise en charge par l'autre moitié, tout au moins ceux d'entre eux qui exercent un emploi. Le rythme actuel de la croissance démographique augmente également substantiellement la demande en éducation, santé, eau potable, emplois, etc. dans des proportions largement supérieures à la capacité d'offre de services du pays. De plus, cela entraîne une pression accrue sur des ressources naturelles et un environnement déjà fragile; ce qui aggrave les effets des changements climatiques et augmente la vulnérabilité des ménages concernés. En somme, la croissance démographique actuelle contribue à alimenter les différentes formes de précarité et de vulnérabilité auxquelles les populations font face. Il a donc un lien très fort avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la pauvreté générale qui touchent une partie importante de la population.

3. La faiblesse des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et stratégies publiques en matière de SANAD des acteurs nationaux, en particulier de l'État, limite considérablement les progrès en vue de la réduction de la faim et de la pauvreté.

Bien que la Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA, 2014-2025) soit bien conçue et fasse l'objet d'une mise en œuvre effective portée par le Comité technique permanent de nutrition et d'alimentation (CTPNA), un cadre de coordination multisectoriel et multi acteurs sous la présidence de la direction de nutrition et de technologie alimentaire (DNNTA), la mise en œuvre des autres politiques souffrent de plusieurs insuffisances.

Concernant le Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR), une analyse succincte a mis en évidence le fait que le document ne propose pas de réponses spécifiques aux différentes formes d'insécurité alimentaire. Il en est de même pour le ciblage des zones agro-écologiques. De plus, le programme 4 du PNISR dédié à la «sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux» devrait être renforcé par les Priorités résilience pays (PRP) formulées dans le cadre du processus AGIR (Alliance globale pour la résilience); ce qui n'a jamais été réalisé. La budgétisation fait ressortir que le coût total du PNISR pour la période 2016-2022 a été estimé à 2 425,737 milliards de FCFA dont 1 610,5 milliards de FCFA considérés comme acquis sur le budget de l'État; ce qui n'est pas réaliste dans le contexte

actuel marqué par une crise financière majeure où la contribution du budget de l'État n'était que de 37,8 milliards FCFA en 2016 dont 92 pour cent dédiés aux frais de fonctionnement. En outre, le document du PNISR ne dispose pas d'un plan d'action pluriannuel ni d'un cadre de résultats suffisamment élaboré facilitant sa mise œuvre. Le PNISR est aussi caractérisé par le faible niveau de prise en compte des préoccupations et attentes spécifiques des femmes et manque de propositions concrètes pour réduire les inégalités entre les sexes. Il en est de même pour les problématiques émergentes que sont l'insécurité et le terrorisme, l'exode rural forcé et l'immigration irrégulière, et les répercussions de la croissance rapide de la population en lien avec la capture du dividende démographique.

Les capacités de mise en œuvre des politiques et stratégies dans le secteur de la SANAD souffrent également d'insuffisances majeures. Sur le plan des capacités humaines et organisationnelles, les institutions publiques (ministères et structures sous tutelle) sont souvent dotés d'un personnel en sous-effectif, peu motivé et peu qualifié ou alors dont les qualifications ne correspondent pas aux fonctions occupées. Elles souffrent d'une insuffisance de spécialistes des questions de genre et de nutrition. La situation est identique au niveau déconcentré où le personnel de certains services provinciaux et départementaux se résume souvent à une seule personne. La suspension temporaire du recrutement de jeunes diplômés à la Fonction publique aboutit à un vieillissement du personnel de l'État. La forte mobilité des cadres et les nominations des responsables parfois sur des bases politiques et partisans au détriment du rapport poste/profil, de l'exigence de compétences et de l'obligation de résultats et du mérite, handicapent le bon fonctionnement de l'administration dans le domaine de la SANAD. Il en résulte un déficit de gouvernance en matière de SANAD qui se caractérise par un dysfonctionnement des instances de pilotage, de coordination, de concertation et de dialogue multi-acteurs et multisectorielle, tant au niveau central que sur le terrain (CPA, CPNA, CDA, CLA). Les systèmes d'information sur la SANAD, notamment le Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP), souffrent à la fois d'un déficit de financement public et d'une appropriation par l'État. Les capacités de suivi-évaluation, de capitalisation et de redevabilité sont très faibles. Il en va de même pour les capacités des cadres nationaux d'analyse des différentes formes de vulnérabilité et de ciblage des groupes et des zones vulnérables. L'intégration insuffisante de l'assistance humanitaire et des interventions de développement limite l'impact des investissements au profit de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes, en particulier des groupes les plus vulnérables. Enfin, les dispositifs publics de recherche, de formation, de vulgarisation et d'appui souffrent également d'un sous financement et peinent à garantir des prestations adéquates.

Quant aux acteurs non-étatiques, notamment les ONG et associations nationales de développement, ils sont également caractérisés par des capacités techniques, organisationnelles et financières limitées qui affectent le niveau de leur implication et participation à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement. Certains se plaignent d'une concurrence avec certaines ONG internationales (au niveau de la recherche de financement et dans le partage des projets financés par les mêmes bailleurs) qui ne respectent pas le principe de subsidiarité. La forte implication de certains de leurs responsables dans la politique, les cas de malversation financière et le manque d'unité pour parler d'une seule voix entament fortement leur crédibilité et les exposent à des risques d'instrumentalisation. La situation est identique au niveau des organisations de producteurs (OP). La concurrence entre les OP et les luttes internes pour le leadership sont autant de facteurs

négatifs qui retardent le développement des OP et limitent les capacités d'offre de services aux membres. De même, les crises et la mauvaise gestion des ressources au sein des OP portent souvent atteinte à leur crédibilité. S'agissant du secteur privé, il est confronté à la prédominance du secteur informel et à sa concurrence déloyale. L'agriculture y est perçue comme un métier peu valorisant et très risqué. Par conséquent, le secteur privé hésite à y investir de façon conséquente. Le secteur privé, comme les organisations paysannes, se plaint du manque de systèmes de financement adaptés aux besoins et contraintes spécifiques de l'agriculture et de mesures d'accompagnement technique pour ceux qui veulent entreprendre dans le secteur agricole. Enfin, les petits producteurs et leurs organisations ne sont pas reconnus par la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat (CCIAMA). Ces insuffisances en matière de capacités humaines, financières et matérielles des acteurs non-étatiques les rendent dépendants de soutiens extérieurs, limitent leur implication dans les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques qui peinent ainsi à prendre en compte et à valoriser leurs connaissances des réalités du terrain et leur ancrage local et social qui constituent un avantage comparatif certain.

Sur le plan du financement de la SANAD, les résultats de la Revue des dépenses publiques du secteur agricole (RDPA) de 2016 réalisée selon l'approche de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (MAFAP) ont mis en évidence une chute drastique des dépenses publiques du budget de l'État dans le domaine de la SANAD. Elles sont passées de 229,08 milliards de FCFA en 2014 à 114,34 milliards de FCFA en 2015, puis à 37,48 milliards en 2016. Le budget alloué à la SANAD a été divisé par 6 en trois ans. Pire, les ressources allouées en 2016 ont servi pour l'essentiel au paiement du fonctionnement de l'administration, principalement les salaires des fonctionnaires et les frais opérationnels. Cette baisse du financement de la SANAD est due à la chute des prix du baril de pétrole, principale source de devises. Par contre, les réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles bénéficient chaque année d'un financement conséquent supérieur à 120 milliards de FCFA émanant des partenaires techniques et financiers (PTF).

Outre la baisse des financements publics au profit de la SANAD, une analyse de la situation sous l'angle de l'économie politique montre que plusieurs autres facteurs contribuent à limiter ou compromettre la mise en œuvre des mesures et actions permettant la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Il s'agit principalement de l'inadéquation entre les choix politiques et les besoins d'appui des producteurs, la prise en compte insuffisante de la nutrition dans les politiques et stratégies sectorielles, le déficit de gouvernance et la faiblesse de leadership de l'État, l'absence de politique appropriée de maîtrise de la croissance démographique ainsi que le dysfonctionnement et la mauvaise gestion de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA).

4. Le renforcement des capacités des acteurs de terrain aux différents niveaux du découpage administratif est une condition essentielle pour adapter les interventions en matière de SANAD aux réalités et besoins locaux et assurer leur appropriation par les communautés et les groupes cibles.

Pour accélérer la mise en œuvre des politiques en matière de SANAD et optimiser l'investissement au profit des groupes vulnérables, il est important de relever les niveaux d'opérationnalité et d'efficacité des acteurs de terrain car ils jouent un rôle déterminant dans la mobilisation et l'accompagnement des populations locales et disposent de connaissances

solides des réalités locales. Il s'agit à la fois de doter les services techniques déconcentrés aux différents niveaux et les instances multi-acteurs et multisectoriel de pilotage, de suivi-appui et de concertation, de moyens humains et matériels conséquents leur permettant d'accomplir efficacement leurs missions respectives. Cela est nécessaire parce que c'est dans les villages, les communes et les zones de moyens d'existence/d'économie alimentaire que vivent les communautés, les ménages et les personnes qui souffrent des différentes formes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et qui ont besoin d'appuis multiformes pour y faire face. Il s'agit également de renforcer l'ancrage local des interventions pour qu'elles répondent au mieux aux attentes des cibles/bénéficiaires. Le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur le terrain est indispensable pour garantir à la fois leur pleine implication et participation aux actions de développement les concernant, tout en assurant leur appropriation locale dans la perspective de la durabilité des résultats (effets et impacts). Il constitue également une condition sine qua non pour identifier et assurer une meilleure utilisation des connaissances et pratiques traditionnelles, locales et endogènes éprouvées pour éradiquer les différentes formes de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

5. La promotion d'une approche de développement de la SANAD basée sur le genre devrait être au cœur de la transformation sociale, économique et environnementale durable attendue.

Les femmes et les enfants sont surreprésentés dans les franges les plus fragiles de la population tchadienne. Ils sont les plus exposés à la faim et à la malnutrition, aux migrations non consenties, aux violences sexuelles, aux discriminations de tout genre, à l'exclusion et à la marginalisation sociales, à la brutalité de Boko Haram et autres groupes mafieux et ils ne bénéficient de façon équitable des efforts de leur labeur; pourtant les femmes constituent une force puissante de changement, en particulier dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et pour le développement rural. Au niveau des activités agricoles, les femmes occupent une place de choix dans la production, la transformation et la commercialisation des productions agropastorales et halieutiques. Les femmes constituent une main d'œuvre aussi bien dans les cultures de rente que dans les cultures vivrières depuis la phase des semis jusqu'à la phase de récolte même si elles ne bénéficient pas équitablement du revenu issu des produits de la récolte. Au niveau de l'élevage, on observe que les femmes sont très impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage (traite du lait, vente du beurre...). Cependant, elles disposent rarement du cheptel dont la gestion est exclusivement réservée aux hommes. S'agissant de la pêche, les femmes sont plus impliquées dans les principales activités de post capture que sont la transformation et la commercialisation. Dans certaines zones du pays, les femmes paient elles-mêmes les pirogues pour leurs maris, mais elles ne sont pas impliquées dans la gestion des revenus de la pêche. La cueillette de la gomme arabique était exclusivement réservée aux femmes. Mais, depuis quelques années, le développement de la filière gomme arabique mobilise beaucoup d'hommes à cause des bénéfices que la filière procure à la famille. Cependant, plusieurs obstacles limitent à la fois l'intérêt et l'investissement des femmes et des jeunes dans les activités agricoles, d'élevage, de foresterie et de pêche. Il s'agit principalement des difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, intrants, matériels agricoles, financement, etc.) ainsi qu'aux services d'appui/conseil, d'encadrement, de formation et aux informations économiques. Du fait de ces contraintes, le potentiel des femmes et des jeunes est insuffisamment valorisé. Il est important de créer les conditions pour que les femmes et les jeunes aient accès aux opportunités économiques et aux compétences nécessaires pour

s'engager activement dans des activités productives, créatrices de revenus et durables et susceptibles, à terme, de faciliter leur intégration professionnelle et socio-économique. L'appui à l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes est un facteur clé pour stimuler le développement des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et, ce faisant, la croissance économique et le développement durable.

6. L'agriculture durable, et tout particulièrement la promotion des exploitations familiales, est importante pour inverser les tendances actuelles.

La contribution des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte tchadien est déterminante. Ces activités occupent une place prépondérante dans l'économie nationale et restent le moteur du développement socio-économique du pays par sa contribution substantielle à la création des richesses et des emplois. Le pays dispose d'importantes ressources en eau, en végétation et en terre mais aussi des ressources fauniques et halieutiques qui gagneraient à être mobilisées pour contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Dans le détail, les activités agricoles, d'élevage et de pêche sont importantes pour fournir de la nourriture à la population, procurer des revenus et des emplois et ainsi aider à résorber le chômage, réduire l'exode rural forcé et la migration irrégulière des jeunes et des femmes tout en jouant un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire à travers le maintien des populations dans les terroirs et donc, la garantie des investissements socio-économiques publics. Elles constituent également un des piliers du système alimentaire et ont un rôle majeur dans l'atténuation ou l'amplification des changements climatiques, le maintien de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Enfin, les activités agricoles durables contribuent également au maintien de la stabilité, de la paix et de la cohésion sociale. En somme, les activités agricoles constituent un moyen important de lutte contre la faim, la pauvreté et la malnutrition, particulièrement en milieu rural.

Il est évident que pour réaliser la transformation économique et sociale souhaitée du monde rural, la modernisation des exploitations familiales agricoles doit être au cœur de l'action. Il s'agit de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture familiale intensive, diversifiée et durable qui assure efficacement, aux populations en général et rurales en particulier, la triple fonction de source de nourriture, de revenus et d'emplois sécurisés. Les exploitations familiales agricoles représentent le modèle agricole dominant, plus résilient aux changements climatiques avec des marges très importantes en matière de diversification et de progression des rendements et de la productivité.

Cependant, les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont caractérisés par des performances très limitées du fait de leur vulnérabilité aux aléas et aux changements climatiques, des problèmes fonciers, de l'organisation et de la structuration insuffisantes des producteurs et de leurs organisations, de la perte de fertilité du sol, du faible niveau de modernisation et d'intensification ainsi que de la valorisation insuffisante des produits. Ils font également face à des facteurs conjoncturels (épidémies, pathologies animales récurrentes, ravageurs des cultures, volatilité des prix, afflux de réfugiés, etc.) qui exacerbent les fragilités déjà existantes et érodent les moyens de subsistance des populations vulnérables.

7. Le développement et l'implication accrue du secteur privé dans le développement de la SANAD sont une nécessité pour impulser une nouvelle dynamique à la croissance agricole et assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Les opérateurs privés agricoles sont dans leur ensemble relativement jeunes et peinent à se développer pour plusieurs raisons, notamment un climat des affaires défavorable du fait qu'il ne prend pas en compte les spécificités, les craintes et les attentes du secteur de la SANAD. Les autres goulots d'étranglement qui démotivent les opérateurs/investisseurs privés concernent principalement les aléas climatiques (sécheresse, attaques des ennemis des cultures, maladies récurrentes des animaux, etc.), l'absence d'un système de crédit adapté aux besoins du secteur, les difficultés de trouver un prix rémunérateur du fait du faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux et les défis liés à l'exportation des produits en raison de la difficulté à satisfaire aux exigences des normes de qualité, de conformité et de traçabilité des produits, le retour sur investissement très lent (3 à 7 ans) selon les types de produits et les filières, et enfin l'insécurité foncière. Pour toutes ces raisons, le secteur privé n'a pas toujours été en mesure de jouer son rôle dans la promotion des filières. Pourtant, face à la faiblesse des capacités de l'État, le secteur privé pourrait constituer une alternative crédible si on améliore le climat des affaires. En tout état de cause, pour résorber le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, il faut encourager la promotion de l'auto-emploi c'est à dire la création d'entreprises autour d'activités productives et génératrices de revenus dans le secteur agro-pastoral et halieutique. Une approche «filière» permet de distinguer les problèmes spécifiques liés aux différents niveaux de production d'un produit et contribue ainsi à renforcer les capacités de production et de commercialisation en instituant notamment un lien étroit entre le marché et les producteurs et en leur permettant ainsi de tirer profit des meilleures opportunités économiques. Outre l'investissement direct dans les maillons de la production, du stockage/conservation, de la transformation et de la commercialisation, le secteur privé est attendu dans l'offre de services économiques aux producteurs et de promotion des activités connexes liées à la valorisation des produits. Il s'agit principalement des fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, zootechniques et nutritionnels, des commerçants des produits agro-pastoraux et halieutiques, des transformateurs des produits (agricoles, animaux, halieutiques, forestiers non ligneux), des institutions de financement (banques classiques et systèmes financiers décentralisés), des bureaux d'étude, des consultants indépendants, etc. Assurer une offre régulière de services économiques de qualité et à un coût raisonnable aux producteurs relève bien du mandat du secteur privé. Ce qui n'est pas le cas présentement car le secteur privé est confronté à une insuffisance de professionnalisme dans les différents domaines mais également aux interventions mal planifiées au niveau de l'État qui perturbent le fonctionnement du marché.

Introduction

Pays enclavé de l'Afrique Centrale et du Sahel, le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km² avec une population estimée à 14 649 076 habitants en 2017 et un taux de croissance annuel de 3,6 pour cent dont 50,6 pour cent de femmes, 52 pour cent de jeunes de moins de 18 ans et 78,1 pour cent vivant en milieu rural d'après les projections du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2). Le Tchad dispose d'importantes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui constituent un moyen important de lutte contre la faim, la pauvreté et la malnutrition, notamment en milieu rural. Malheureusement, il est régulièrement classé parmi les trois pays les plus pauvres de la planète au plan de l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. Le revenu annuel brut par habitant était estimé à 720 USD en 2016.

De manière récurrente, voire chronique pour une partie de la population, le pays est confronté à une insécurité alimentaire et nutritionnelle dont les causes sont variées, complexes et interdépendantes. Les populations les plus exposées sont les ménages ruraux vivant dans les zones où la production agricole et pastorale est incertaine, l'accès à l'eau potable est insuffisant, la couverture de services sociaux de base est faible, les conditions d'hygiène et d'assainissement sont inadéquates, les sources alternatives de revenus sont limitées et en proie aux répercussions de l'insécurité en cours dans le pays et la sous-région. Pourtant, l'État Tchadien soutenu par les PTF, a formulé et mis en œuvre des politiques à travers des programmes et projets à l'aide de financements non négligeables.

Cette situation d'insécurité alimentaire aggrave l'exode rural vers les zones urbaines ou la migration irrégulière vers l'étranger. La précarité du mode de vie de nombreux ménages d'agriculteurs, d'agro-pasteurs, de pasteurs et de pêcheurs artisanaux rend les activités agro-sylvo-pastorales peu attrayantes pour la génération actuelle de jeunes dont les besoins sont différents de ceux de leurs parents. Les problématiques émergentes telles que l'insécurité, le chômage, la migration, l'urbanisation et la croissance démographique rapide viennent complexifier et aggraver cette situation. Les populations vulnérables se retrouvent ainsi piégées dans un cercle vicieux qu'il est urgent de rompre, d'où la nécessité de conduire la présente analyse sur l'efficacité des politiques publiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable (SANAD).

C'est dans ce contexte que les parties prenantes du Programme FIRST (Gouvernement, Union européenne et FAO) ont décidé conjointement de réaliser cette étude sur l'analyse de l'efficacité des politiques publiques en matière de SANAD pour aider le Tchad à mieux faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui touche une partie importante de sa population.

L'objectif de cette étude est de disposer d'une part d'une analyse consensuelle et de qualité de la situation de la SANAD avec un accent sur les différents goulots d'étranglement, et d'autre part de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les décisions en matière d'allocation des ressources, d'investissement et de renforcement des capacités afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et à la réduction de la pauvreté des populations, notamment des groupes vulnérables.

Le Gouvernement du Tchad est maître d'ouvrage de l'analyse de l'efficacité des politiques et stratégies dans le domaine de la SANAD. L'exercice a été conduit sous le leadership du Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles (MPIEA) au nom de l'ensemble des Ministères en charge du secteur de la SANAD et selon une approche participative dans le cadre

d'un processus consultatif multi-acteurs, multisectoriel, itératif et approfondi. À cet effet, un groupe de travail de huit personnes a été créé, composé d'un représentant de chacun des sous-secteurs de la SANAD (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, environnement, eau et nutrition) désignés par leurs départements ministériels respectifs, d'un consultant national et de l'assistant technique FIRST.

Outre la revue de la documentation disponible et utile, la méthodologie de travail a comporté des entretiens avec les acteurs clés de la SANAD, l'organisation d'ateliers de consultation des acteurs provinciaux du Lac, du Mayo-Kebbi Est, du Guéra et du Ouaddaï et de cinq familles d'acteurs de la SANAD au niveau central, notamment les organisations de producteurs, les organisations féminines, les organisations de jeunes, le secteur privé et les institutions publiques. Les résultats provisoires ont été partagés avec les différents départements ministériels et le comité tripartite de FIRST composé du gouvernement, de la FAO et de la Délégation de l'Union européenne pour leur enrichissement. La version enrichie est partagée avec l'équipe de FIRST au siège de la FAO et DEVCO pour considération. Par la suite, le document été soumis à un atelier national de validation technique avec la participation des acteurs du niveau central et des représentants des provinces.

Le présent rapport s'articule autour de trois parties principales:

- La première partie analyse l'environnement général de la SANAD et accorde un accent particulier à l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux causes structurelles et conjoncturelles ainsi qu'aux défis à relever et aux opportunités à saisir pour changer la situation;
- La seconde partie est dédiée à l'analyse des problématiques émergentes, des capacités humaines et organisationnelles, des financements alloués à la SANAD et de leur contribution à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et vice versa ainsi que l'appréciation de la prise en compte de ces problèmes dans les politiques et stratégies en place, notamment le Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR) et la Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA); et
- La troisième partie présente les priorités d'investissement ainsi que les mesures d'accompagnement pour changer la situation et donner espoir aux groupes vulnérables, tout particulièrement les jeunes et les femmes.

1. Principaux défis et opportunités de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable au Tchad

Cette partie est consacrée à l'analyse globale de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Tchad. L'évolution des indicateurs clés ainsi que les principaux goulots d'étranglement qui limitent les progrès sur les plans alimentaire, nutritionnel et de l'agriculture durable sont abordés. Un accent est également mis sur les opportunités qui s'offrent pour inverser les tendances en cours. Une analyse du cadre politique, programmatique et financier de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été effectuée. Les informations qui en découlent sont extrêmement importantes pour comprendre les résultats obtenus jusqu'à ce jour, mais surtout la persistance de certains problèmes.

1.1. Défis et goulots d'étranglement

L'analyse des défis et l'identification des goulots d'étranglement est faite aussi bien sur le plan de la sécurité alimentaire, de la nutrition que des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

1.1.1. ANALYSE DE LA PAUVRETÉ

Les résultats de la troisième Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011 montrent que la pauvreté, bien qu'en recul (55 pour cent en 2003), touche près de la moitié (46,7 pour cent) de la population. Selon la même source, l'extrême pauvreté bien qu'en recul touche encore 26,3 pour cent de la population tchadienne. Cette partie de la population éprouve des difficultés à couvrir ses besoins essentiels.

Au cours de la période allant de 2003 à 2011, la pauvreté a régressé dans toutes les régions du Tchad à l'exception du Logone Occidental où elle est passée de 57,6 pour cent à 66,4 pour cent et de la Tandjilé où elle est passée de 62,4 pour cent à 65,3 pour cent. Ce recul de la pauvreté est le fruit des progrès réalisés au cours de la période 2004 à 2014 dans les domaines socio-économiques, consécutifs à un accroissement des investissements dans les sous-secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, des productions agricoles et de l'agro-alimentaire grâce aux ressources tirées des exportations de pétrole ainsi que de la relative accalmie constatée sur le front politico-militaire. L'espérance de vie à la naissance a progressé de 49,6 à 51,4 ans entre 2010 et 2014 (HDR, 2015). La mortalité infanto-juvénile a baissé de 191 à 123 pour mille (EDS-MICS, 2014-2015). Il a également été enregistré une amélioration du taux net de scolarisation (63,6 pour cent en 2014 contre 39 pour cent en 2000) et du taux d'achèvement du cycle primaire (50,8 pour cent en 2015 contre 23 pour cent en 2000)¹. L'Indice de développement humain (IDH), au cours des cinq dernières années (0,392 en 2015), est en hausse de 5,9 pour cent par rapport à 2012.

La pauvreté demeure un phénomène plus rural (59 pour cent des pauvres vivent en milieu rural) qu'urbain (25 pour cent). Elle est moins répandue dans la capitale (11,0 pour cent à N'Djaména) que dans les autres villes (28,8 pour cent). La pauvreté touche plus les ménages avec des femmes chefs de ménages (47,4 pour cent) que ceux dirigés par des hommes (42,6 pour cent). Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont le chef travaille dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ou dont le chef est sans instruction ou a un niveau d'instruction faible. Les ménages nombreux (plus de 12 personnes) tendent à être plus exposés à la pauvreté que les ménages de petite taille (2 à 5 personnes). Ce sont également dans ces différents types de ménages qu'on rencontre les chômeurs, les diplômés sans emplois, les exodants du milieu rural et les immigrants. Selon la même source, les dépenses alimentaires

¹ PND, 2017-2021

sont de loin les plus importantes de toutes les dépenses annuelles totales des ménages (68,1 pour cent). Elles connaissent d'importantes variations selon le lieu de résidence et décroissent de façon systématique de la capitale vers le milieu rural via les autres centres urbains. Si l'on considère le niveau de vie des ménages en termes de ménages pauvres et non pauvres, on remarque que les dépenses moyennes par ménage non pauvre représentent plus du double de celles des ménages pauvres. La profondeur de la pauvreté est de 29,9 pour cent en milieu rural tandis qu'elle n'est que de 4,9 pour cent à N'Djaména et 14,4 pour cent dans les autres centres urbains. Cette extrême pauvreté d'une partie importante de la population se traduit au niveau des ménages concernés par des difficultés à investir, entre autres, dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à accéder aux services sociaux de base et par un pouvoir d'achat quasi-inexistant qui ne permet pas l'accès aux produits de base. Cette situation de précarité oblige ces ménages à adopter des stratégies de détresse (exploitation abusive des ressources productives, endettement, réduction de la quantité et de la qualité de l'alimentation, exode forcé, retrait des enfants de l'école pour s'adonner à des activités génératrices de revenus, etc.) qui décapitalisent leurs moyens de subsistance et détériorent l'état sanitaire et nutritionnel et détruisent les possibilités d'accès aux opportunités économiques; autant de facteurs qui à leur tour alimentent l'insécurité alimentaire et la malnutrition dont l'un des indicateurs est la faible couverture des besoins de la population en céréales, base de l'alimentation des Tchadiens (tableau n°1). Il s'agit d'un cercle vicieux qu'il est urgent de rompre.

1.1.2. SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La structure de l'économie tchadienne reste dominée par les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui contribuent au PIB national à hauteur de 43,5 pour cent dont 21 pour cent pour l'agriculture, 18 pour cent pour l'élevage et 4,5 pour cent pour la pêche et autres². Elles occupent 85 pour cent de la population active. Les potentialités et les marges de progression des rendements/de la productivité sont très importantes. Depuis 2003, le pays est producteur et exportateur de pétrole, mais l'impact sur le développement socio-économique et le niveau de vie de la population est très faible, eu égard à l'IDH qui classe le pays au 186 rang sur 189 en 2018.

En outre, malgré son importance, le secteur agricole peine à se moderniser et reste largement tributaire des aléas climatiques. Il souffre également d'un sous-financement et d'une insuffisance des réformes. Les productions agricoles évoluent en «dents de scie» et plus d'une année sur deux enregistre un déficit céréalier comme l'indique le tableau ci-après. De même, deux années sur cinq un déficit fourrager est observé et les périodes de soudure (de juillet à septembre) deviennent de plus en plus longues pour les groupes vulnérables. La situation empire en période de crise où les ménages affectés, à défaut d'une assistance humanitaire, ont recours à des stratégies de détresse comme l'exode rural, la mendicité, l'endettement pour couvrir leurs besoins alimentaires et accéder aux facteurs de production. Les faibles productions obtenues sont bradées déjà à la période de production, voire vendues sur pied aux commerçants usuriers avant la récolte. L'appauvrissement et l'affaiblissement des ménages les rendent dépendants des marchés et ne leur permettent plus de faire face aux crises récurrentes, à cause de leur faible pouvoir d'achat. On estime que plus de 20 pour cent³ des ménages souffrent d'une sous-alimentation chronique.

² PND, 2017-2021

³ Ministère de l'Agriculture : PRP-AGIR, mars 2016

TABLEAU N°1: SITUATION DE LA COUVERTURE DES BESOINS ANNUELS DE LA POPULATION TCHADIENNE EN CÉRÉALES

Campagne agricole	Production brute (tonnes)	Semences et pertes (tonnes)	Production nette (tonnes)	Population	Besoins (tonnes)	Écart (tonnes)
2000/2001	929 152	160 743	768 409	7 478 735	1 189 119	-420 710
2001/2002	1 320 885	228 513	1 092 372	7 665 704	1 218 847	-126 475
2002/2003	1 217 740	210 669	1 007 071	7 857 346	1 249 318	-242 247
2003/2004	1 617 339	279 799	1 337 540	8 053 780	1 280 551	56 989
2004/2005	1 212 905	209 832	1 003 073	8 255 124	1 312 565	-309 492
2005/2006	1 543 609	267 044	1 275 565	8 461 503	1 345 379	-69 814
2006/2007	1 991 122	344 464	1 646 658	8 673 040	1 379 014	267 644
2007/2008	1 972 035	341 162	1 630 873	8 889 866	1 413 489	217 384
2008/2009	1 778 825	307 737	1 471 088	9 112 113	1 448 826	22 262
2009/2010	1 575 117	272 495	1 302 622	11 072 067	1 760 459	-457 837
2010/2011	2 640 814	456 861	2 183 953	11 880 614	1 823 650	360 303
2011/2012	1 657 182	286 692	1 370 490	12 306 561	1 951 823	-581 333
2012/2013	3 100 000	527 000	2 573 000	12 746 650	2 004 104	568 896
2013/2014	2 622 364	445 802	2 176 562	13 200 844	2 098 935	77 627
2014/2015	2 669 653	453 841	2 215 812	13 670 084	2 173 544	42 268
2015/2016	2 452 528	410 930	2 041 598	14 152 314	2 250 218	-208 620
2016/2017	2 873 600	488 512	2 385 088	14 649 076	2 329 203	55 885
2017/2018	2 716 900	543 380	2 173 520	15 162 044	2 410 765	-237 245
2018/2019	3 021 973	619 233	2 402 690	15 692 969	2 495 182	96 011

Source: Direction des productions agricoles et des statistiques du Ministère en charge de l'agriculture

Bien que les systèmes d'information sur les marchés au Tchad ne soient pas opérationnels, les informations fournies par FEWSNET montrent que le fonctionnement des marchés est globalement satisfaisant, excepté dans le bassin du lac Tchad à cause de l'insécurité civile. Des perturbations sont également enregistrées au niveau des échanges dans les régions frontalières de la RCA, de la Lybie du Nigeria du fait de la fermeture intermittente des frontières. Dans le détail, les prix des produits de rente sont en légère hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Sur les marchés à bétail, les prix des bovins et des petits ruminants sont en baisse générale du fait de la baisse de la demande provenant du Nigeria. La dépréciation de la monnaie au Nigeria et les perturbations des flux transfrontaliers et des conflits en Lybie, au Soudan et en RCA et l'insécurité civile autour du Lac Tchad constituent les principaux facteurs qui affectent les prix et les flux entre les pays. Les termes de l'échange sont donc en défaveur des éleveurs. Cette situation a contribué à réduire significativement le pouvoir d'achat des ménages pastoraux et agro-pastoraux qui dépendent beaucoup des marchés pour leur alimentation et la satisfaction d'autres besoins fondamentaux (santé, éducation des enfants, habitat, ...).

D'après l'analyse de la situation alimentaire par la méthode du Cadre harmonisé (CH) réalisée en mars 2018 à partir des résultats de la campagne agricole et pastorale 2017/2018 et d'autres données dont les enquêtes SMART et AEM (Analyse de l'économie des ménages), il ressort de la situation courante que 2 392 802 personnes sont en phase sous pression, 606 897 personnes en phase crise et 17 084 personnes sont en phase d'urgence. Selon la même source, l'analyse de l'évolution des moyens de subsistance montre qu'environ 9 pour cent des ménages ont développé des stratégies d'urgence et près de 40 pour cent des stratégies de crise dans tous les départements des six provinces (Lac, Kanem, Bahr El Ghazal, Guéra, Ouaddaï et Wadi Fira) de la zone sahéenne couvertes par les sites sentinelles.

Cette année encore, malgré le bon déroulement de la campagne agricole 2018/2019 dû à une

bonne pluviométrie dans la bande sahélienne et un bilan céréalier excédentaire de 96 011 tonnes, les résultats de la situation projetée du CH établis en mars 2019 prévoient, que si rien n'est fait, un total de 3 344 418 personnes⁴ devraient être en insécurité alimentaire au cours de la période allant de juin à août 2019 dont 21 735 personnes identifiées en «phase urgence», 619 139 personnes en «phase crise» et 2 703 544 personnes en «phase sous pression». Les principales victimes de l'insécurité alimentaire conjoncturelles sont les personnes vivant dans des ménages dont la production couvre moins de 50 pour cent des besoins du ménage ou qui ne se sont pas remises des crises précédentes ou qui font face aux conséquences négatives des conflits en cours dans le bassin du Lac Tchad ou dans les pays frontaliers. En somme, l'insécurité alimentaire au Tchad est à la fois chronique, cyclique et transitoire. Chacun des types d'insécurité alimentaire nécessite des interventions spécifiques.

Cette situation d'insécurité alimentaire est en partie la résultante d'une offre de produits vivriers qui fluctue et est globalement insuffisante, due à une combinaison de plusieurs facteurs parmi lesquels: i) l'extrême vulnérabilité des systèmes de production face aux changements climatiques (sécheresses, inondations, pluies erratiques, attaques des ennemis des cultures, maladies récurrentes des animaux, etc.); ii) la dégradation des ressources naturelles productives; iii) l'insuffisance des investissements et des réformes foncières et institutionnelles; iv) la faiblesse des dispositifs d'appui-conseil et d'offre de services économiques aux producteurs; et v) les pertes post-récoltes et post-captures.

Mais, la situation de sous-alimentation, qui affecte une frange importante de la population, n'est pas le seul fait des déficits des productions agricoles en particulier céréalières (base de l'alimentation des populations tchadiennes). Elle est en fait la conséquence d'une dégradation continue des moyens de subsistance des populations vulnérables due à l'impact des crises successives, à l'extrême pauvreté de certains ménages liée à l'absence d'opportunité économique, à l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base y compris la protection sociale, au dysfonctionnement par moments des marchés des denrées alimentaires, aux lacunes dans la formulation des projets et programmes et à l'insuffisance des fonds qui leur sont octroyés, à l'enclavement du pays et des zones de production ou à la faible accessibilité de certains marchés ruraux et bassins de production qui se traduisent par des prix élevés des produits. À cela s'ajoutent les répercussions des conflits socio-politiques en cours, en particulier dans le bassin du Lac Tchad et dans les pays voisins (RCA et Lybie) avec leur corollaire de réfugiés, de retournés et de déplacés internes et de perturbations des flux commerciaux transfrontaliers. Enfin, il est à noter que la croissance démographique galopante et incontrôlée accroît de façon exponentielle, entre autres, les besoins alimentaires et en services sociaux de base.

La situation alimentaire et nutritionnelle s'aggrave particulièrement pendant la période de soudure. Les populations de la bande sahélienne et celles d'une partie de la zone soudanienne y sont particulièrement vulnérables. Il s'agit principalement des agriculteurs, des agropasteurs et des pasteurs vivant dans les zones chroniquement vulnérables ou dont les moyens de subsistance ont été laminés par les crises successives et qui n'ont pas accès aux opportunités économiques (facteurs de production, marché, financement, appui/conseil), etc. Ce sont les femmes, les jeunes et certains groupes socio-économiques qui voient leur vulnérabilité accentuée par un accès inéquitable aux ressources et aux moyens de production. Il y a également les personnes affectées par les répercussions du conflit contre Boko Haram, des conflits entre agriculteurs et éleveurs ou d'autres formes d'insécurité notamment les populations déplacées (réfugiés, retournés, rapatriés ou familles d'accueil). Une autre catégorie socio-économique souffrant de la sous-alimentation est constituée par les populations des quartiers sous intégrés des villes ou zone péri-urbaine souffrant du chômage et ne bénéficiant pas d'un accès adéquat aux services sociaux de base.

⁴ Données du cadre harmonisé sur la situation humanitaire, mars 2019

L'encadré n°1 traite du cas emblématique de la province du Lac Tchad. Certes les défis sécuritaires et les mouvements de populations qui occupent aujourd'hui l'essentiel du débat sont sans aucun doute importants. Mais, il faut définitivement se convaincre qu'investir massivement dans l'alimentation, au sens large du terme, devrait constituer la voie centrale des stratégies destinées à créer des emplois qui sont absolument essentiels face aux risques de migrations de masse et d'insécurité chronique. L'économie alimentaire est de très loin le principal secteur économique de la province du Lac Tchad et, surtout, le gisement d'emplois et la source de revenus les plus importants.

La sécurité sanitaire des aliments est une composante majeure de la sécurité alimentaire et traite de la qualité des aliments. En effet, la sécurité alimentaire sur le plan de l'hygiène reste précaire du fait du non-respect ou de l'ignorance des règles y afférentes pendant la préparation, la conservation et la vente des denrées alimentaires dans les ménages, mais également dans la rue et les places publiques. L'étude sur l'évaluation de la restauration de rue menée entre décembre 2011 et mai 2012 par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique à travers le projet régional intitulé «Assurer l'approvisionnement en aliments vendus sur la voie publique sûrs et de bonne qualité pour une meilleure santé publique» pour trois pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Mali et le Tchad, a mis en évidence les multiples problèmes rencontrés dans l'application des normes d'hygiène, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Au Tchad, l'étude réalisée a porté sur les cas des villes de N'Djamena et de Abéché.

Les résultats⁵ montrent que l'insalubrité des lieux de préparation et de vente, les conditions inappropriées de stockage et de conservation mais aussi l'inobservance des règles d'hygiène corporelle compromettent fortement la qualité sanitaire des aliments. Les microorganismes qui se développent sur les aliments et les métaux lourds qui s'y déposent provoquent des cas de toxi-infections et d'intoxication alimentaires. Les aliments souillés provoquent plusieurs maladies dont la diarrhée, la fièvre typhoïde, etc. La diarrhée par exemple est une des causes de mortalité infanto-juvénile et de la malnutrition aiguë globale. La sécurité sanitaire des aliments est devenue donc un problème majeur de santé publique qui se pose avec acuité dans des pays comme le Tchad où le dispositif public de contrôle de la qualité de aliments préparés, conservés et crus, en particulier ceux de la rue, fonctionne avec difficulté du fait de manque de moyens. Un important travail d'information, de sensibilisation et de formation des populations en particulier des restaurateurs serait donc nécessaire pour parvenir à un changement de comportement.

⁵ Tidjani A, Bechir M, Moussa A, Dionadji M, Mbairi DG: Les aliments vendus sur la voie publique: Expérience du Projet de recherche et d'accompagnement pour la salubrité des aliments de la rue (PRASAR) au Tchad, Revue scientifique du Tchad, mai 2016.

ENCADRÉ N° 1: SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LA PROVINCE DU LAC

Située entre le 13ème et 14ème parallèle Nord, la province du Lac couvre environ 22 320 km² et compte une population estimée à 451 369 habitants dont 49,6 pour cent de femmes. Le chef-lieu est Bol situé à 350 km au nord-ouest de la capitale N'Djamena. L'économie de la province du Lac repose essentiellement sur les activités agro-pastorales et halieutiques. L'agriculture est la principale activité de la province, soit essentiellement pluviale au sud, soit de décrue dans les zones d'inondation. Les superficies agricoles exploitées dans les polders, ouadis aménagés et faux polders (bras du lac) sont estimées à environ 76 435 ha sur un total de 120 000 à 140 000 ha de superficies facilement exploitables. L'élevage, qui constitue la deuxième activité, a connu ces dernières années un développement grâce à la mise en œuvre de programmes de vaccination contre les maladies récurrentes des animaux. Le cheptel est estimé à 6 504 825 têtes d'animaux toutes espèces confondues dont 2 080 248 bovins, 980 306 ovins, 3 039 149 caprins et 102 100 camelins. La race dénommée «bœuf Kouri» est une espèce absolument unique dans le monde qui est menacée de disparition à cause de la dégradation de l'environnement et de croisements incontrôlés avec d'autres races locales. Le potentiel halieutique est fortement dépendant de la pluviométrie et représente environ 40 pour cent de la production nationale. Il est estimé à environ 60 000 tonnes par an en période de sécheresse, 100 000 tonnes par an en période de pluviométrie normale et 120 000 tonnes en période de pluie abondante. La production actuelle varie entre 30 000 et 40 000 tonnes par an, soit environ 1,5 pour cent du PIB (FDR, 2012).

Malgré les potentialités importantes évoquées plus haut et la campagne agricole marquée par une pluviométrie relativement bonne, la situation alimentaire est difficile. Au cours de la période de soudure de la campagne 2017/2018, les résultats du CH de novembre 2017 ont montré qu'au niveau de la province du Lac, 160 000 personnes étaient en situation de crise et 124 000 autres en situation d'urgence. Il s'agit de personnes dont la situation nécessiterait une action immédiate pour sauver leurs vies et protéger leurs moyens de subsistance. Le tableau ci-dessous montre que, selon les résultats du CH de novembre 2018, 24 600 personnes ont besoin d'une assistance humanitaire pour survivre. Cette situation pourrait se détériorer à partir du mois de juin 2019 avec la période de soudure où les stocks alimentaires vont s'amenuiser, mais aussi l'apparition du nouveau couvert végétal qui occasionne une mortalité élevée dans le cheptel. La présence des déplacés internes et réfugiés dans certaines zones de la province va aggraver la situation alimentaire et nutritionnelle précaire déjà observée. Cela aura pour conséquence une augmentation du nombre de personnes en phases de crise et d'urgence. Au total, 136 743 personnes risquent d'être en situation d'insécurité alimentaire au cours de la période de soudure de 2019.

TABLEAU N°2 : SITUATION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA PROVINCE DU LAC

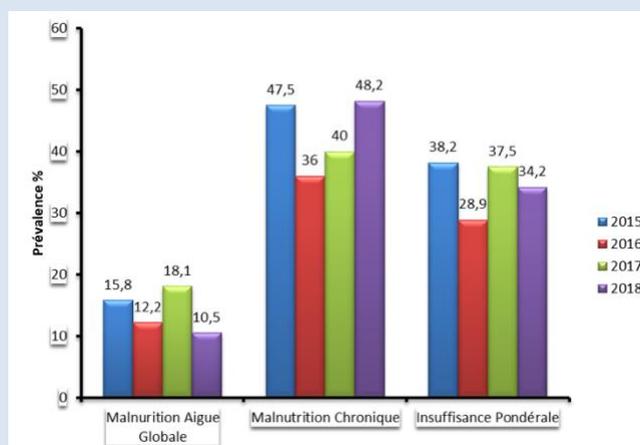
Département	Situation courante: octobre décembre 2018				Situation projetée: juin à août 2019			
	Population totale	Sous pression	Crise	Pop totale en Insécurité alimentaire	Sous pression	Crise	urgence	Pop totale en Insécurité alimentaire
Mamdi	198 564	35 742	7 943	7 943	49 641	35 742	5 957	41 698
Wayi	299 778	53 960	11 991	11 991	77 942	56 958	8 993	65 951
Fouli	55 320	11 064	2 213	2 213	14 383	11 064	1 660	12 724
Kaya	62 963	11 963	2 519	2 519	16 370	14 481	1 889	16 370
Total	616 625	112 729	24 666	24 666	158 336	118 245	18 499	136 743

Source : Résultats de Cadre harmonisé, novembre 2018.

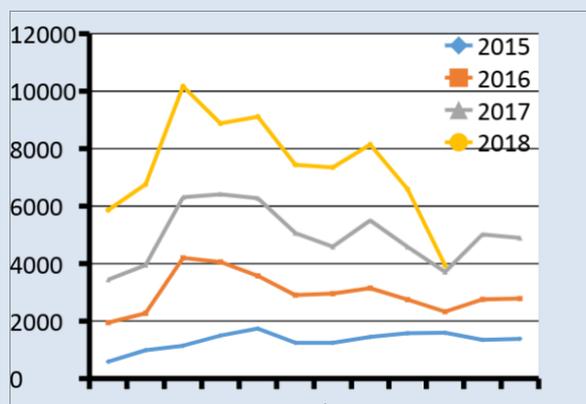
La situation nutritionnelle est également critique comme le montre les graphiques n°1 et 2 ci-dessous.

L'ensemble des indicateurs de la malnutrition est largement au-delà des seuils acceptables de l'OMS. Le graphique montre une variation en dents de scie de la malnutrition aigüe globale (MAG), de la malnutrition chronique (MC) et de l'insuffisance pondérale (IP) de 2015 à 2018 dans la province du Lac. Pour les trois formes de la malnutrition, la situation est sérieuse. Le deuxième graphique montre l'évolution des admissions dans les unités de prise en charge (unités nutritionnelles ambulatoires et unités nutritionnelles thérapeutiques) de 2015 à nos jours dans la province. On constate que les courbes présentent trois pics d'admission au cours de l'année, notamment en mars, mai et août. Le nombre croissant des admissions par année pourrait s'expliquer par les efforts déployés par l'État et ses partenaires en vue de mettre en œuvre des activités de dépistage et d'augmenter le nombre des unités de prise en charge mais il traduit également l'ampleur du problème de la malnutrition du fait de la persistance des répercussions du conflit qui limitent l'impact des investissements dans la lutte contre la faim et la pauvreté dans le bassin du Lac Tchad.

GRAPHIQUE 1: ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES FORMES DE MALNUTRITION DE 2015 À 2018 DANS LA PROVINCE DU LAC



GRAPHIQUE 2: ÉVOLUTION DES ADMISSIONS DE 2015 À 2018 DANS LA PROVINCE DU LAC



Les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le bassin du Lac Tchad sont multiples, complexes et interdépendantes. Confrontée aux répercussions de la variabilité et des changements climatiques aggravées par le conflit en cours contre la secte de Boko Haram, la population de la province du Lac est en proie à une insécurité alimentaire et nutritionnelle sans précédent. En effet, l'assèchement du Lac est la cause principale de l'appauvrissement de millions de pêcheurs et d'agriculteurs qui vivent dans

le bassin et dépendent de ses eaux douces et de son arrière-pays fertile. Les sécheresses répétées des années 1970 et 1980 ont entraîné son assèchement rapide jusqu'à faire passer la superficie du Lac Tchad de 25 000 km² à environ 2 500 km² (CBLT). Les changements climatiques peuvent certes être mis en cause, mais il n'est venu qu'aggraver un chômage endémique des jeunes et des femmes (le manque

d'opportunités d'emploi), l'insuffisance d'accès à l'éducation, aux services de santé, d'hygiène, d'assainissement, d'eau potable.

A cela s'ajoutent le faible niveau de productivité et de valorisation des produits agro-pastoraux et halieutique ainsi que la mauvaise gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui ont fait de la Province un terrain de recrutement fertile pour les groupes d'individus mal intentionnés, notamment les terroristes de Boko Haram. L'insécurité née des activités illicites et illégales de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad a commencé en 2014 dans la partie tchadienne. Le conflit reste toujours en cours et a fait des dizaines de milliers de morts et des millions de déplacés depuis 2009 dans le bassin du Lac Tchad. Le 11 janvier 2019, il a été dénombré 6 724 nouveaux réfugiés nigériens arrivés à Bagassola dans le département de Kaya via l'île de Ngouboua suite à une attaque de Boko Haram sur le village de Marafatchari au Nigeria. Le conflit s'est propagé, au fil des années, tout autour du Lac. En réalité, l'insécurité est un phénomène endémique dans ces zones du fait de la présence limitée de l'État. C'est la même situation qui prévaut dans toutes les régions autour du bassin du Lac Tchad (Province du Lac au Tchad, région de Diffa au Niger, États de Borno, Adamawa, et Yobe du Nigeria, région de l'extrême nord du Cameroun). La concentration des populations fuyant le phénomène Boko Haram exerce de fortes pressions sur les ressources naturelles.

Par ailleurs, deux autres facteurs déterminants sont la forte croissance démographique et les changements climatiques (désertification, salinisation des terres et ensablement des points d'eau et des cuvettes/oasis/ouadis) qui fragilisent les économies locales et accentuent la pauvreté et le chômage. En outre, le rôle des dynamiques culturelles et religieuses a également été déterminant dans la dégradation de la situation et l'émergence du conflit. Un autre élément important est l'enclavement de la zone qui a poussé les populations dans une logique de repli sur soi affaiblissant par la même occasion l'appartenance et le sentiment national. Pour sortir de cette situation difficile, il faut travailler parallèlement sur deux plans:

1. Mettre en application l'approche de développement basée sur l'intégration de l'assistance humanitaire et l'aide au développement pour progressivement réduire la fenêtre humanitaire, reconstruire et renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes et, par la suite, jeter les bases d'un développement durable. Il s'agit de mieux optimiser l'impact au profit de la résilience ;

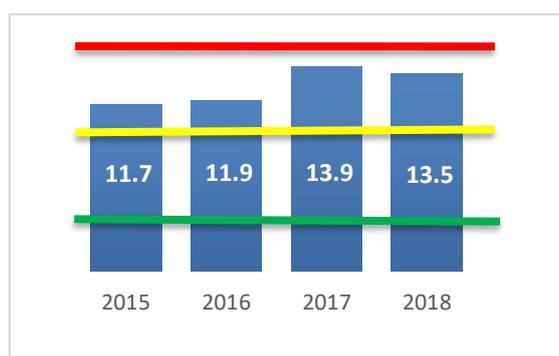
2. Accélérer le développement socio-économique de la province, voire du bassin du Lac Tchad. Dans cette optique, les interventions prioritaires retenues sont: i) valider et appliquer le plan de développement et de sécurité de la province du Lac; ii) désenclaver la province du Lac de l'intérieur (zones de productions en particulier) et de l'extérieur (connexions avec les pays voisins); iii) améliorer la couverture de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et l'assainissement; iv) aménager les terres agricoles tout en priorisant les exploitations familiales; v) renforcer les mécanismes de financement de l'agriculture et de développement avec un accent particulier sur la microfinance; vi) appuyer la modernisation des systèmes de production agro-pastoraux et halieutiques; vii) développer les unités de transformation des produits et sous-produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques; viii) assurer la gestion durable des ressources naturelles; x) promouvoir l'élevage des petits ruminants; xi) renforcer le système éducatif, la formation et l'accompagnement de l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes; et xii) informer, former et sensibiliser les populations en vue d'un changement social et d'une modification des habitudes en matière de nutrition et d'alimentation.

1.1.3. SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE

Selon les résultats des enquêtes SMART de 2015 à 2018, la situation nutritionnelle reste constamment préoccupante comme l'indique les graphiques ci-dessous illustrant l'évolution de 2015 à 2018 de la malnutrition chronique (MC), de la malnutrition aigüe globale (MAG) et de l'insuffisance pondérale (IP) chez les enfants de 0 à 5 ans.

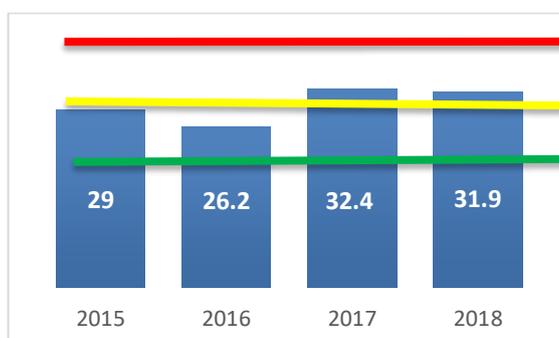
S'agissant de la prévalence de la malnutrition aigüe globale, elle est qualifiée de sérieuse et est largement au-dessus de la norme acceptable de l'OMS de 5 pour cent. Elle était de 11,7 pour cent en 2015, 11,9 pour cent en 2016, 13,9 pour cent en 2017 et 13,5 pour cent en 2018 (graphique 3).

GRAPHIQUE N°3: ÉVOLUTION DE LA MAG 2015-2018 :SITUATION SÉRIEUSE



Le niveau de cet indicateur à l'échelle nationale masque les disparités provinciales. Ainsi, les provinces du Kanem, de l'Ennedi Ouest, du Wadi Fira, du Borkou, du Bahr El-Ghazel, de Hadjar Lamis, du Sila, du Ouaddaï, du Guéra et du Batha sont les plus touchées. Celles qui sont les moins touchées sont le Mandoul, le Logone Occidental et le Mayo-Kebbi Ouest.

GRAPHIQUE N°4: ÉVOLUTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE: SITUATION PRÉCAIRE



La prévalence de la malnutrition chronique est largement au-dessus de la norme acceptable de 20 pour cent fixée par l'OMS (graphique 4). La situation est précaire, évoluant de 29 pour cent en 2015 à 26,2 pour cent en 2016, 32,4 pour cent en 2017 et 31,9 pour cent en 2018.

Les provinces les plus affectées sont le Lac, le Wadi Fira, le Sila, le Mayo-Kebbi Ouest, le Ouaddaï, le Kanem, la Tandjilé, le Hadjar Lamis, le Guéra et le Salamat. Les provinces les moins affectées sont le Tibesti, le Mandoul et N'Djamena. L'illustration de la dégradation de la situation de la malnutrition chronique de la zone soudanienne est donnée dans l'encadré n°2 ci-après

Quant à l'insuffisance pondérale (graphique n°5), elle touchait 22,1 pour cent des enfants de moins de cinq ans en 2015, suivie d'une légère baisse à 20 pour cent en 2016 et une dégradation

à 27,4 pour cent en 2017 et 24,7 pour cent en 2018. En termes de santé publique, ce niveau est considéré comme étant sérieux. Dans l'ensemble, la situation nutritionnelle au Tchad demeure critique et aucune tendance à l'inversion significative ne se dégage.

GRAPHIQUE N°5: ÉVOLUTION DE L'INSUFFISANCE PONDÉRALE



Les résultats de l'étude sur le coût de la faim réalisée en 2012, publiés en octobre 2016, ont révélé que le coût global de la malnutrition sur le développement du Tchad était évalué à 9,1 pour cent du PIB.

Les principales victimes des différentes formes de malnutrition sont les franges vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes vivants dans les ménages pauvres qui ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux services sociaux de base et aux pratiques familiales essentielles et/ou les membres dont la consommation d'alcool est abusive en particulier dans la zone soudanienne. Ce sont aussi des enfants qui sont nés de mères très jeunes ou issues de mariage précoce qui elles même n'ont pas fini de grandir. Ce sont aussi les populations les plus défavorisées souffrant de formes de marginalisation ou d'exclusion diverses.

Une autre forme de la malnutrition est représentée par le diabète et ses facteurs de risques que sont l'obésité et le surpoids dus en grande partie à la mauvaise alimentation. Selon les résultats de l'étude «Profils des pays pour le diabète» réalisée en 2016 par l'OMS, au Tchad 4,6 pour cent de la population souffre de diabète dont 5,1 pour cent d'hommes et 4,1 pour cent de femmes. La proportion souffrant de surpoids (IMC⁶>25) est élevée et atteint 22,1 pour cent de la population dont 29 pour cent des femmes et 15,2 pour cent des hommes. En outre, de plus en plus de personnes (6,6 pour cent) sont en situation d'obésité (IMC>30). Là également les femmes sont plus touchées (9,9 pour cent) que les hommes (3,3 pour cent). Selon la même source, 22 pour cent de la population tchadienne est affectée par une activité physique insuffisante. La proportion de femmes touchée est de 24,8 pour cent contre 19,2 pour cent chez les hommes. L'insuffisance des données n'a pas permis d'apprécier l'évolution de ces différents déterminants de la malnutrition.

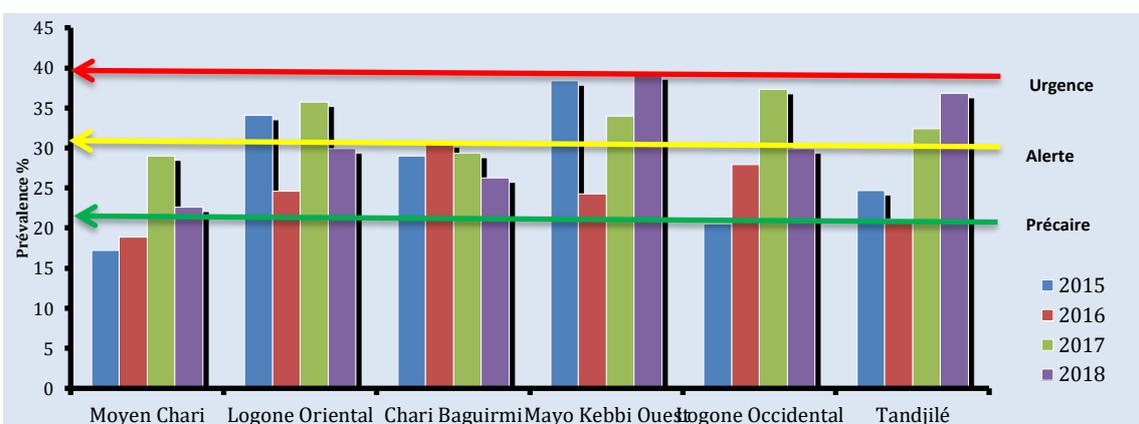
Par ailleurs, parmi les causes importantes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il y a également l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, et ses répercussions.

⁶ Indice de masse corporelle

ENCADRÉ N°2: SITUATION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE DANS LES PROVINCES DE LA ZONE SOUDANIENNE

Si la malnutrition aigüe sévit de manière endémique dans la bande sahélienne, la malnutrition chronique qui est la forme la plus grave de la malnutrition et qui laisse non seulement des séquelles graves sur le plan physique et psychique irréparables mais aussi impacte le développement du pays, n'épargne pas la zone soudanienne du Tchad, considérée comme le grenier du pays. Les résultats des enquêtes SMART de la période allant de 2015-2018 ont révélé que la situation de la malnutrition chronique s'aggravait chez les enfants de moins de cinq ans. À titre d'illustration, la prévalence de la malnutrition chronique dans la province de Mayo-Kebbi Ouest atteint le seuil d'urgence de 40 pour cent. Le graphique ci-dessous montre pour toutes les tendances dans la majorité des provinces de la zone soudanienne que la situation est précaire. Au-delà des proportions, le nombre de personnes souffrant de malnutrition en constante progression depuis 2015 constitue une source de préoccupation majeure. Pire, la situation s'est détériorée au cours des deux dernières années.

GRAPHIQUE N°6: ÉVOLUTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE: ENFANTS DE 0 À 59 MOIS (2015- 2018)



Les principales causes de cette insécurité nutritionnelle chronique dans cette zone du Tchad sont multiples, complexes et interdépendantes. Outre la croissance démographique rapide et la densité élevée de la population (ex. 107,8 habitants/km² au Logone Occidental) et les pressions que cela exerce sur les ressources naturelles et l'enclavement des zones de production, il s'agit principalement: i) de pratiques d'alimentation inadéquates chez les jeunes enfants; ii) de l'absence de programme de prévention adapté dans les structure de santé et au niveau communautaire; iii) de l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, hygiène, assainissement des lieux publics, etc.); iv) de la faiblesse du système d'information et de sensibilisation sur les tenants et les aboutissants de la nutrition; v) de l'insuffisance des performances des exploitations agricoles aggravée par les conflits entre agriculteurs et éleveurs et la faible valorisation des produits; vi) du régime alimentaire déséquilibré des populations basé principalement sur les céréales et les tubercules. À cela s'ajoutent la consommation abusive d'alcool qui englutie une partie des revenus et de la production agricole des ménages tout en affaiblissant l'organisme, la faible adoption des pratiques familiales essentielles ainsi que les pratiques socioculturelles néfastes (les mariages précoces, les interdits et les tabous alimentaires, etc.).

Pour changer la situation et parvenir à briser le cycle intergénérationnel de la malnutrition chronique mais également des autres formes de malnutrition, les principales actions à promouvoir sont: i) l'intensification de l'information, la formation et la sensibilisation sur la nutrition pour un changement social et de comportement; ii) la mise en place d'un système de dépistage précoce et de prise en charge des cas de malnutrition identifiés; iii) le renforcement de l'accès aux services sociaux de base en particulier pour les enfants et adolescents ainsi que les femmes enceintes et allaitantes; iv) l'amorce d'une transition démographique pour mieux capturer le dividende démographie à travers la promotion de la planification familiale, l'autonomisation des femmes, l'éducation des jeunes filles, l'accès à des emplois et revenus sécurisés; v) le renforcement et la sécurisation des systèmes de production des filières porteuses; et vi) la promotion de la production et de la consommation des produits alimentaires locaux à fortes vertus nutritionnelles et le paquet d'activités minimum en matière de santé-nutrition.

En effet, le tableau de bord élaboré par le Mouvement SUN⁷ montre qu'en 2015, la prévalence de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans était de 28 pour cent (la médiane dans les pays SUN est de 18 pour cent), la proportion de la population ayant un accès à un service d'eau potable était de 43 pour cent contre 68 pour cent pour la moyenne de l'ensemble des pays SUN et le taux d'accès à l'assainissement de base atteignait 10 pour cent contre 37 pour cent pour la moyenne des autres pays SUN. Ces données révèlent une situation critique et alertent sur la nécessité de déployer des efforts importants pour changer la situation.

Nombreux sont les défis qui restent à relever pour parvenir à une réduction de la malnutrition dans le pays notamment chez les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Outre la non maîtrise de la croissance démographique et les répercussions des conflits en cours, notamment dans le bassin du Lac Tchad, les principaux freins à la lutte contre la malnutrition sont, entre autres: i) la non prise en compte de la nutrition dans les politiques et stratégies de développement parce que jusqu'à récemment, elle est abordée exclusivement sous l'angle clinique et, donc selon une approche sectorielle; ii) l'insuffisance des structures de prise en charge adéquate des cas de malnutrition aiguë sévère dans les centres de santé; iii) la faible couverture des services sociaux et économiques de base; iv) la faible adoption des pratiques familiales essentielles à savoir, l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, les consultations prénatales, l'utilisation des latrines, la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant, etc.; v) le régime alimentaire déséquilibré des populations; vi) l'insuffisance de la collaboration entre les intervenants du suivi-évaluation et de la capitalisation des activités et acquis de nutrition; vii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées en matière de nutrition et d'alimentation à tous les niveaux; et viii) l'extrême pauvreté et le mariage précoce, etc.

1.1.4. SUR LE PLAN DES ACTIVITÉS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES

S'agissant des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, malgré l'accession du Tchad en 2003 au rang de pays producteur et exportateur du pétrole, elles occupent une place prépondérante dans l'économie nationale et reste le moteur du développement socio-économique du pays par sa contribution substantielle à la création des richesses et des emplois. La filière du coton en est une illustration (voir encadré ci-dessous). Le pays dispose d'importantes ressources (cf. point sur les opportunités ci-dessous). En effet, le secteur agricole contribue à lui seul à hauteur de 21 pour cent au PIB et emploie plus de 2,3 millions de personnes soit 80 pour cent de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. L'élevage représente 18 pour cent du PIB et joue un rôle social et économique important pour environ 40 pour cent de la population. La pêche occupe également une place très importante dans l'économie nationale et contribue à hauteur de 4,5 pour cent au PIB.⁸ Les activités agro-pastorales et de pêche constituent donc un potentiel non négligeable de croissance à long terme de l'économie et un moyen efficace et approprié de réduire la pauvreté en milieu rural et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Selon le document de la politique nationale genre réalisé en 2011 par le Ministère en charge de la promotion de la femme et de la petite enfance, les femmes occupent une place de choix dans la production, la transformation et la commercialisation des productions agro-pastorales et halieutiques. Les femmes constituent une main d'œuvre aussi bien dans les cultures de rente que dans les cultures vivrières depuis la phase de semis jusqu'à la phase de récolte même si elles

⁷ CTPNA, 2017

⁸ PNSA Phase 2 (2013-2020), juin 2012

ne bénéficient pas équitablement du revenu issu des produits des récoltes. Au niveau de l'élevage, on observe que les femmes sont très impliquées dans la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage (traite du lait, vente du beurre...). Mais, elles disposent rarement du cheptel dont la gestion est exclusivement réservée aux hommes. S'agissant de la pêche, les femmes sont plus impliquées dans les principales activités de post capture que sont la transformation et la commercialisation. Dans certaines zones du pays, les femmes paient elles-mêmes les pirogues pour leurs maris, mais elles ne sont pas impliquées dans la gestion des revenus de la pêche. La cueillette de la gomme arabique était exclusivement réservée aux femmes. Mais, depuis quelques années, le développement de la filière gomme arabique mobilise beaucoup d'hommes à cause des bénéfices que cette filière procure.

ENCADRÉ N°3 : LE COTON: UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE EN CRISE

L'idée de développer la culture du coton au Tchad remonte du temps colonial, précisément en 1928 et visait à servir les intérêts économiques du colonisateur notamment répondre aux besoins de l'industrie française du textile en matière première. La France a alors initié une politique de développement de la culture cotonnière sur 80 pour cent de la zone soudanienne du pays couvrant 7 provinces. Cependant, le coton indigène était connu dans la zone soudanienne par une partie des populations avant la période coloniale. En 1960, on dénombrait environ 500 000 agriculteurs cultivant environ 300 000 hectares de coton et encadrés par près de 800 agents.

La production cotonnière a évolué en dents de scie autour d'une moyenne de 117 000 tonnes avec un premier pic de 174 000 tonnes atteint en 1975/1976, soit un rendement de 517 kg/ha. Elle a ensuite chuté à 97 000 tonnes en 1993/94 puis augmenté à 263 000 tonnes en 1997/1998. La tendance s'est inversée pour atteindre 207 000 tonnes en 2004/05. La baisse a continué jusqu'à atteindre un niveau plancher de 35 000 tonnes en 2009/2010. Une nouvelle reprise de la production a été amorcée passant de 52 000 tonnes en 2010/2011 à 142 300 tonnes en 2014/2015. Ces fluctuations de la production correspondent à des périodes de crises alternant avec des phases de relance. En réalité, l'évolution de la production est influencée par trois paramètres majeurs: le prix du coton, les surfaces exploitées et la disponibilité des intrants. Depuis 2016, on assiste à un effondrement de la filière avec une dette abyssale vis-à-vis des producteurs. De 2,8 pour cent en 2000, la contribution du coton au PIB a fluctué entre 0,4 pour cent et 1 pour cent de 2005 à 2015. Un nouveau programme de relance de la filière a été mis en place en 2019 avec comme ligne de force l'apurement de la dette de COTONTCHAD en particulier vis-à-vis des producteurs.

Avant l'effondrement de la filière, le coton a été et demeure peut-être encore, une culture stratégique pour le pays. La culture du coton est pratiquée par environ 380 000 producteurs regroupés dans plus de 5 000 associations villageoises (AV) et fait vivre une population estimée à plus de 3 millions de personnes tirant directement ou indirectement l'essentiel de leurs revenus de cette activité. Le coton et les produits dérivés du coton font l'objet de transactions commerciales tant au niveau local qu'aux niveaux régional et international. Ils ont permis d'amorcer l'industrialisation du pays avec la création de plusieurs unités industrielles dont des usines d'égrenage, des huileries savonnières et une société textile offrant des milliers d'emplois (la COTONTCHAD seule employait plus de 2 000 agents) et contribuent au maintien de jeunes en milieu rural. Ils ont également contribué au développement du commerce de proximité et assuré la perception des taxes par les services de l'État. Le coton représentait 30,4 pour cent des revenus d'exportations en 2000, 43 pour cent en 2002 et sa contribution aux revenus d'exportation a fluctué entre 0,8 et 2,5 pour cent depuis l'avènement du pétrole. De plus, le coton participe à l'amélioration de la production vivrière grâce à son système de rotation des cultures et à l'arrière effet des engrais minéraux. En résumé, le coton contribue à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire à travers le développement des infrastructures socio-économiques, la fourniture d'emplois agricoles et industriels à plusieurs millions de personnes et l'apport de ressources budgétaires à l'État. C'est pour toutes ces raisons que la redynamisation de la filière cotonnière doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs concernés.

En outre, il est important de mentionner la contribution déterminante des jeunes aux activités de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ainsi qu'à celles de transformation et de commercialisation des produits. Ils sont nombreux à tirer l'essentiel de leurs moyens de

subsistance de ces différentes activités particulièrement en milieu rural. Ce sont également ces jeunes qui doivent assurer la relève de leurs parents vieillissants dans les exploitations agricoles familiales. Cependant, plusieurs obstacles limitent à la fois l'intérêt et l'investissement des jeunes dans les activités agricoles, d'élevage, de foresterie et de pêche. Il s'agit principalement des difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, intrants, matériels agricoles, financements, etc.) ainsi qu'aux services d'appui/conseil, d'encadrement, de formation et aux informations économiques qui permettent une meilleure valorisation des investissements et une optimisation des rendements et de la productivité. Il s'agit là de facteurs qui participent à l'exode rural des jeunes.

Les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques sont caractérisés par des performances très limitées du fait de leur vulnérabilité aux aléas et changements climatiques, des problèmes fonciers, de la perte de fertilité du sol et du faible niveau de modernisation et d'intensification. De façon spécifique, au niveau de l'agriculture, on constate une insuffisance de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants agricoles notamment des semences améliorées, des engrais minéraux et organiques, des pesticides et des méthodes de lutte alternative contre les ennemis des cultures ainsi qu'une faible utilisation du matériel agricole moderne (charrette, charrue, tracteur, semoir, motoculteur, ...). En outre, les répercussions de l'exploitations du pétrole sur l'environnement en général et les activités agrosylvopastorales et halieutiques constituent également une source de préoccupation majeure qui doit retenir l'attention. À cela s'ajoute la faible capacité de stockage, de conservation et de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques qui occasionne d'importantes pertes post-récoltes et post-captures. De plus, les conditions de commercialisation des produits sont si difficiles que les producteurs se trouvent souvent lésés dans le processus de formation des prix.

Outre la fragilité des écosystèmes, les obstacles qui limitent le développement de l'élevage concernent principalement la faible capacité d'intervention des services publics pour appuyer les opérateurs de l'élevage, l'échec de la privatisation des services vétérinaires, la faible couverture des services de santé animale et l'insuffisance de contrôle aux frontières lors des mouvements transfrontaliers.

L'inexistence des filières organisées et la désorganisation des systèmes de distribution d'intrants agricoles, zootechniques, vétérinaires et halieutiques ainsi que l'insuffisance des points d'eau, des pistes et couloirs de passage matérialisés, occasionnent souvent des conflits entre utilisateurs des ressources foncières.

Une autre contrainte majeure commune aux activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques est l'insécurité foncière qui revêt plusieurs formes: i) la superposition de trois droits sur le foncier à savoir le droit moderne, le droit islamique et le droit coutumier. Cette situation rend la gestion du foncier très compliquée et impose un traitement des situations au cas par cas; ii) les difficultés d'accès des femmes et des jeunes à la terre mais également des communautés de «basse classe» que sont les «descendants d'esclaves»; iii) dans certaines provinces, la culture locale interdit aux femmes de disposer d'un droit de propriété tandis que dans d'autres toutes les terres productives des ouadis appartiennent à la famille du Sultan (chef de canton) et les populations ne bénéficient que de l'usufruit; iv) dans le cadre de la décentralisation, les communes ont recours au lotissement et à la vente de terrain comme source de revenu et ce, au détriment de l'agriculture urbaine et péri-urbaine; v) l'émergence de nouvelles classes/ élites qui pratiquent un accaparement des terres à travers des achats massifs organisés avec la complicité des autorités locales au détriment des petits producteurs. D'autres contraintes non moins importantes entravent le développement des filières. Il s'agit principalement des

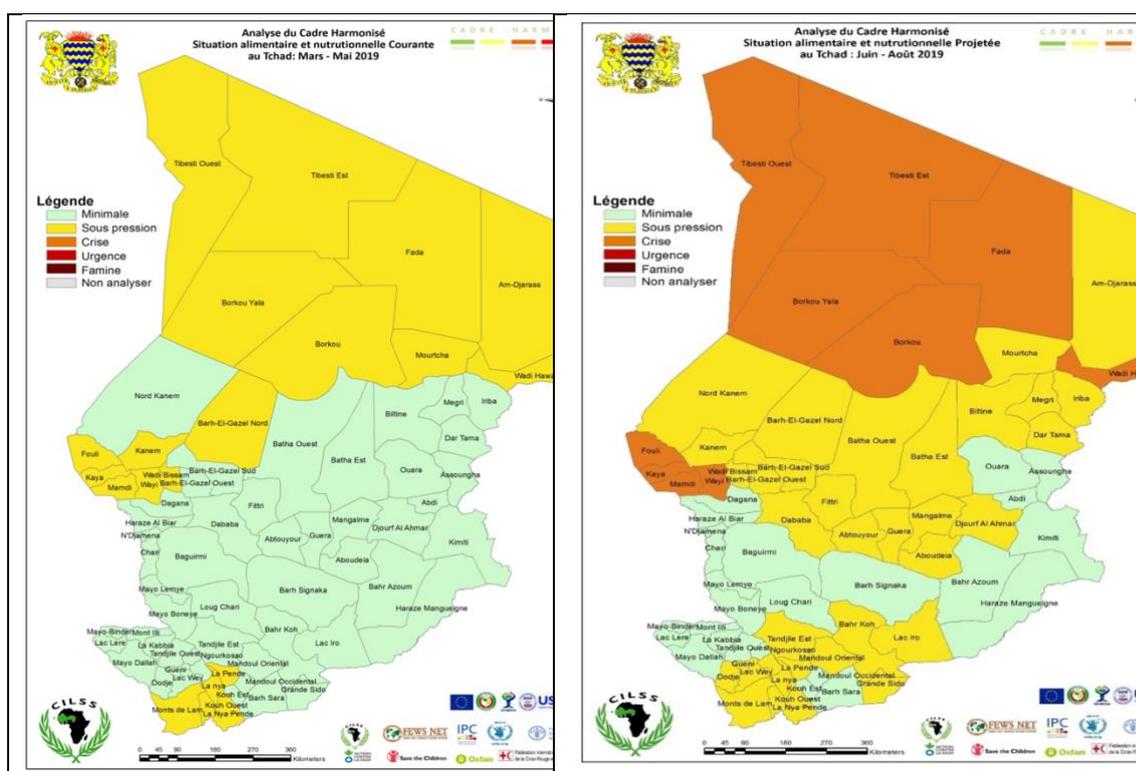
difficultés de transformation et de mise sur le marché des produits agro-pastoraux et halieutiques, l'inadaptation et la faiblesse de la recherche liées au manque de ressources humaines qualifiées et à l'insuffisance des ressources financières.

Le Tchad est également confronté à des facteurs conjoncturels (épidémies, pathologies animales récurrentes, ravageurs des cultures, volatilité des prix, afflux de réfugiés, etc.) qui exacerbent les fragilités déjà existantes et érodent les moyens de subsistance des populations vulnérables. Cette situation est aggravée par l'absence d'un système adéquat de protection sociale qui permet d'offrir un soutien à ces populations vulnérables dans les situations de fragilité/précarité face à la maladie, à des infirmités, à des agressions extérieures, à des événements personnels (deuil, divorce, etc.), socio-économiques (chômage, licenciement, crise économique, etc.), à des événements naturels notamment en cas de chocs climatiques (sécheresse, inondation, épizootie, invasion des ennemis des cultures, etc.). En somme, la mise en place d'un socle de protection sociale est une nécessité sociale et économique. Investir dans un tel socle permet de promouvoir la justice sociale et le développement économique. La protection sociale contribue à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale, tout en réduisant la pauvreté.

En somme, les défis majeurs du Tchad en matière de SANAD sont les suivants: i) nourrir une population qui croît rapidement (y compris les réfugiés, les déplacés et les retournés) et particulièrement dans les zones chroniquement vulnérables; ii) réduire la vulnérabilité des systèmes de production, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche face aux aléas et aux changements climatiques; iii) assurer un régime alimentaire équilibré; iv) promouvoir des pratiques familiales essentielles et l'accès aux services sociaux de base en particulier pour les enfants et adolescents ainsi que pour les femmes enceintes et les mères allaitantes; v) mettre en place des systèmes de protection sociale capables de soutenir les stratégies de gestion des risques des plus pauvres, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience, outre l'accès aux services sociaux de base; vi) assurer des revenus décents aux exploitants agricoles en accordant une attention particulière aux ménages vulnérables afin de leur permettre d'investir dans les activités productives et l'accès aux services sociaux de base; vii) améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le leadership de l'État, la coordination, le dialogue multi-acteurs, le ciblage des groupes et des zones vulnérables, la stabilité institutionnelle, la motivation des cadres, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, la capitalisation et le partage des bonnes pratiques, la mise en œuvre effective des politiques sectorielles efficaces; et viii) promouvoir un changement de comportements chez les élites et les populations, notamment ceux liés à la corruption, au manque de conscience professionnelle, à l'attentisme, à la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure (esprit d'assistanat) et à certaines habitudes alimentaires inadéquates.

Les cartes ci-dessous donnent des indications sur la situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle établie à partir de l'analyse du cadre harmonisée pour l'année 2019. Il apparaît que la province du Lac et les provinces du Borkou-Ennedi-Tibesti sont l'épicentre de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

CARTE 1: DÉPARTEMENTS EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN 2019 PHASE COURANTE ET PHASE PROJÉTÉE



Source: SISAAP/CASAGC: Plan national de réponse, mars 2019

1.2. Opportunités

Pour relever les multiples défis évoqués plus haut, le pays doit saisir les opportunités qui s'offrent à lui. Il s'agit principalement:

Au plan politique et juridique: i) la reconnaissance de la faim comme une réalité qui s'exprime fortement pendant les périodes de crises et de la SANAD comme une priorité nationale; ii) la mise en place du Plan national de développement (PND 2017-2021) qui fait de l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines, le moteur de la croissance et de la diversification de l'économie; iii) la mise en place d'une Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique (LOAH); iv) l'existence d'un plan d'action du Secrétariat technique pour opérationnaliser la mise en œuvre du PNISR et du Plan d'action intersectoriel de nutrition et d'alimentation (PAINA) budgétisé et cohérent permettant d'accélérer la mise en œuvre de la Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA).

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), en faveur desquels le Tchad s'est officiellement engagé en 2015 représente une autre opportunité importante. Pour ce faire, le pays s'est doté d'un projet de société dénommé «**Vision 2030, le Tchad que nous voulons**» traduisant la volonté des plus hautes autorités nationales de faire du Tchad «*une puissance régionale émergente à l'horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations*». Pour opérationnaliser ce projet de société, le pays a décidé de mettre en œuvre une série de trois plans nationaux de développement (PND) dont le premier, en cours, couvre la

période 2017-2021. Les deux autres couvriront respectivement les périodes 2022-2026 et 2027-2030. Le PND 2017-2021 confère aux activités agricoles, d'élevage, de pêche et des mines le rôle moteur de croissance et de diversification de l'économie nationale pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et réduire sa dépendance à l'égard du pétrole. Un comité national composé de représentants des acteurs nationaux et des PTF a été mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PND 2017-2021. Il bénéficie de l'appui technique et financier de l'ensemble des PTF intervenant en milieu rural, dont le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, l'UE, etc. Le premier rapport nationale volontaire sur la mise en œuvre des ODD est en cours de préparation.

Au plan du potentiel économique de développement: il existe des zones agro écologiques à potentiel de production réel: 39 millions d'ha de terres cultivables, 5,6 millions d'ha irrigables situés dans les grandes vallées des fleuves Chari, Logone, Mayo-Kebbi, les plaines inondables le long du Batha, du Barh Azoum, le Lac Tchad, les ouaddis dont 435 000 ha sont facilement irrigables (FAO, 2011), y compris 100 000 ha dans les provinces du Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Tibesti. Les superficies des forêts sont estimées dans le cadre du Programme SIDRAT à 58 384 041 ha (45,6 pour cent). Elles comprennent: 1 652 061 ha de forêts denses/forêts galerie, 24 267 233 ha de forêts claires/savanes boisées et 32 464 747 ha de formations arborées. Divers produits forestiers non ligneux (PFNL) sont d'intérêt alimentaire et économique, en raison de leurs fonctions essentielles, à savoir, l'amélioration des revenus des populations et leur contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel, voire à la sécurité alimentaire de façon globale.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eau souterraine renouvelables évaluées à près de 20 milliards de m³ par an dépendant d'une pluviométrie caractérisée par une forte variabilité spatio-temporelle ainsi que des ressources exploitables des grands aquifères estimées entre 260 milliards et 540 milliards de m³ et des eaux de surface constituées de fleuves, rivières, lacs (dont le Lac Tchad) et des mares⁹. Le Tchad jouit par ailleurs de 84 millions d'ha de pâturages naturels permettant d'alimenter un important cheptel composé de: 24,8 millions de bovins, 26,5 millions d'ovins, 30,8 millions de caprins, 6,4 millions de camélins, 1,1 million d'équins, 2,8 millions d'asins, et 1,7 millions de porcins¹⁰. Le potentiel halieutique tchadien est évalué entre 144 000 tonnes/an en période de sécheresse et 288 000 tonnes/an en période de bonne pluviométrie¹¹ et environ 155 espèces de poissons nichant dans les plans d'eaux, à savoir les lacs, les fleuves et les mares permanentes dont environ 80 pour cent sont en exploitation commerciale. Il existe des filières aux avantages comparatifs réels: le bétail et les sous-produits animaux, le maïs, le riz, le sésame, l'oignon, le poivron, l'ail et la gomme arabique. Des marges importantes d'accroissement des rendements et de la productivité sont possibles dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture, et des forêts.

Au plan du potentiel humain: i) une population très jeune (45 pour cent des Tchadiens ont moins de 25 ans) qui constitue une main-d'œuvre agricole importante; ii) une augmentation de la demande alimentaire intérieure liée à la croissance démographique; iii) un savoir-faire bien établi des populations dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la valorisation des PFNL; et iv) l'existence de bonnes pratiques et autres expériences réussies dans le domaine de la SANAD qui gagneraient à être diffusées et reproduites à plus grande échelle.

⁹ Revue du secteur rural, 2017

¹⁰ Ministère de l'élevage et des productions animales, Résultats du recensement général de l'élevage, 2015

¹¹ Direction des pêches et de l'aquaculture du Ministère de l'environnement et de la pêche

Au plan financier et économique: i) les résultats de la revue des dépenses publiques du secteur agricole (RDPA, 2014-2016) alertent sur une baisse drastique des ressources du budget de l'État allouées au secteur rural, d'où la nécessité de mettre en place des actions de plaidoyer importantes pour changer la situation; ii) l'existence d'un important marché sous régional pour le maïs, le riz, l'arachide, l'oignon, l'ail et les produits d'élevage et un marché international pour la gomme arabique et le sésame; et iii) l'existence d'un secteur privé national, voire international, prêt à investir dans la SANAD moyennant la création d'un climat des affaires attrayant.

Les opportunités qui s'offrent au pays pour faire améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle actuelle sont très importantes. Malheureusement, nombre de personnes et de ménages sont incapables de saisir ces opportunités car ils sont trop faibles et trop fragiles; et en l'absence de programmes ambitieux de résilience, leur nombre ne cessera de croître.

2. Cadre politique et programmatique de la SANAD

2.1. Analyse des politiques et stratégies nationales pro-SANAD

Du fait de la récurrence des crises et de l'affaiblissement continu des moyens de subsistance des groupes vulnérables, le Tchad tente de mettre les populations à l'abri de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au moyen de politiques et stratégies dont les plus importantes sont: i) le Plan national de développement (PND) de 2017-2021; ii) le Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA) adopté en 2002; iii) le Schéma directeur de l'agriculture (SDA, 2006-2015); iv) le Plan quinquennal de développement de l'agriculture du Tchad (PQDAT, 2013-2018); v) le Plan national de développement de l'élevage (PNDE, 2018-2021); vi) le Plan stratégique de développement de l'environnement et des ressources halieutiques (PSDEH, 2012-2015); vii) le Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR, 2016-2022); viii) la Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA, 2014-2025); ix) le Plan d'action intersectoriel de nutrition et d'alimentation (2017-2021); x) la Stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant; xi) la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS); xii) la Politique nationale genre (PNG); et xiii) les Priorités résilience pays (PRP) issues du processus AGIR validées en mars 2016.

Pour le besoin de la présente analyse de l'efficacité des politiques publiques, les parties prenantes de FIRST ont convenu de mettre l'accent sur le PNISR et la PNNA ainsi que sur les stratégies et programmes de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales.

2.2. Analyse de la qualité des documents du PNISR et de la PNNA et de leur mise en œuvre

L'analyse de la qualité des documents de politique en matière de SANAD, notamment du PNISR 2016-2022 et de la PNNA 2014-2025 sur lesquels les parties prenantes de FIRST ont choisi de concentrer les efforts est un indicateur qui renseigne en partie sur l'efficacité de leur mise en œuvre. Il est à rappeler que ces deux documents ont été mis en place au cours de la période 2013-2014 selon une approche participative, multi-acteurs et multisectorielle. Chacun est un cadre fédérateur pour la mise en œuvre des interventions de plusieurs ministères en charge des secteurs de la sécurité alimentaire, l'alimentation, la nutrition, la résilience et le développement rural.

A. Le PNISR

S'agissant du PNISR, la première version du document du PNISR a été adoptée en 2013. Elle a connu une première mise à jour en 2015 suite à une revue externe avant même sa mise en œuvre effective pour aboutir à la version actuelle. Le PNISR a pour objectif global de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. L'objectif est d'améliorer la contribution des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques à la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la génération d'emplois et de revenus sécurisés.

Malheureusement, l'élaboration et la mise en œuvre du PNISR ont eu lieu dans un contexte de fortes contraintes financières et institutionnelles où la fragmentation et le cloisonnement

institutionnels ainsi que la faiblesse des administrations du secteur rendaient difficile la gouvernance et la mise en cohérence des actions dans le secteur rural. La mise en œuvre du PNISR n'a pu être effective à cause du manque structurel de financement public. Le recours aux bailleurs de fonds ne s'est limité qu'aux activités liées à la planification, au reportage et au suivi-évaluation. De plus, le processus d'internalisation du processus de Malabo avec l'actualisation du PNISR n'a pas été amorcé. Le rapport biennuel a permis de renseigner seulement 17 indicateurs sur 43 (atelier août 2017). En outre, il n'y a pas de feuille de route nationale claire et précise avec des moyens de mise en œuvre adéquats. Par ailleurs, les interventions du PNISR ne sont pas priorisées. Il en va de même pour les groupes cibles et les zones d'intervention. Le PNISR manque d'un plan d'action, d'un cadre de résultats approprié ainsi que d'un dispositif de suivi-évaluation permettant de suivre les progrès et de relever les difficultés de mise en œuvre. Les objectifs de production par filière et de valorisation des productions, qui y sont définis, sont chiffrés mais trop élevés.

La budgétisation fait ressortir que le coût total du PNISR pour la période 2016-2022 a été estimé à 2 425,737 milliards de FCFA. Les acquis sont estimés à 2 088,815 milliards dont 1 610,508 milliards venant de l'État soit en moyenne 268,418 milliards par an et 478,317 milliards provenant des projets et programmes financés par les PTF. Ainsi, le financement additionnel à rechercher s'élève à 336,911 milliards de FCFA, soit 14 pour cent du coût global du PNISR. Dans le contexte actuel, un tel plan de financement n'est pas réaliste. En effet, la revue des dépenses publiques dans le secteur agricole (RDPA, 2016) a montré que la contribution des ressources internes n'était que de 37,8 milliards FCFA en 2016.

La mise en œuvre du PNISR n'est toujours pas effective. Elle éprouve plusieurs difficultés parmi lesquelles, l'absence de mise en place effective des différentes instances de gouvernance, l'insuffisance de ressources humaines et financières pour le fonctionnement de l'équipe du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). L'équipe du Secrétariat technique représenté par l'actuel point focal national (PFN) est représentée à ce jour par un seul cadre en la personne du coordonnateur.

Quant aux représentants de l'équipe pays, composée des membres des différents ministères et structures sous tutelle en charge de la mise en œuvre du PNISR, ils sont souvent absorbés par l'exécution des tâches quotidiennes de leurs institutions d'appartenance respectives. Le rôle du cadre fédérateur du PFN/PDDAA n'est pas reconnu par certains ministères du secteur rural du fait de son ancrage au Ministère en charge de l'agriculture. Le PFN/PDDAA manque de dédoublement ou point focal formel sur le terrain pour opérationnaliser ses activités. De même, le PNISR est insuffisamment connu des acteurs du secteur rural. En réalité, si la signature du Pacte du PDDAA a été réalisée en grande pompe avec la participation de tous les acteurs et parties prenantes du développement rural des niveaux national et international, sa mise en œuvre n'a pas bénéficié du même engouement. Le PNISR a souffert d'un manque de financement et les rares activités réalisées l'ont été grâce aux appuis ponctuels de la Banque mondiale, de la FAO, de l'Union africaine ou de certaines ONG internationales. A l'exception de FIRST, le PNISR n'a jamais bénéficié de l'appui d'un projet ou programme dédié exclusivement à sa mise en œuvre.

Cette situation témoigne du déficit prononcé d'appropriation politique et opérationnelle de la part des ministères et des acteurs clés du développement rural. En somme, pour tous les problèmes cités ci-dessus, la mise en œuvre du PNISR n'est pour l'instant pas effective. Il est donc urgent de procéder à un renforcement du PFN/PDDAA et à un reprofilage de l'équipe pays. Il s'avère également nécessaire de procéder à une relecture du document de base pour l'adapter

aux réalités du moment, à la mise en place de documents et outils complémentaires permettant son opérationnalisation effective et au parachèvement de la mise en place des instances de mise en œuvre au niveau central et sur le terrain.

B. La PNNA

La PNNA a pour but d'institutionnaliser la dimension nutrition et alimentation comme un véritable facteur de développement et de faire en sorte qu'elle soit reconnue comme un «droit de la population Tchadienne toute entière en vue d'améliorer la survie de leurs enfants et de permettre un développement maximal de leurs potentialités physiques et intellectuelles ainsi que de promouvoir la santé et le bien-être des mères et des adultes»¹². Une analyse succincte de la PNNA révèle que le document est presque complet. Le document de la PNNA est accompagné d'un Plan d'action intersectoriel de nutrition et d'alimentation budgétisé et adopté en 2017. Il reste à le doter d'un cadre de résultats approprié car, sa mise en œuvre est en cours à travers le Plan d'action 2017-2021 et le Plan d'action 2019 adopté par le CNNA en février 2019.

La PNNA connaît une mise en œuvre effective avec des interventions concrètes sur le terrain et un fonctionnement normal de l'ensemble des instances de mise en œuvre. Les principaux acteurs qui portent la mise en œuvre de la PNNA sont d'abord, la Direction de la nutrition et de technologie alimentaire (DNNTA) dont le Directeur fait preuve d'un leadership convaincant. Il est assisté dans sa mission par le Comité technique permanent de la nutrition et de l'alimentation (CTPNA) composé de tous les acteurs clés étatiques et non-étatiques de la nutrition. Ce comité tient régulièrement des réunions au cours desquelles des décisions et recommandations sont prises. Les facilitateurs REACH et les réseaux SUN contribuent activement à la mise en œuvre de la PNNA. Sur le terrain, les Comités provinciaux de nutrition et d'alimentation (CPNA) pilotes sont mis en place dans les cinq provinces d'intervention du Projet SAN financé par l'UE avec des niveaux d'opérationnalité variables. Cette expérience vient d'être élargie à 5 autres provinces. Les acteurs stratégiques qui portent la mise en œuvre de la PNNA sont les PTF, notamment l'Union européenne, les Agences des Nations Unies (PAM, UNICEF, FAO, OMS, FNUAP), à travers le REACH, les ONG internationales et nationales ainsi que les différents réseaux mis en place dans le cadre du Mouvement SUN. L'adhésion des acteurs est par ailleurs liée à la qualité des documents de base, notamment la priorisation des actions. De plus, il convient de noter l'appui catalytique et stratégique du Projet de renforcement de la gouvernance et de la coordination de la nutrition (REACH) financé par l'UE dont bénéficie la PNNA. Sa mise en œuvre a pris un bon élan et le cap doit être maintenu et renforcé.

2.3. Analyse de la prise en compte des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

A. La PNNA

Au niveau de la PNNA, les quatre dimensions de l'alimentation (disponibilité, accessibilité, stabilité, qualité) sont couvertes et les différentes formes de malnutrition (chronique, aiguë, insuffisance pondérale) ainsi que les différentes formes de carences en micronutriments chez les enfants et les femmes enceintes et allaitantes sont prises en compte. Il en va de même pour la situation nutritionnelle des groupes vulnérables. Une place de choix est accordée à la situation des enfants, des adolescents et des femmes enceintes et allaitantes considérés comme des cibles prioritaires aussi bien dans l'analyse des problématiques que dans la formulation des réponses pour les adresser. La problématique de la malnutrition est abordée selon une approche

¹² Document PNNA

holistique qui établit clairement les liens avec l'accès aux denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisantes, la santé notamment la mortalité et la morbidité liées aux problèmes de nutrition et d'alimentation, ainsi qu'avec la croissance démographique, l'éducation, l'eau, l'assainissement et la gouvernance du secteur. S'agissant du cas spécifique de la sous-alimentation, la PNNA considère qu'elle est une conséquence des problèmes liés à la pauvreté et au développement. Il en découle que la disponibilité de nourriture et l'accès à cette dernière sont fonction de facteurs structurels, de l'évolution des revenus, de la production agricole et des échanges auxquels elle donne lieu. À cet effet, la PNNA promeut plusieurs actions parmi lesquelles: i) protéger, rétablir et renforcer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations; ii) augmenter de façon durable la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation d'une nourriture de qualité au niveau des ménages; iii) renforcer les mécanismes de prévention des chocs, de gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'organisation des réserves stratégiques; iv) augmenter les apports en micronutriments; et v) appuyer et renforcer le Système durable d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP). L'ensemble de ces actions montrent qu'il y a un lien très fort entre la PNNA et le PNISR.

En ce qui concerne, le niveau de prise en compte des causes structurelles et conjoncturelles des problématiques émergentes, au niveau de la PNNA, les liens entre la malnutrition et la croissance démographique, l'accès aux services sociaux de base, l'accès à une alimentation suffisante et équilibrée, le changement de comportement ainsi que la gouvernance du domaine ont été pris en compte de façon explicite.

B. Le PNISR

Quant au PNISR, il est axé sur le développement rural tout en accordant une place importante à la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience. La dimension résilience devrait être renforcée par une prise en compte des PRP-AGIR du Tchad adoptées en avril 2016 et adossées au PNISR mais l'intégration effective n'est pas encore réalisée. Le PNISR s'attaque aux fortes contraintes endogènes (faible valorisation du potentiel productif, insécurité foncière, absence de système d'approvisionnement en intrants et matériels adéquat, sous-financement, faible valorisation des productions, faiblesse des dispositifs d'appui/conseil, d'encadrement et de recherche, de vulgarisation, etc.) et exogènes (risques agricoles, dysfonctionnement des marchés, enclavement des zones de production, etc.) pour assurer la relance des activités de production agricole, d'élevage, de pêche et de foresterie tout en s'appuyant sur le développement des chaînes de valeurs au sein de chaque filière. Pour y parvenir, le PNISR accorde la priorité à: i) la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques; ii) le remplacement de l'exploitation familiale dans son rôle clé en matière de SANAD et les petits producteurs au cœur de l'action; iii) le développement des infrastructures rurales pour la valorisation optimale des ressources en terre et en eau; iv) l'amélioration de l'offre de services économiques aux producteurs et autres opérateurs des activités connexes notamment l'accès aux marchés, aux intrants, aux matériels, aux équipements et aux financements; v) le développement des filières, notamment porteuses et la création de valeur ajoutée avec un accent particulier sur l'amélioration de la compétitivité; vi) le renforcement de la résilience des groupes vulnérables, notamment les ménages d'agriculteurs, de pasteurs, d'agro-pasteurs et de pêcheurs dont les moyens de subsistance ont été laminés par les crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales successives et autres catastrophes et qui sont exclus de l'accès aux opportunités économiques et aux services d'appui/conseil et économiques; et vii) l'amélioration de la gouvernance du secteur tout en restant attentif à la prise en compte des préoccupations et contraintes qui limitent le développement de la recherche et de la vulgarisation.

Cependant, le PNISR souffre de plusieurs insuffisances dans la démarche de prise en charge efficace des causes conjoncturelles et structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, le PNISR ne propose pas d'interventions spécifiques prenant en compte les vocations et les contraintes de chaque zone agroécologique ou des zones d'économie alimentaire. Il est aussi caractérisé par le faible niveau de prise en compte des préoccupations et attentes spécifiques des femmes et manque de propositions concrètes pour réduire les inégalités entre les sexes. Cela est important non seulement parce que les femmes et leurs enfants sont surreprésentés dans les franges les plus fragiles de la population tchadienne, celles qui sont les plus exposées à la faim et à la malnutrition, aux migrations non consenties, aux violences sexuelles, aux discriminations de tout genre, à l'exclusion et à la marginalisation sociales, à la brutalité de Boko Haram et autres groupes mafieux et parce qu'ils ne bénéficient de façon équitable des efforts de leur labeur, mais également parce que les femmes constituent une force puissante de changement, en particulier en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement rural. En effet, selon une étude réalisée par le Secrétariat technique du Club du Sahel en 2017 dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les femmes occupent plus de 70 pour cent des emplois dans le commerce alimentaire, plus de 80 pour cent dans la transformation pour la consommation humaine, près de 90 pour cent dans la restauration. Autrement dit, en vue de dynamiser les filières agroalimentaires pour créer plus d'emplois et de croissance, les femmes doivent être placées au cœur des politiques. Enfin, de par leur rôle de mère et d'épouse, les femmes tchadiennes ont fait preuve de courage pendant les dures épreuves, ont été à l'avant-garde de la reconstitution et/ou du renforcement de la paix ainsi que de la cohésion familiale et nationale chaque fois que de besoin.

L'une des insuffisances relevées, et non des moindres, est le fait que bien que le développement des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques constitue la ligne maîtresse du PNISR, force est de constater qu'il ne propose pas de réponses spécifiques aux différentes formes d'insécurité alimentaire, notamment chronique, cyclique et transitoire dont les causes et les victimes sont différentes. Il en est de même pour le ciblage des zones agroécologiques. En fait, l'élaboration du PNISR a été sûrement influencée par l'expérience du PNSA dont il capitalise l'approche basée sur une logique globalisante sans spécification par zonage et ciblage. Le programme 4 du PNISR dédié à la «sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux» devrait être renforcé par les PRP formulées dans le cadre du processus AGIR. Cependant, l'intégration des PRP n'a jamais été réalisée.

En outre, les problématiques relatives à l'insécurité/terrorisme, l'urbanisation incontrôlée, le sous-emploi des jeunes, la place des femmes (rurales notamment) et l'immigration n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de la situation dans les deux documents (PNISR et PNNA).

2.4. Analyse de la cohérence des deux documents

L'analyse de la crédibilité des documents de politique doit apprécier leur degré de cohérence. En effet, la cohérence des politiques est une préoccupation croissante dans l'élaboration des politiques publiques et apparaît comme un enjeu fondamental dès lors que l'on réalise que les décisions de politiques sectorielles ont souvent des effets qui s'étendent au-delà des seuls secteurs qu'elles entendent viser. À ce propos, au lieu que les promoteurs et porteurs de la mise en œuvre du PNISR s'investissent à renforcer la prise en compte de la nutrition dans ledit document comme c'est le cas actuellement alors que le pays s'est doté de la PNNA, il serait souhaitable de promouvoir la complémentarité entre les deux documents. Il s'agit surtout de veiller à ce que les implications et les répercussions, notamment en termes de résultats de la mise en œuvre de chaque politique soient susceptibles d'affecter ceux des autres domaines du

développement en général et de la SANAD en particulier. Cela suppose que des passerelles soient mises en place pour collaborer et travailler ensemble afin de promouvoir la complémentarité, le partage et le renforcement mutuel.

2.5. Analyse des stratégies et programmes de gestion des crises

Au niveau de la réponse aux situations d'urgence, le Tchad ne dispose pas de politique publique claire fondée sur une approche pluriannuelle à moyen et long termes. La gestion des crises se fait sur la base des informations issues des différentes enquêtes agricoles, pastorales, de vulnérabilité alimentaire et enquêtes nutritionnelles et des différents systèmes d'information, à travers un plan de soutien aux populations vulnérables produit par le Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) avec l'appui des partenaires puis validé par son comité directeur. Ce dispositif est constitué de représentants des pouvoirs publics, des PTF et des organisations de la société civile (y compris les organisations des producteurs) qui appuient la mise en œuvre du plan de soutien. Ainsi, selon le contexte spécifique de l'année et des différentes localités (résultats de la campagne agricole, répercussions des conflits en cours dans les pays frontaliers, etc.), plusieurs activités sont mises en œuvre dans le cadre de ce plan dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition : assistance alimentaire (distribution de vivres, transferts monétaires, travail contre argent, etc.), assistance non alimentaire (intrants et petits matériels agricoles et d'élevage,...), assistance nutritionnelle (prise en charge de la MAM et de la MAS, approvisionnement en intrants thérapeutiques, prise en charge des femmes enceintes et allaitantes).

Globalement, il ressort une amélioration de la gestion des crises au cours des dernières années en comparaison à celles de 2005 ou de 2010, notamment grâce à la capitalisation des leçons apprises. Il s'agit principalement :

- Dans le domaine de l'information et du ciblage, la finalisation de l'évaluation des productions agro-pastorales dans les délais (septembre/octobre) ainsi que la réalisation des enquêtes sur la vulnérabilité et la nutrition qui ont permis de lancer des alertes suffisamment tôt et de fournir les informations nécessaires à la formulation des programmes de réponse et à leur ciblage;
- Dans le domaine du partenariat et de la coordination, le leadership dans les instances de coordination (CASAGC et ses démembrements) et la mise en place de clusters opérationnels ont été à la base de réponses harmonisées;
- La production du plan annuel de réponse aux crises alimentaires aiguës reposant sur l'outil du cadre harmonisé. Il constitue un outil de coordination nationale et d'alignement des PTF.

Toutefois, les stratégies et programmes de gestion des crises présentent certaines limites dont les plus importantes sont les suivantes:

- Les capacités insuffisantes, notamment de coordination des démembrements du dispositif (CPA, CDA, CLA) dont le renforcement constitue une condition d'amélioration de la gestion des crises;
- L'insuffisance des réformes institutionnelles, foncières, financières et juridiques qui devraient contribuer à renforcer l'environnement de la SANAD notamment, la sécurisation et l'optimisation des investissements agro-sylvo-pastoraux et halieutiques;

- L'absence d'une programmation pluriannuelle des interventions humanitaires; ce qui ne permet ni une prise en charge efficace des vulnérabilités chroniques et cycliques, ni l'intégration de l'assistance humanitaire et des programmes structurels de développement;
- Les réponses aux crises sont financées pour l'essentiel par les PTF et mises en œuvre par les Agences du Système des Nations Unies en étroite collaboration avec les ONG en particulier internationales, ce qui ne favorise pas l'appropriation par les structures étatiques;
- Les interventions de l'ONASA en soutien aux ménages vulnérables ne cadrent pas toujours avec les priorités du Plan de soutien aux groupes vulnérables, pourtant, l'ONASA devrait jouer son rôle d'instrument public de riposte aux crises suivant le Plan de réponse;
- L'absence de mécanismes d'évaluation systématique des plans nationaux de réponse aux crises alimentaires aiguës.

3. Problématiques émergentes

Le diagnostic de la situation a également accordé une place de choix à l'analyse des problématiques dites émergentes, notamment leur interrelation avec l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit précisément de la croissance démographique, l'insécurité/terrorisme qui prévaut dans la sous-région, le chômage et le sous-emploi en particulier des jeunes et des femmes, l'exode, l'immigration illégale, l'urbanisation et les changements climatiques. Cette analyse sera complétée par celle des facteurs de blocage à la prise compte des problématiques émergentes, des capacités humaines et organisationnelles, du financement ainsi que de l'appréciation du réalisme et de la crédibilité des politiques en place, notamment le PNISR et la PNNA. L'objectif est d'appréhender comment l'insécurité alimentaire et nutritionnelle alimente ces nouveaux défis et vice versa tout en appréciant le niveau de leur prise en compte dans les politiques sectorielles et intersectorielles de la SANAD actuellement en place, en particulier le PNISR et la PNNA.

3.1. Croissance démographique

La population totale du Tchad était estimée à 14 649 076 habitants en 2017 dont 50,6 pour cent de femmes, avec un taux annuel moyen d'accroissement de 3,6 pour cent (INSEED, RGPH2, 2009). Le taux de fécondité est très élevé avec 6,3 enfants par femme (INSEED, RGPH2, 2009). La population double tous les 20 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 51,2 ans¹³. L'une des caractéristiques majeures de la population tchadienne est qu'elle est très jeune: 52 pour cent de Tchadiens ont moins de 18 ans. Selon la même source, au Tchad, l'âge moyen du mariage qui était de 15,9 ans ces 15 dernières années a été porté à 18 ans dans la nouvelle Loi.

Avec une densité moyenne de 8,6 habitants/km², la population est inégalement répartie sur le territoire national, avec des densités qui atteignent par endroits 100 habitants/km². La croissance démographique incontrôlée de 3,6 pour cent depuis 2016 soit 507 443 personnes supplémentaires a un impact négatif sur l'état nutritionnel des populations notamment celui des enfants de moins de 5 ans qui demeure préoccupant. Elle accroît également de façon exponentielle les besoins en nourriture et en services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement.

Cette croissance démographique s'explique en partie par la baisse de la mortalité infanto-juvénile, elle-même liée au recul de certaines maladies endémo-épidémiques comme la rougeole, le choléra, etc. D'autres facteurs comme les pesanteurs socioculturelles (mariage précoce, non-maîtrise de la planification familiale, faible taux de scolarisation, notamment chez les filles) contribuent à la forte croissance démographique. Le taux de contraception en 2011 n'était que de 5 pour cent, dont 1,6 pour cent d'utilisation de la contraception moderne (Ministère de la santé publique, 2012). Dans la pratique, les résultats de l'Enquête démographique et santé à indicateurs multiples au Tchad (EDS-MICS, 2014-2015) ont montré que 30 pour cent des femmes entraient en première union à un âge plus précoce (avant d'atteindre l'âge de 15 ans); ce pourcentage est de 70 pour cent avant d'atteindre 18 ans et de 82 pour cent avant d'atteindre 20 ans. Par contre, les hommes entrent en première union à un âge beaucoup plus tardif que les femmes, soit 14 pour cent avant l'âge de 18 ans et 20 pour cent avant d'atteindre 26 ans. L'âge moyen auquel les femmes contractent une première union étant de 16,0 ans en milieu rural et de 16,7 ans en milieu urbain. C'est à N'Djaména qu'il est le plus

¹³ PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, 2014

tardif (17,5 ans). Selon la région, on constate que l'âge moyen d'entrée en première union varie d'un maximum de 17,8 ans dans l'Ennedi Est et l'Ennedi Ouest et 17,6 ans dans le Borkou et le Tibesti à un minimum de 15,3 ans dans le Salamat.

Un autre indicateur déterminant de la fécondité est le premier rapport sexuel. Parmi les femmes âgées de 25-49 ans interrogées, 28 pour cent avaient déjà eu des rapports sexuels avant d'atteindre 15 ans, 67 pour cent avant d'atteindre 18 ans et près de neuf femmes sur dix avant l'âge de 25 ans. En ce qui concerne les hommes, on constate que l'âge des premiers rapports sexuels est plus tardif que chez les femmes: parmi les hommes d'âge compris entre 25 et 49 ans, l'âge moyen du premier rapport sexuel est de 19,9 ans. On constate que seulement 2 pour cent ont eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre 15 ans. Toujours selon les résultats de l'EDS-MICS, au Tchad, l'indice synthétique de fécondité est estimé à 6,4 enfants. Le taux de fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (6,8 contre 5,4). L'âge médian à la première naissance des femmes âgées de 25-49 ans est de 18,2 ans. Cet âge médian tend à augmenter avec le niveau d'instruction de la femme (18,0 parmi les femmes sans instruction contre 19,8 parmi celles ayant un niveau secondaire et 24,9 parmi celles ayant un niveau supérieur). Un peu plus d'un tiers des adolescentes de 15-19 ans (36 pour cent) a déjà commencé sa vie procréative.

Il ressort qu'une proportion importante de femmes très jeunes, qui n'a pas encore fini de grandir, commencent par procréer entraînant une forte probabilité de naissance d'enfants avec un petit poids. Il y a également un fort lien entre la croissance démographique et l'augmentation des cas d'enfants malnutris sévères à traiter, dont le nombre est en augmentation continue. En outre, les 52 pour cent de la population qui a moins de 18 ans est dépendante et dépassent la proportion de ceux en âge de travailler (15-64 ans). Cela a d'énormes répercussions sur le plan économique car plus de la moitié de la population du pays n'est pas encore officiellement en âge de travailler et doit être prise en charge par l'autre moitié, tout au moins ceux d'entre eux qui exercent un emploi. De plus, cette croissance démographique entraîne une pression accrue sur des ressources naturelles et un environnement déjà fragile, ce qui aggrave les effets des changements climatiques et augmente la vulnérabilité des ménages concernés. Le rythme actuel de la croissance démographique (3,6 pour cent par an) augmente substantiellement la demande/les besoins alimentaires, en éducation, santé, eau potable, emplois, etc. dans des proportions largement supérieures à la capacité d'offre de service du pays. Il contribue ainsi à alimenter les différentes formes de précarité et de vulnérabilité auxquelles les populations font face.

Ainsi, dans le contexte actuel, la croissance démographique est un facteur qui limite les efforts de développement du pays. La maîtrise de cette croissance démographique constitue donc un défi majeur pour l'adéquation entre la demande et l'offre d'aliments et de services sociaux de base.

3.2. Insécurité/terrorisme

Dans les pays sahéliens, la question du terrorisme et de l'insécurité prend une place importante dans la vie publique. Au Tchad, les mouvements de populations sont accentués par les crises alimentaires et les répercussions du conflit né de la lutte contre la secte Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad et ceux en cours au Soudan, en Libye, au Nigeria et en République Centrafricaine. En réalité, il n'existe aucun mouvement intégriste et terroriste d'origine tchadienne. Au contraire, le pays a consenti d'énormes sacrifices en participant activement à la lutte contre Boko Haram au plan national et dans le cadre de l'appui aux autres pays ayant en

commun le bassin du Lac Tchad et à la résolution des conflits en cours dans les pays voisins et au nord du Mali. Toutefois, de jeunes tchadiens (hommes et femmes) sont enrôlés et participent au conflit dans le bassin du Lac Tchad aux côtés des mouvements djihadistes et terroristes. Les raisons de leur implication dans le conflit sont multiples. Il y a d'abord pour les uns l'absence d'opportunités et de perspectives. Le chômage et le sous-emploi des jeunes prennent des proportions inquiétantes. En effet, le secteur agricole, qui était jadis le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus, est caractérisé par la faiblesse des performances des activités agrosylvo-pastorales et halieutiques due à la dégradation continue des ressources naturelles en général, et à la baisse de la fertilité des sols en particulier et, donc, des rendements. Il s'en est suivi une baisse des revenus des ménages ainsi qu'un développement de la pauvreté, de la malnutrition et des maladies. Les activités agricoles ne sont plus attrayantes pour les jeunes qui préfèrent chercher d'autres opportunités. Pour une autre catégorie de jeunes, il s'agirait de répondre à l'appel des mouvements islamistes radicaux dans leur combat en faveur du djihad. Cette dynamique impulsée à partir de l'étranger par des mouvements politico-religieux-militaires a pris une telle ampleur que la communauté internationale s'est rapidement mobilisée pour y faire face. La lutte contre Boko Haram bénéficie en effet du soutien militaire de la France à travers la force Barkane, des États-Unis d'Amérique et de la Force G5 Sahel mise en place pour la circonstance.

Une deuxième forme d'insécurité serait liée à la « ruée vers l'or » dans la zone septentrionale. Des jeunes originaires des provinces sahéliennes, notamment le Bahr el-Ghazel, le Kanem, le Ouaddaï, le Wadi Fira, le Sila, sont fortement attirés par des gisements d'or découverts récemment. Mais l'État ayant interdit l'accès à la zone aurifère, des tensions naissent du fait que les jeunes qui s'obstinent à s'aventurer vers la zone des gisements d'or sont systématiquement arrêtés et suspectés d'être de futurs rebelles¹⁴. En réalité, cette situation est exacerbée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui prévaut dans la bande sahélienne. Les indicateurs de malnutrition ou de santé maternelle et infantile au Bahr el-Ghazel et au Kanem n'ont cessé de se dégrader depuis une vingtaine d'années et comptent parmi les plus mauvais du pays.

Une troisième forme d'insécurité est représentée par les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles par les différents usagers, notamment entre agriculteurs et éleveurs. La problématique a connu une évolution importante au fil du temps¹⁵. Jadis, elle était limitée à l'attaque des cultures par les animaux locaux ou des transhumants communément appelé « dévastation des champs ». Cependant, l'accroissement rapide de la population et du cheptel exerce des pressions accrues sur les ressources déjà fragilisées par les changements climatiques et l'apparition d'une « nouvelle race d'éleveurs » qui n'ont de respect ni pour les autorités locales ni pour les autres acteurs ruraux ont changé la donne et accentué la recrudescence des conflits. De nos jours, l'insuffisance des points d'eaux pastoraux dans les zones pastorales constitue une source importante de conflit, car elle ne permet pas de valoriser les pâturages de manière rationnelle et surtout de retenir le cheptel plus longtemps dans ces zones. À cela s'ajoutent le non-respect des dates de libération des champs et la conduite des animaux par des enfants et/ou des bouviers malintentionnés. Pour nombre d'acteurs ruraux, l'instrumentalisation des conflits par les hommes politiques constitue la principale préoccupation du moment. Au sortir de la Conférence Nationale de 1993, la décision a été prise de mettre en place des dispositifs endogènes par les communautés locales pour prévenir les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources foncières et les gérer quand ils surviennent.

¹⁴International Crisis Group: Tchad: Désamorcer la tension dans la bande sahélienne, Rapport Afrique n°266 du 05 décembre 2018

¹⁵FIRST: note conceptuelle sur la stratégie de mise en œuvre du dialogue politique sur la SANAD, avril 2017

Malheureusement, nombre de ces dispositifs ne fonctionnent pas ou alors avec beaucoup de difficultés.

Une quatrième forme d'insécurité est représentée par les braquages. La fin de l'année 2017 et l'année 2018 ont été marquées par plus d'une dizaine de braquages, ciblant particulièrement les organisations humanitaires opérant dans plusieurs provinces dont le Salamat, le Batha, le Guéra¹⁶. Cet environnement entrave la bonne conduite des activités des acteurs humanitaires et de développement dans les provinces concernées.

Le braconnage, très développé dans les zones frontalières avec la République Centrafricaine et le Cameroun ainsi que dans les réserves et des parcs, constitue également une source d'insécurité. Le braconnage est pratiqué par des chasseurs et autres personnes sans foi ni loi, souvent plus armés que les agents des eaux et forêts. Il occasionne la destruction de la faune et souvent des pertes en vies humaines liées aux affrontements avec les agents de l'État en charge de la sécurisation de la faune et de la flore.

Il y a les conflits « humains-faune sauvage » engendrés par la destruction des cultures ou les attaques des personnes par certains animaux notamment les hippopotames, les éléphants, etc. Il n'existe pas de mécanismes adéquats de dédommagement des victimes alors que cette forme d'insécurité prend de l'ampleur et constitue à la fois une source d'incompréhension et de préoccupation chez les populations locales.

Une autre source de préoccupation est le phénomène d'enlèvement des personnes principalement les jeunes garçons et des femmes contre rançon dans les provinces des deux Mayo Kebbi et Tandjilé. C'est une forme de terrorisme qui prend des proportions inquiétantes et les populations locales soupçonnent l'implication de certains éléments délinquants des forces de sécurité. Ce phénomène nouveau qui ne fait pas partie de la culture tchadienne provoque le déplacement des populations et leur cheptel vers des zones plus sécurisées et le Cameroun voisin.

Outre ces types d'insécurité tous liés à la violence, il existe un autre type d'insécurité à savoir celui lié aux crises sociales qui se traduisent par des grèves et autres formes d'arrêt de travail engendrant une limitation de l'offre de services économiques et sociaux aux populations et qui aggravent par là même l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

En somme, la banalisation de la violence et du crime est en train d'atteindre un seuil critique au sein des communautés qui vivaient jadis dans la paix, la quiétude et la coexistence pacifique. Parmi les conséquences de cette situation sécuritaire, il y a la fermeture des frontières à l'importation et l'exportation avec le Nigeria dès 2014 et la RCA en 2015, avec la Libye de manière intermittente et moins étanche depuis janvier 2017, et épisodiquement avec le Soudan. L'interdiction ou la limitation des échanges commerciaux avec l'extérieur, indispensable à la survie des populations, porte un nouveau coup dur à leurs revenus, ce qui contribue à maintenir les populations dans une situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle étant donné que les communautés tchadiennes vivent des denrées importées des pays voisins et qu'elles améliorent leurs revenus en y vendant leurs productions (céréales, arachide, sésames, bétail, ...).

¹⁶ OCHA: Note analytique sur la situation au centre et à l'est du pays, septembre 2018

Actuellement, on assiste à un effondrement des prix des animaux dû à la limitation des possibilités d'exportation vers de grands pays consommateurs du bétail tchadien, notamment la Libye et le Nigeria, ce qui érode davantage le pouvoir d'achat/les revenus des pasteurs et accroît leur vulnérabilité.

Une autre conséquence est le déplacement massif de la population des zones de conflits vers des zones plus sécurisées. Les premières victimes sont les producteurs qui abandonnent leurs activités agro-pastorales et halieutiques dans les zones de conflit. Ces troubles politico-militaires ou confessionnels survenus dans les pays voisins et autour du Lac Tchad ont entraîné un afflux de populations de ces pays vers le Tchad. Le dernier décompte réalisé par l'Organisation internationale des migrations (OIM) et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) montre que la population totale des réfugiés et demandeurs d'asile accueillie par le Tchad a atteint 450 940 personnes à la fin du mois de mai 2018. Ces réfugiés sont répartis à l'est pour ceux venant du Soudan (331 918 personnes), au sud pour ceux ayant fui la République Centrafricaine (103 396 personnes) et au centre-ouest pour les victimes du conflit provoqué par les attaques de la secte Boko Haram (10 304 personnes). A ceux-là s'ajoutent 150 000 tchadiens rentrés de la RCA du fait du conflit en cours et environ 100 000 retournés de la Libye.

Les déplacés internes à la frontière avec le Soudan sont estimés à 180 000 personnes¹⁷. Ces populations déplacées sont souvent dans le dénuement total et vivent essentiellement de l'aide humanitaire. Elles constituent des charges supplémentaires pour les populations autochtones et les familles d'accueil déjà vulnérables, notamment sur le plan alimentaire, ainsi qu'à travers la pression exercée sur les ressources naturelles notamment les terres, l'eau et la végétation. Cette situation a également des répercussions négatives sur la cohésion sociale. Le cas de la province du Lac Tchad où se déroule la guerre contre Boko Haram est particulièrement préoccupante et la crise perdure avec son corolaire de destruction de biens et de pertes en vies humaines. Il en va de même dans les provinces frontalières du Darfour (Soudan) et de la Centrafrique.

3.3. Exode rural, migration internationale et urbanisation

Depuis deux décennies, le Tchad est confronté à une augmentation relative du nombre de personnes vivant sur son territoire et souffrant de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition et ce malgré la baisse relative enregistrée en termes de proportion.

La dégradation continue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle entraîne des déplacements massifs des populations rurales, notamment des jeunes, des femmes et des enfants vers les centres urbains pour alimenter les quartiers sous-intégrés et les bidonvilles eux-mêmes confrontés à des difficultés multiples liées à l'insécurité, l'accès à la nourriture et aux services sociaux de base.

Cependant, au Tchad, l'exode rural est perçu par certaines communautés et ménages comme une stratégie de diversification des moyens de subsistance et d'adaptation aux chocs et catastrophes qui affectent les populations vulnérables grâce aux ressources que cette migration leur procure. Les jeunes ruraux quittent massivement les villages à la recherche d'un travail rémunérateur dans les grandes villes et viennent grossir le nombre de chômeurs déjà important en milieu urbain, sans que leurs conditions de vie ne s'améliorent. Leur présence dans les villes y constitue une source d'insécurité.

¹⁷ Ministère de la femme, de l'action sociale et de la solidarité nationale, 2014

Il n'en demeure pas moins que l'exode est surtout la résultante des contre-performances des systèmes de production agro-pastoraux et du manque de perspective, en particulier pour les jeunes. Il prend de l'ampleur pendant les périodes de crises alimentaires et nutritionnelles. Dans un premier temps, l'exode rural est orienté vers les centres urbains où les personnes concernées viennent grossir les bidonvilles et les quartiers sous-intégrés. Les déplacements des Tchadiens se font à l'intérieur du pays et vers les pays de la sous-région comme évoqué précédemment. Actuellement, l'OIM estime à 80 500 personnes le nombre de tchadiens en Libye¹⁸. Le Département des Nations-Unies pour l'économie et les affaires sociales (UNDESA) comptabilise 236 135 Tchadiens officiellement enregistrés vivants à l'étranger dont 87 884 au Soudan, 76 601 au Cameroun, 30 050 au Nigeria, 10 910 en Centrafrique et 1 000 au Niger. Actuellement, les campagnes se vident au profit des centres urbains et des pays voisins. Par ailleurs, l'urbanisation s'accélère également du fait de la dégradation du cadre de vie faute d'investissements conséquents dans les domaines de l'hygiène, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau potable, de l'électricité, etc.

Dans l'ensemble, l'exode se traduit par un départ des jeunes (des deux sexes) qui constituent les bras valides laissant derrière les femmes, les enfants et les personnes âgées. Par la suite, en raison de l'épuisement des maigres ressources dont ils disposent, les femmes et les enfants suivent les hommes. L'exode rural concernant jadis exclusivement les hommes, de nos jours les femmes sont également attirées par l'exode. Le phénomène touche principalement les provinces de la bande sahélienne, de la Tandjilé, du Mandoul, du Logone Oriental et du Logone Occidental, ce qui pourrait à long terme poser le problème de la relève de la main d'œuvre agricole.

Les principales causes de l'exode rural sont la dégradation des conditions de vie des populations en milieu rural, elle-même due aux contreperformances des systèmes de production (difficulté d'accès aux facteurs de production, changements climatiques, dégradation de l'environnement, faiblesses des services d'appui-conseil, etc.), la pauvreté, le manque d'opportunités économiques et de formation adaptée, le manque/l'insuffisance des structures d'épanouissement des jeunes, le mimétisme, les conflits intergénérationnels et intercommunautaires, l'instabilité politique/les conflits, la mauvaise gouvernance, etc.

Face aux difficultés de la vie, les participants à l'atelier de consultation des jeunes ont mis l'accent sur le fait que certains «exodants» se lancent dans la délinquance (utilisation abusive de la drogue, brigandage, etc.) ou sont récupérés par les trafiquants de tous genres ou les mouvements armés et d'autres choisissent de continuer dans les pays voisins, notamment le Soudan, le Cameroun, le Nigeria et la Libye.

Un autre phénomène nouveau est le rôle du pays de transit qu'est le Tchad pour les migrants (jeunes et femmes) Éthiopiens, Érythréens, Soudanais, Nigériens et ceux des pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, les 2 Congo, la RCA) à destination de l'Europe avec les conséquences dramatiques enregistrées tous les jours dans la méditerranée et dans le désert. En effet, les migrants traversent le Tchad pour se rendre à Agadez au Niger puis continuent en Algérie, au Maroc, en Tunisie et, dans une moindre mesure, en Libye avant d'effectuer la traversée de la mer. Jadis, pour des raisons socio-culturelles et historiques, il y avait très peu de migrants tchadiens en Europe. Mais avec la crise économique et financière majeure que traverse le pays depuis fin 2014, nombreux sont les jeunes qui choisissent l'immigration vers l'Europe comme solution. Entre 2016 et 2018, l'OIM a recensé 889 tchadiens arrivés en Europe,

¹⁸ Organisation mondiale de l'immigration : Tendances migratoires, Mai 2018

principalement en Italie¹⁹. Ce chiffre est loin de refléter la réalité, car il ne prend en compte que les personnes officiellement enregistrées.

Le chômage et le sous-emploi, notamment des jeunes ruraux constituent donc le déterminant principal qui pousse ces derniers à quitter leurs territoires d'appartenance vers les villes, fuyant la pauvreté et la faim à la recherche de conditions de vie meilleures.

3.4. Chômage et sous-emploi

Les résultats comparés des enquêtes ECOSIT 2 et ECOSIT 3 sur l'emploi au Tchad réalisées respectivement en 2003 et 2011 montrent que la population en âge de travailler (15 ans et plus) était de 3 676 307 personnes en 2003 et 5 920 776 individus en 2011, soit un accroissement annuel moyen de 6,1 pour cent. Ainsi, chaque année, il y a environ 361 167 nouveaux demandeurs d'emplois sur le marché du travail, d'où l'énorme défi à relever en termes de création d'emplois et de formation professionnelle. Par ailleurs, 95,4 pour cent de la population active se situe dans la tranche d'âge comprise entre 15 et 60 ans et 57,3 pour cent n'a aucun niveau de formation. L'ECOSIT 3 montre que le taux d'activité est de 61,8 pour cent. Le taux de chômage au niveau national au sens du BIT en 2011 était de 5,7 pour cent. Ce taux relativement faible s'explique par le fait que dans les pays en développement en général, la plupart des personnes travaillent dans l'agriculture et l'élevage, même si souvent il s'agit de travail mal rémunéré, précaire ou dans des conditions de sous-emploi. Il est rare de trouver des personnes en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique. Plus de 2 chômeurs sur 3 cherchent un travail salarié. Cette proportion est la même tant pour les chômeurs de sexe masculin que ceux de sexe féminin. Par ailleurs, le taux de sous-emploi visible est estimé en moyenne à 32,5 pour cent. Il est plus élevé en milieu rural (33,9 pour cent) qu'en milieu urbain (25,8 pour cent).

Les résultats de l'EDS-MICS de 2015, indiquent qu'au niveau de l'emploi, la proportion de femmes actives (15 à 49 ans) est de 43 pour cent contre 74 pour cent chez les hommes de la même tranche d'âge. Elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (45 pour cent contre 36 pour cent). Dans les provinces, la proportion de femmes ayant une activité varie d'un minimum de 8 pour cent dans le Kanem à un maximum de 65 pour cent dans la Tandjilé et le Mandoul²⁰. Environ sept femmes sur dix occupent un emploi dans le secteur non agricole (68 pour cent), en majorité dans les ventes et services (62 pour cent). Près de trois sur dix travaillaient dans l'agriculture (29 pour cent).

Du côté des hommes, c'est en milieu rural que la proportion d'hommes qui travaillent est également la plus élevée (77 pour cent contre 67 pour cent en milieu urbain). Dans les provinces, c'est dans le Lac (44 pour cent), le Kanem (38 pour cent) et le Barh El Gazal (33 pour cent) que la proportion d'hommes qui exercent une activité est la plus faible. Partout ailleurs, les proportions dépassent 60 pour cent. Parmi ceux qui occupent un emploi, la majorité travaille dans l'agriculture (61 pour cent). En outre, 14 pour cent des hommes en activité occupent un emploi dans les ventes et services et 12 pour cent occupent un emploi manuel qualifié. Les proportions d'hommes exerçant une autre activité sont beaucoup plus faibles. C'est en milieu rural que la proportion d'hommes ayant une activité agricole est la plus élevée: 77 pour cent contre 16 en milieu urbain. Par contre, les proportions d'hommes exerçant un travail manuel qualifié ou travaillant dans les ventes et services sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 25 pour cent contre 10 pour cent et 27 pour cent contre 6 pour cent).

¹⁹ OIM: Tendances migratoires, page 5, mai 2018

²⁰ EDS-MICS 2014-2015

La capacité réelle d'absorption actuelle de la Fonction publique en personnel civil n'excède pas 60 000 personnes. Les résultats provisoires du recensement du personnel civil de la fonction publique donnent environ 56 000 fonctionnaires et contractuels. Par contre, le potentiel du secteur privé est d'environ 100 000 emplois formels. Le reste des emplois est créé dans le secteur informel. Quant aux jeunes diplômés issus des établissements de formation agricole, ils arrivent chaque année en nombre important sur le marché du travail (plus de 5 000) mais la capacité de recrutement de la Fonction publique est limitée, alors que l'absorption au niveau du secteur privé reste faible.

Les principaux facteurs qui participent au maintien ou au développement du chômage et du sous-emploi sont les suivants: i) l'environnement des affaires défavorable ne facilite pas l'installation des investisseurs étrangers; ii) l'insuffisance et l'inadaptation des structures d'accompagnement (technique, juridique, financière, matérielle, etc.) des jeunes dans leur insertion économique; iii) le faible soutien du politique pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes; iv) l'insuffisance de l'information et de l'orientation des jeunes dans leurs projets d'entreprise, la Maison des jeunes entrepreneurs étant encore peu connue des jeunes; v) les difficultés d'accès aux facteurs de production; vi) le manque d'opportunité de reconversion dans les autres métiers en faveur des ruraux pour renforcer leurs capacités; vii) la faible diversification de l'économie. À cela s'ajoutent la paresse, l'orgueil, le manque d'esprit de créativité et de persévérance qui sont observés chez une frange importante des jeunes. D'autres facteurs déterminants sont le faible développement de l'esprit d'entrepreneuriat surtout chez les jeunes et la forte propension des jeunes diplômés à devenir fonctionnaire malgré la faible capacité d'absorption de la Fonction publique.

Le nombre de jeunes sans emploi et en situation de sous-emploi ne cesse donc de croître, du fait des facteurs susmentionnés. À cela s'ajoutent les effets néfastes des changements climatiques sur les systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique, de l'insuffisance des ressources disponibles pour répondre à la demande, de la faible implication des jeunes dans le dialogue politique sur le sujet, du déficit des données et analyses sur l'évolution des moyens de subsistance dans les provinces, du rôle des systèmes alimentaires dans la création d'emplois, des aspirations des jeunes hommes et femmes des zones rurales, de la faiblesse de la coordination entre les ressources, les initiatives et les institutions qui limite l'impact des investissements, etc. Par ailleurs, il existe un lien fort entre l'insécurité résiduelle (banditisme urbain, braquage, prostitution, trafic et consommation de stupéfiants ou l'abus d'alcool) et le chômage à grande échelle dans le pays. De même, les mouvements terroristes profitent de la vulnérabilité de l'environnement physique (aridité, enclavement), de la faible éducation et du niveau élevé de précarité et de pauvreté des populations pour en faire un terreau.

Enfin, globalement, plusieurs programmes mettent l'accent sur la réponse à apporter en matière de demande d'emplois au détriment des opportunités/offres d'emplois disponibles. Il en résulte que les actions de développement de l'agriculture ou des systèmes alimentaires incluent les jeunes ruraux parmi leurs groupes cibles mais manquent de stratégies explicites à cet égard.

3.5. Changements climatiques

Le Tchad est caractérisé par un climat tropical chaud et sec. Un climat saharien aride au nord, sahélien semi-aride au centre et soudanien au sud. A l'instar des autres pays du Sahel, le Tchad qui subit les effets négatifs de la variabilité et des changements climatiques, n'a en fait pas de responsabilité historique alors qu'il subit durement les impacts des changements climatiques. En effet, il est caractérisé par une vulnérabilité structurelle avec un Indice de vulnérabilité

économique (IVE) de 52,8 en 2012, supérieur à la moyenne des pays les moins développés, qui se situe autour de 45,7 (CDN, 2015). Il s'agit principalement des extrêmes météorologiques que sont les sécheresses sévères de plus en plus intenses et très rapprochées, les orages ou les pluies diluviennes qui provoquent des inondations, les températures extrêmes qui occasionnent des vagues de chaleur ou de froid ou les tempêtes de sable.

Les sécheresses sont l'aléa le plus déterminant en matière de sécurité alimentaire et de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique, suivies des inondations. En effet, les sécheresses constituent le principal déclencheur de la volatilité des prix, des conflits autour des pâturages et de l'eau et sont étroitement associées à certains ravageurs et maladies des cultures. En outre, elles exacerbent la mortalité et la morbidité ainsi que les maladies du bétail. La fréquence et l'incidence élevées font que les sécheresses et les inondations dévastatrices ne sont plus classées parmi les causes conjoncturelles, car pour lutter contre leurs répercussions, il convient de mettre en œuvre des actions et des approches structurelles.

Outre les sécheresses, il y a les inondations qui provoquent des destructions des cultures, des animaux, des habitations et des infrastructures de communication ou sociales. Quant aux vagues de chaleur ou de froid, elles occasionnent des pertes en vies humaines au sein des populations vulnérables et des populations animales. Les autres risques en lien avec les changements climatiques sont les invasions acridiennes, le parasitisme et les maladies des plantes et des animaux, les orages et les feux de brousse qui pèsent sur les productions agricoles et fourragères.

Au cours des dernières décennies, les zones climatiques saharienne et sahélienne du Tchad ont progressé de 150 km vers le sud. Il en a résulté une réduction des surfaces agricoles et pastorales provoquant le déplacement des éleveurs et agriculteurs vers des zones plus propices à leurs activités et renforçant de manière générale les inégalités et les discriminations des populations. De même, le Lac Tchad est passé d'une superficie de 25 000 km² en 1960 à 2 500 km² aujourd'hui²¹. Cette diminution réduit considérablement les productions agricoles et halieutiques et force l'immigration des habitants vers les terres plus humides. Les répercussions des changements climatiques combinées aux effets négatifs de la croissance démographique sur les ressources naturelles et les pratiques agro-sylvo-pastorales néfastes accélèrent la désertification et l'érosion tout en aggravant encore les conditions d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. Elles exacerbent les conflits fonciers liés à la divagation des animaux ainsi que l'accès et le contrôle des ressources naturelles avec leur corollaire de destruction de biens et souvent de pertes en vies humaines et, enfin, engendrent une baisse des rendements et des productions qui entraîne à son tour l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'exode des populations touchées.

Les impacts du climat sont importants sur les grands systèmes hydrographiques que sont les bassins du lac Tchad et du fleuve Niger, les systèmes naturels agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et humains. Ils impliquent des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une baisse des productions céréalières. Cependant, les changements climatiques, tout comme les autres problématiques émergentes, sont pour la plupart peu ou pas du tout pris en compte dans les politiques, programmes et projets de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture, de la foresterie et de la nutrition.

²¹CBLT

En conclusion à cette section consacrée à l'analyse des problématiques émergentes, on retient que les changements climatiques, la croissance démographique galopante, la persistance de la crise financière et la faible gouvernance se renforcent mutuellement et ont rendu difficile la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, ont accru le chômage et les migrations, ont fragilisé la situation sociale du pays, où une concurrence croissante vis-à-vis des ressources naturelles et économiques exacerbe les tensions de tout genre tout en dégradé la légitimité de l'État.

Outre les problématiques émergentes, l'analyse des capacités humaines et organisationnelles ci-après révèle des incongruités qui limitent les performances dans le domaine de la SANAD au Tchad.

4. Analyse des capacités humaines et organisationnelles

Le renforcement des capacités des acteurs est transversal à la plupart des actions définies dans le cadre des politiques et programmes et constitue une condition sine qua non de leur bonne mise en œuvre en vue de l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Il doit concerner tous les acteurs, notamment au niveau de la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes.

Les objectifs poursuivis dans cette section sont basés sur la capacité d'offre de services des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de SANAD. De façon spécifique, il s'agit de: i) apprécier l'adéquation des ressources humaines des pouvoirs publics (ministères, services déconcentrés, institutions sous tutelle) et des mécanismes institutionnels dédiés à l'élaboration et la mise en œuvre des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle tant au niveau national que sur le terrain, aussi bien dans le cadre du développement que la réponse aux situations de crise/urgence; et ii) réaliser une cartographie des acteurs non-étatiques intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en accordant un accent particulier à l'identification et à l'analyse des goulots d'étranglement qui limitent l'impact de leur travail.

Une analyse succincte des capacités des ressources humaines et organisationnelles allouées à la SANAD a été envisagée à travers les points d'entrée suivants:

- Les institutions publiques, notamment les ministères sectoriels et leurs démembrements;
- Les organisations non-étatiques, principalement les organisations de producteurs, les ONG et les organisations communautaires de base ;
- Les institutions de recherche, d'appui/de conseil et de formation.

4.1. Institutions publiques

Le Tchad dispose de plusieurs mécanismes de mise en œuvre des interventions en matière de SANAD. Il y a d'abord les ministères en charge du secteur de la SANAD, notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, l'hydraulique et la nutrition.

4.1.1. PRINCIPAUX GOULOTS D'ETRANGLEMENT ET DEFIS LIES AUX CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET HUMAINES DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

Dans l'ensemble, les ressources humaines des ministères sectoriels dédiées à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sont caractérisées par un personnel en sous-effectif et peu motivé. Elles sont également marquées par une faible qualification et parfois une inadéquation entre les qualifications du personnel et les fonctions occupées, un déficit de formation et une insuffisance de spécialistes en nutrition dans les ministères sectoriels (sauf celui de la santé) ainsi que les questions de genre. Par rapport à la prise en compte du genre, il est important de préciser qu'en 2018 le gouvernement a adopté une Ordonnance qui accorde 30 pour cent des postes électifs et nominatifs aux femmes. Malheureusement, ce quota n'est pas toujours respecté.

On note également une insuffisance de personnel au niveau déconcentré, y compris dans la bande sahélienne qui est l'épicentre des crises alimentaires et nutritionnelles. Le personnel de certains services provinciaux et départementaux se résume souvent à une personne. La prise en compte du genre et la promotion de la femme au sein du personnel de terrain ne sont pas effectives et systématiques malgré l'instauration de quota en la matière. Par ailleurs, la suspension du recrutement de jeunes diplômés à la Fonction publique se traduit par un vieillissement du personnel de l'État.

De plus, la forte mobilité des cadres et les nominations des responsables parfois sur des bases politiques et partisans au détriment du rapport poste/profil, de l'exigence de compétences et de l'obligation de résultats et du mérite handicapent le bon fonctionnement de l'administration dans le domaine de la SANAD. À cela s'ajoutent la réduction drastique des salaires et avantages du personnel de l'État et le manque de moyen de fonctionnement, aussi bien au niveau central que sur le terrain en raison de la crise financière que traverse le pays. Ces pratiques, qui traduisent par ailleurs un déficit de gouvernance en matière de SANAD, ont fini par émousser la motivation et l'engagement du personnel et ce faisant, ont compromis les perspectives d'appropriation de l'action publique. De ce fait, de nombreux fonctionnaires sont à la recherche d'emplois plus rémunérés et valorisant dans les projets, les ONG ou les organisations internationales de coopération bi- et multilatérales. L'administration se vide alors de ses meilleurs cadres à la recherche de conditions de vie acceptables.

Malgré l'organisation d'ateliers dans le domaine de la SANAD et l'existence d'institutions publiques et privées de formation des cadres des ministères, des organisations non-étatiques et même des producteurs, force est de reconnaître que les possibilités de formation et d'apprentissage adéquates du personnel aux niveaux national et déconcentré en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont très limitées. En effet, les formations initiales sont insuffisantes, les plans de formation et de carrière pour le personnel de la Fonction publique inexistant, l'expertise en matière d'approche multisectorielle est limitée aux «élites» techniques. Les capacités de capitalisation et de redevabilité sont très faibles. Il en va de même pour les capacités des cadres nationaux d'analyse des différentes formes de vulnérabilité et de ciblage des groupes et des zones vulnérables. À cela s'ajoutent les difficultés de communication, notamment d'accès à Internet même au niveau central, outil indispensable pour encourager le renforcement des capacités des ressources humaines, en particulier pour les cours en ligne, l'accès aux informations, etc.

En outre, les services de vulgarisation de l'État représentés jadis par les services déconcentrés des Ministères du secteur rural et des antennes de l'ONDR et de la Société de développement du lac (SODELAC), qui ont été fusionnés pour donner naissance en décembre 2017 à l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), souffrent cruellement d'un manque de moyen de travail et sont plongés dans une situation de léthargie. Par ailleurs, le pays dispose d'un mécanisme de financement pour accompagner l'installation des jeunes et des femmes dans les activités productives et créatrices de revenus décents. Ce mécanisme hébergé au niveau de la Direction de l'enseignement agricole et de la promotion rurale (DEAFPR) du Ministère en charge de l'agriculture éprouve des difficultés pour fonctionner à cause du tarissement des fonds d'appui à l'installation des jeunes. De plus, le pays ne dispose pas de sa propre Banque agricole orientée prioritairement sur le financement du secteur tandis que les institutions de microfinance sont embryonnaires. Des outils de financement des activités agricoles et des acteurs des activités connexes (transformation, commercialisation, etc.) tels que les lignes de crédit, les subventions ciblées, la subvention combinée au crédit, le warrantage ou les fonds de

garantie n'existent pas dans le pays. De nos jours, l'essentiel des appuis dont bénéficient les producteurs et les opérateurs des activités connexes émanent essentiellement des projets et programmes mis en place avec l'appui des bailleurs de fonds mais dont certains éprouvent des difficultés à mobiliser la subvention/contrepartie de l'État.

4.1.2. MECANISMES DE COORDINATION ET DE GOUVERNANCE

Il y a également les mécanismes interministériels, multi-acteurs et multisectoriels de décision, de coordination, de concertation et de dialogue des politiques sectorielles et multisectorielles dans le domaine de la SANAD. Il s'agit au niveau central du CASAGC, du CNNA, du CTPNA, des clusters, de la Cellule permanente, etc. et sur le terrain, des CPA, CPNA, CDA, CLA. Si les instances de gouvernance de la nutrition fonctionnent régulièrement, ce n'est pas le cas pour celles en charge des activités de SANAD, hormis le CASAGC au niveau national. Les différents dispositifs collaborent peu ou pas entre eux. De plus, les modalités de mise en œuvre des projets et programmes du domaine de la SANAD ne garantissent ni la durabilité des résultats, ni leur appropriation par les acteurs nationaux concernés. En fait, le fait que les acteurs non-étatiques (société civile) sont souvent exclus du cycle des projets contribue à la production de résultats non durables. En réponse à ces défis humanitaires, le Tchad élabore chaque année un plan de réponse humanitaire pour soutenir les réfugiés, les retournés et les populations hôtes. Malheureusement, la mise en œuvre de ce plan souffre d'un déficit de financement et de capacités de coordination et de suivi-évaluation des interventions insuffisantes.

En ce qui concerne le cas spécifique de la coordination de la mise en œuvre de la PNNA, il est à noter que le CTPNA assure cette fonction avec efficacité. Il est composé de représentants des ministères sectoriels, des points focaux AGIR, PDDAA, REACH, des acteurs non-étatiques, des agences du Système des Nations Unies, des ONG nationales et internationales, des PTF, des responsables des différents réseaux du mouvement SUN. Il est présidé par le Directeur de la DNTA. Les réunions mensuelles du CTPNA se tiennent régulièrement et sont sanctionnées par des comptes rendus. La mise en œuvre des décisions et recommandations prises fait l'objet d'un suivi régulier.

Depuis deux ans, le CTPNA assure la préparation et la tenue régulière des réunions du CNNA qui est l'instance d'orientation et de décision. Le succès de la coordination de la mise en œuvre de la PNNA est en grande partie liée à la compétence et au leadership des deux directeurs qui se sont succédés à la tête de la DNTA au cours des cinq dernières années, ce qui a conféré une crédibilité à la structure et a permis de bénéficier de l'appui de plusieurs projets et programmes financés par l'UE, le PAM, l'UNICEF ou certaines ONG internationales. Pour assurer, la mission de coordination, le CTPNA s'est doté d'un plan de travail annuel pour accompagner la mise en œuvre du PAINA. Il dispose également d'un système de communication et d'information interne qui permet de maintenir tous les membres au même niveau d'information sur ses activités et d'autres informations utiles.

Par moment, il crée des groupes de travail ou des comités ad hoc chargés de mener certaines activités spécifiques et de rendre compte des résultats à la plénière. Il fournit également un appui important à la mise en place des Comités provinciaux de nutrition et d'alimentation et en assure le suivi/appui.

Au cours d'une réunion mensuelle sur la santé, le Président de la République a publiquement salué le travail effectué par la DNTA/CTPNA et s'est engagé à ce que le budget de l'État contribue de façon significative à la mise en œuvre du Plan d'action 2019 de mise en œuvre de la PNNA.

Ledit plan d'action a été préparé et soumis à l'appréciation de la Présidence de la République, des membres du gouvernement et des PTF qui l'ont adopté au cours de la première réunion du CNNA en février 2019.

Le succès de la coordination de la mise en œuvre de la PNNA est par ailleurs, en partie, lié aux méthodes de ciblage des groupes vulnérables. En effet, pour cibler les groupes vulnérables, les acteurs participant à la mise en œuvre de la PNNA ont recours à plusieurs outils et produits, à savoir les résultats des enquêtes SMART, EDS-MICS, du Cadre harmonisé, des sites sentinelles, des données d'admissions fournies par les services de santé, de l'Enquête nationale de sécurité alimentaire (ENSA), des enquêtes AEM, d'autres études spécifiques, etc. Quant aux ressources humaines sur lesquelles la DNTA s'appuie, ce sont principalement les points focaux des CPNA, les points focaux nutrition des délégations provinciales de la santé, les membres du CTPNA et des CPNA, les membres des réseaux SUN, les relais communautaires, etc. Mais, sur le terrain, la majorité des services déconcentrés de l'État éprouvent des difficultés de fonctionnement. Quant aux acteurs non-étatiques, ils mettent à contribution leur ancrage local (représentants sur le terrain) et social ainsi que la bonne connaissance des réalités du terrain pour participer au ciblage des groupes vulnérables. Certaines ONG ont développé des sites sentinelles dans certaines de leurs zones d'intervention pour contribuer à l'identification et au suivi des ménages vulnérables. Plusieurs organisations paysannes et ONG, les ministères techniques et les PTF participent activement chaque année à l'exercice du Cadre harmonisé. Enfin, il y a des ONG nationales et internationales qui ont développé des compétences pour conduire des enquêtes AEM au niveau de leurs zones d'intervention respectives.

4.1.3. DEFIS POUR CIBLER LES GROUPES ET LES ZONES LES PLUS VULNERABLES ET OPTIMISER L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA SANAD

A. Ciblage

Le défi de loin le plus important auquel font face les acteurs humanitaires et du développement, qui est également un préalable pour apporter des réponses efficaces aux situations d'urgence dans les contextes de crise et de catastrophe, est de cibler de façon adéquate les ménages et les personnes en situation de vulnérabilité conjoncturelle ou chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Plusieurs méthodes sont utilisées par les intervenants pour identifier les bénéficiaires les plus indiqués pendant la mise en œuvre des interventions. Parmi ces méthodes, on peut citer les plus couramment utilisées: i) le ciblage classique; ii) le ciblage par la méthode A, B, C; iii) le ciblage selon l'approche de l'économie des ménages communément appelé AEM; (iv) le ciblage selon la méthode «proxy means testing (PMT)»; et v) le ciblage à l'échelle communale. Par manque d'une méthodologie de ciblage nationale, toutes ces approches/méthodes ont été développées par les PTF. Lors des actions de ciblage, deux principaux types d'erreurs se dégagent le plus souvent dans la mise en œuvre des interventions, à savoir l'inclusion de personnes ou de ménages dont normalement le programme ne devrait pas prendre en compte ou au contraire l'exclusion de populations pour lesquelles le programme est conçu.

Le ciblage classique est considéré comme non participatif car les critères de choix sont préalablement définis par les intervenants chargés d'apporter l'assistance humanitaire et ne prend pas en compte certaines réalités locales et n'offre donc aucune flexibilité. La méthode de ciblage A, B, C est plus participative que la méthode classique introduite par certains acteurs pour apporter une amélioration et une prise en compte de la participation des communautés dans la prise des décisions afin de respecter une des normes Sphère en matière de participation

des communautés dans les interventions humanitaires. Cependant, il est reproché à cette méthode de ciblage de ne pas être une démarche scientifique permettant de faire une vérification de ce que les informateurs clés ont dit (subjectivité possible). En outre, elle ne permet pas de disposer d'un ordre de priorité entre plusieurs ménages au sein d'une même classe s'il fallait se limiter à un nombre ne couvrant pas tous les ménages d'une même classe.

Depuis quelques années l'AEM et le PMT sont les méthodes de ciblage les plus couramment utilisées. Concernant l'AEM, elle a été développée par les ONG humanitaires avec l'appui de l'Union européenne. Le cadre conceptuel a le mérite d'être simple. Le ménage est considéré comme l'unité de référence parce que c'est de loin l'unité principale par laquelle, partout, les populations fonctionnent pour produire, partager un revenu et consommer. Selon les zones de moyen d'existence, l'AEM analyse de l'accès de base à la nourriture et à un revenu ainsi que les postes de dépenses du ménage. Cette analyse des moyens de subsistance est complétée par celle des chocs et dangers auxquels les populations sont exposées. Les principaux reproches faits à la méthode concernent son focus sur la vulnérabilité conjoncturelle à l'insécurité alimentaire. Autrement dit, elle exclue les populations chroniquement vulnérables. Elle exige également des ressources humaines assez qualifiées pour son application et tend vers une étude sur la résilience des ménages.

S'agissant du PMT, il a été développé avec l'appui de la Banque mondiale. Il propose de mettre en corrélation la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle avec la pauvreté. Il s'appuie sur des indicateurs majoritairement de pauvreté pour identifier les ménages chroniquement vulnérables devant bénéficier de transferts réguliers d'argent. Ces transferts sont souvent conditionnels, c'est-à-dire liés à la participation des ménages bénéficiaires à des activités de nutrition, de santé ou d'adoption de pratiques familiales essentielles, pour améliorer l'utilisation et l'accès aux aliments, réduire la pauvreté chronique et la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire. Il s'agit d'une démarche assez scientifique, car à la fin, elle a recours au tirage au sort pour le choix final des ménages bénéficiaires des transferts en fonction des moyens disponibles. Contrairement à l'AEM, le PMT n'est pas qualifié pour cibler les ménages victimes de choc en proie à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle. La méthode PMT est également qualifiée de trop lourde, compliquée et coûteuse et demande également assez de temps.

Quant à la méthode de ciblage à l'échelle communale, elle a été mise au point avec l'appui du PNUD. Elle est la dernière à voir le jour et se propose de corriger les insuffisances constatées dans les méthodes précédentes. Pour l'instant sa mise en œuvre est encore très limitée, d'où la difficulté de tirer des leçons.

B. Nexus assistance humanitaire et aide au développement

En fait, la problématique de la cohérence des politiques ne se limite pas qu'au PNISR et à la PNNA abordés plus haut. Pour lutter efficacement et optimiser l'impact des investissements au profit de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations tchadiennes, en particulier les groupes les plus vulnérables, il faut certes booster la production agro-alimentaire par une amélioration de l'offre de services économiques aux producteurs et entreprises agricoles, mais l'élément déterminant sera de renforcer l'intégration entre l'assistance humanitaire et l'aide publique au développement pour gagner en efficacité et efficience.

Si le mandat, les priorités, la culture et les modalités d'intervention de l'assistance humanitaire sont différents de ceux du développement tels que le montre le tableau n°3 qui suit, force est de reconnaître que les finalités le sont moins mais convergent souvent selon les situations. C'est

pourquoi, l'objectif n'est pas d'opposer les deux approches d'intervention, mais plus de comprendre leurs modes opératoires respectifs en mettant en avant les multiples interrelations que sont la complémentarité des objectifs, la nécessité de décentrer les perspectives pour se retrouver dans «la zone grise» située entre l'urgence immédiate et le développement et, surtout, la nécessité de réadapter les méthodes d'intervention et les mécanismes de financement pour promouvoir davantage la complémentarité et les synergies.

TABLEAU N°3 : COMPARAISON DES ELEMENTS DE BASE DE L'ASSISTANCE HUMANITAIRE ET DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Éléments de base	Urgence	Développement
Mandat	Sauver des vies humaines et les moyens de subsistance par la résorption des crises	Aider les pays à créer ou augmenter la croissance économique, réduire les inégalités et/ou lutter contre la pauvreté pour prévenir les crises
Priorités	Répondre aux besoins immédiats des personnes se trouvant dans une situation de crise	Appuyer la mise en œuvre de politiques/stratégies sectorielles de développement portées par des institutions publiques
Cibles	Groupes en situation de détresse et dont la vie est menacée, victimes suite à une situation extrême provoquée par une catastrophe ou l'effet cumulatif de deux ou plusieurs catastrophes (sécheresse, inondation, épidémie, épizootie etc. ou de conflits ou de chocs localisés: incendie, etc.)	Toutes les catégories et franges de la population même s'il y a aussi des cibles prioritaires selon les objectifs de l'appui: notamment intégrer les dimensions du risque dans les stratégies de développement
Méthodes d'intervention	Sous prétexte qu'il y a une situation de crise et si les autorités sont dans l'incapacité de faire face à la situation, certains acteurs se permettent d'y intervenir en passant beaucoup moins par l'aval des institutions locales ou nationales et ne requérant pas forcément leur approbation, y compris pendant la phase d'élaboration des interventions. Dans le détail, les principales approches d'intervention en situation d'urgence sont : <ul style="list-style-type: none"> - Rapidité de l'intervention; - Ciblage des plus nécessiteux; - Besoins et modalités identifiés et élaborés du niveau central; - Application de normes et pratiques définies au niveau international. 	Il n'y a aucune intervention qui est menée sans ou contre l'avis des autorités puisqu'en général le développement repose sur les politiques/stratégies sectorielles mises en œuvre par des institutions publiques. Il s'agit de renforcer les capacités et de passer par les acteurs qui ont le mandat. Dans le détail, les méthodes d'intervention comportent: <ul style="list-style-type: none"> - Processus de planification relativement long (identification, formulation, situation de référence, etc.); - Consultation et participation des acteurs nationaux et de terrain ainsi que des bénéficiaires aux étapes de planification, d'exécution, de suivi et évaluation; - Prise en compte des besoins, des stratégies et des logiques de communautés; - Alignement sur une politique ou stratégie de l'État ; - Souci de pérennisation et de durabilité.
Portée de l'action	Action ponctuelle circonscrite à la zone affectée	Action dans la durée avec une portée locale, régionale, nationale ou sous régionale
Durée	Habituellement 6 mois au maximum	Habituellement deux ans au minimum

Source : SAREL/USAID, 2016

Promouvoir l'intégration de l'assistance humanitaire et de l'appui au développement (nexus humanitaire-développement) apparaît comme une opportunité pour inverser les tendances actuelles et optimiser les investissements en faveur de la résilience, qui est à l'interface de l'urgence et du développement, avec pour finalité la préservation, la construction ou le renforcement de la résilience des groupes vulnérables face aux chocs et aux stress. En effet, si les interventions coûteuses pendant les situations d'urgence ont été l'occasion de fournir une

assistance diversifiée et qu'elles ont permis de sauver des vies humaines, des difficultés majeures sont rencontrées dans la mise en place d'un réel processus de renforcement de la résilience. Il est également admis que le mal-développement, engendré par des causes structurelles, a contribué à accroître la vulnérabilité de certaines franges de la population.

C'est pourquoi, la construction/renforcement de la résilience exige de la part des acteurs humanitaires et du développement la nécessité de mieux travailler de manière conjointe, avec des objectifs et des pratiques convergents qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités des populations à anticiper, à répondre elles-mêmes aux crises et à en limiter les effets. L'intégration peut être envisagée dans le temps et dans l'espace avec nécessairement des passerelles, des déclencheurs, des arrangements institutionnels et une revue des mécanismes décisionnels qui permettent, d'une part, de faire travailler les acteurs ensemble et, d'autre part, de passer du mode développement à celui de l'urgence et vice versa lorsque les chocs ou stress sont déclenchés ou contrôlés. Il s'agit de s'assurer que les efforts d'investissement dans le développement contribuent à réduire la «fenêtre humanitaire» et de faire usage des actions de l'humanitaire pour renforcer les actions de développement local et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C. Capitalisation des bonnes pratiques, collaboration et renforcement mutuel des acteurs

Même si le concept de résilience est nouveau dans le vocabulaire du développement, force est de constater que les initiatives dans le domaine remontent loin dans le temps. En effet, au Sahel en général et au Tchad en particulier, la nature de l'environnement hostile et la récurrence des chocs climatiques, économiques et socio-politiques ont conduit les populations à mettre en place une gamme variée d'actions et de mesures qui leur permettent d'être plus résilientes, c'est-à-dire de survivre et de rebondir par moment. En outre, avec l'appui des PTF et grâce à des financements de l'État, plusieurs projets et programmes de développement sont mis en œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que ceux de la protection sociale et de la gouvernance. Certains de ces interventions ont été couronnées de succès et ont à leur actif des bonnes pratiques.

En dépit de ces acquis et des bonnes pratiques relevés, force est de reconnaître que la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations se sont détériorées. Parmi les principales raisons, outre les causes immédiates et sous-jacentes évoquées dans les sections précédentes, figurent: la faible efficacité des projets et programmes mis en œuvre en matière de prise en compte de la valeur ajoutée issue de «l'approche résilience», la complémentarité et les synergies insuffisantes dans les interventions, mais surtout un capital d'expériences, de connaissances et de savoir-faire insuffisamment valorisés et mis à l'échelle pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions dans le domaine de la résilience. Il est donc urgent de doter le pays de dispositifs appropriés – du niveau national au niveau local en passant par l'échelon provincial – permettant, d'une part, de répertorier, d'analyser et de capitaliser les expériences réussies en matière de renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et, d'autre part, de les partager et de les reproduire à plus grande échelle à travers des initiatives de collaboration et d'apprentissage en vue d'un renforcement mutuel. À partir des leçons apprises, il s'agit de collaborer plus pour réfléchir et agir ensemble en faveur de la construction ou du renforcement rapide et durable de la SANAD et de la résilience des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. À cette fin, il est rappelé que le processus AGIR a recommandé à chaque pays de mettre en œuvre un processus devant conduire à la mise en place d'un cadre de collaboration et d'apprentissage sur la résilience.

4.1.4. SYSTEMES D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA SANAD

Le pays manque d'un cadre programmatique et de suivi/évaluation commun à la SANAD. Le Système d'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte précoce (SISAAP) est un système national d'information alimentaire et nutritionnelle qui regroupe et analyse les informations nécessaires pour comprendre qui sont les personnes qui ont faim et souffrent de malnutrition, où elles se trouvent et pourquoi elles sont dans cet état, afin de guider la prise de décision en temps opportun. Cependant, le SISAAP souffre d'un sous financement et le budget de l'État alloué au SISAAP n'est pas mobilisé depuis plusieurs années²².

Cette situation compromet sa pérennisation et les informations générées sont insuffisamment ou pas valorisées ni par l'État (décideurs), ni par les PTF. Par exemple, souvent, le suivi-évaluation des interventions, de la situation alimentaire et nutritionnelle ainsi que de la campagne agro-pastorale et halieutique est réalisé majoritairement à travers des missions envoyées et financées par les PTF du niveau central vers le niveau local. En effet, certes, l'ANADER, la DPAS et la Direction générale en charge du suivi-évaluation du MEPA disposent de dispositifs d'enquête et de suivi des campagnes agricole et pastorale, mais ces structures étatiques peinent ces dernières années à conduire ces activités de collecte d'informations faute de financement sur budget de l'État. De plus, on note une quasi inexistence d'un système de remontée de l'information du niveau local vers le niveau central parce que les CPA, CDA et CLA sont peu opérationnels, voire inexistantes dans certaines provinces. Les systèmes d'informations sur les marchés (produits agricoles et bétail) au Tchad sont très faibles et le SISAAP dépend des données de FEWSNET dans le domaine. Cependant, dans le domaine de la nutrition, il y a une remontée régulière de l'information des provinces vers le niveau central à travers trois canaux:

- Le canal du Ministère de la santé à travers la surveillance épidémiologique avec des données hebdomadaires;
- Le canal du cluster nutrition avec des données mensuelles;
- Le canal des Points focaux des CPNA à travers leurs rapports mensuels.

4.2. Acteurs non-étatiques

Au côté des services publics, interviennent des acteurs non-étatiques dont des organisations de producteurs agricoles, des ONG et le secteur privé. Actuellement, on dénombre une centaine d'ONG dont une trentaine réunie au sein de la Coordination, information et liaison des ONG (CILONG). Des cadres de concertation tels que l'Organisation des acteurs non-étatiques du Tchad (OANET) ou la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF) qui est un réseau de plus de 700 associations et groupements féminins, ont été mis en place pour mieux coordonner les actions des différentes structures de la société civile. Ces acteurs ont été consultés par l'équipe chargée de l'étude. Ils mènent diverses actions en faveur du monde rural et en appui aux populations vulnérables en contribuant à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, les capacités techniques et financières des ONG locales sont limitées. Certaines se plaignent d'une concurrence avec certaines ONG internationales (au niveau de la recherche de financement et dans le partage des projets financés par les mêmes bailleurs) qui ne respectent pas le principe de subsidiarité. Cela ne contribue pas au renforcement des capacités des ONG nationales et accentue leurs faiblesses. Mais, les principales préoccupations évoquées par les ONG nationales concernent la forte implication de certains de leurs responsables dans la politique, les cas de malversation financière et

²² First, rapport d'activité 2018

l'insuffisance d'unité pour parler d'une seule voix ; ce qui entame fortement leur crédibilité et les expose à des risques d'instrumentalisation.

Quant aux organisations de producteurs (OP), également consultées à travers leurs leaders au cours des ateliers, elles se sont regroupées par domaine dans des cadres spécifiques. Certaines OP sont organisées autour des filières tandis que d'autres sont polyvalentes. La construction du mouvement paysan tchadien a connu une évolution irrégulière avec des épisodes d'émergence et de croissance qui alternent avec des périodes des crises et de déclin. La période la plus difficile a été celle marquée par la guerre civile qu'a connu le pays. Un des problèmes majeurs qui caractérisent les OP est l'insuffisance des capacités en particulier organisationnelles, techniques et financières ; ce qui limite considérablement les performances en matière d'offre de services économiques et d'appui/de conseil/d'encadrement aux membres. Toutefois, pour peu qu'elles reçoivent un minimum de soutien, elles sont capables de grandes réalisations durables. En fait, les champs-école paysans viennent d'être introduits dans le pays et l'expérience gagnerait à être promue rapidement. Les OP sont aussi très dépendantes de l'aide extérieure, car les ressources internes sont faibles, voire inexistantes. Deux autres problèmes, non moins importants, sont l'insuffisance de démocratie, notamment le manque d'alternance à la tête de plusieurs organisations. La faible visibilité des OP dont les responsables se plaignent toujours d'être derrière les autres lors des rencontres est également une source de préoccupation. En réalité, certains responsables des OP disent souffrir surtout des incompréhensions dont ils font l'objet de la part des services techniques étatiques : les uns sous-estiment (voire ne considèrent pas) les OP alors que les autres les craignent (difficulté à les mettre sous contrôle). Enfin, la concurrence entre les OP et les luttes internes pour le leadership sont autant de facteurs négatifs qui retardent leur développement. Les crises et la mauvaise gestion des ressources au sein des OP portent souvent atteinte à leur crédibilité.

S'agissant du secteur privé, il est représenté par les entreprises agricoles, les fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles, zootechniques et nutritionnels, les commerçants des produits agro-pastoraux et halieutiques, les transformateurs des produits (agricoles, animaux, halieutiques, forestiers non ligneux), les institutions de financement (banques classiques et systèmes financiers décentralisés), les bureaux d'étude et les consultants. Certains de ces opérateurs sont membres de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat (CCIAMA) tandis que d'autres évoluent en indépendant. Dans la pratique, certains opérateurs interviennent dans plusieurs domaines à la fois (y compris autres que la SANAD). Les opérateurs privés interviennent dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques comme des exploitants agricoles, des prestataires de services, fournisseurs d'intrants, des commerçants ou des transformateurs des produits agro-pastoraux et halieutiques, etc. Pour l'instant, le secteur privé intervient plus dans le maillon de la production alors qu'ils sont particulièrement en amont de la production pour participer à l'approvisionnement en intrants, au financement de l'exploitation et en aval sur la valorisation des produits (stockage/conservation, transformation et commercialisation).

L'évolution du secteur privé Tchadien est similaire à celle des OP. Parmi les problèmes évoqués par les acteurs du secteur privé lors des ateliers de consultation, il y a d'abord la prédominance du secteur informel avec le corollaire de concurrence déloyale. A cela s'ajoute l'absence de transmission du capital entre les générations.

Par ailleurs, l'agriculture est perçue comme un métier peu valorisant et très risqué ; le secteur privé hésite à y investir de façon conséquente. Il en est de même pour certaines activités de transformation comme la boucherie, la tannerie, etc. Les opérateurs économiques intervenant

dans la commercialisation des céréales dénoncent aussi certaines distorsions causées sur le marché des céréales par les interventions de l'ONASA et les agences humanitaires tant à l'achat qu'à la cession.

En outre, les OP et les promoteurs d'entreprises privés se plaignent du manque de systèmes de financement adaptés aux besoins et contraintes spécifiques de l'agriculture et de mesures d'accompagnement technique pour ceux qui veulent entreprendre dans le secteur agricole. Enfin, les petits producteurs et leurs organisations ne sont pas reconnus dans la CCIAMA. En effet, outre leur exclusion statutaire de fait, ils disent que leurs préoccupations, contraintes et attentes spécifiques ne sont pas prises en compte. À cet effet, une initiative de création des Chambres d'agriculture régionales et nationale avait été engagée avec l'appui technique et financier de la FAO. Elles ont déjà été créées par l'Ordonnance portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, il ne reste plus qu'à mettre en œuvre leur opérationnalisation à l'aide de textes d'application.

4.3. Institutions de recherche, de formation et d'appui/de conseil

La recherche agronomique et environnementale, ainsi que la formation de cadres techniques et l'appui-conseil sont des éléments fondamentaux pour le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique en général et l'amélioration de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au Tchad, le Système national de la recherche agricole (SNA) est composé de l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement (ITRAD) et l'Institut de recherche en élevage pour le développement (IREDA) qui assurent respectivement les activités de recherche agricole (production végétale et foresterie) et de recherche zootechnique et vétérinaire. Le système national de recherche a eu des succès dans la mise au point de nouvelles technologies mais leurs transferts aux producteurs peinent du fait des faiblesses des systèmes de diffusion de l'innovation, exception faite des activités de recherche sur les semences de variétés améliorées conduites par l'ITRAD et celles de production de vaccins par le Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique (LRVZ).

Quant à la formation des cadres, elle est assurée par plusieurs universités et instituts de formation de niveau supérieur répartis sur le territoire national. À cela s'ajoute l'existence de plusieurs structures de formation dans différents domaines de la SANAD. Les technologies de l'information et de la communication offrent également des possibilités de formation à distance, de partage des connaissances et des expériences. Cependant, les institutions de formation sont caractérisées par une coordination et une harmonisation insuffisante des curricula, ce qui constitue des goulots d'étranglement. L'insuffisance de la valorisation des formations reçues fait partie des problèmes qui appellent à la mise en place d'approches de formation novatrices. Une analyse des dispositifs en matière de formation et d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes dans les activités agro-sylvo-pastorales et les activités connexes fait ressortir des insuffisances importantes. Les centres de formation et de promotion rurale des jeunes mis en place dans les années 70 et 80 ne sont plus fonctionnels. Ils avaient pour mission de former et d'appuyer l'installation des jeunes dans les activités agro-pastorales et halieutiques selon une approche d'entrepreneuriat agricole. Par ailleurs, la prise en compte de la dimension nutritionnelle dans les programmes de formation à tous les niveaux s'avère également nécessaire.

Enfin, l'appui/le conseil de proximité aux producteurs est également fourni par l'ANADER créée à partir de la fusion de l'ONDR, de la SODELAC et du PNSA et des services déconcentrés des ministères sectoriels comme évoqué plus haut. À cela s'ajoutent les projets et programmes de

développement, les prestataires privés et les dispositifs internes des organisations faïtières des producteurs. Les défis restent la capacité à structurer la demande d'appui/de conseil, à adapter l'offre à la demande, à évaluer la qualité des services offerts, et à promouvoir un dispositif autogéré par les producteurs eux-mêmes. Les faibles capacités en matière d'identification des bonnes pratiques avec des évidences et de mise en place de mécanismes de partage et de renforcement mutuel durables font partie des contraintes.

Bien que l'existence de ces centres/institutions de recherche, de formation et d'appui/de conseil constituent des atouts en matière de SANAD, il n'en demeure pas moins que l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains limite leurs performances. En outre, ces structures doivent collaborer davantage pour assurer la promotion des liens entre la recherche et la formation, la recherche et l'appui-conseil dans le domaine de la SANAD, afin de mettre au point des solutions adaptées aux contraintes identifiées et de mieux prendre en compte les préoccupations des groupes vulnérables.

Cette diversité d'intervenants en matière de SANAD, à l'exception du domaine de la nutrition, nécessite la mise en place d'un système de gouvernance et de mécanismes de coordination multi-acteurs pour favoriser les synergies et maximiser les impacts. En réalité, la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies a été très partielle et a souffert d'une insuffisance de la contribution financière de l'État, du dysfonctionnement institutionnel et de l'insuffisance des capacités des ressources humaines couplées à la forte mobilité des cadres et des autorités des départements ministériels. Les réformes institutionnelles, financières, foncières, juridiques engagées par l'État pour renforcer l'environnement favorable à la SANAD n'ont pas abouti. Ces contreperformances entament fortement leur crédibilité et l'appropriation des résultats et acquis. La multiplication des crises alimentaires et nutritionnelles depuis 2005 est là pour rappeler la mise en œuvre insuffisante des politiques agricoles et de sécurité alimentaire, voire leur inadaptation.

5. Analyse du financement

La mise en œuvre des différentes politiques et stratégies en matière de SANAD se fait essentiellement à travers différents programmes et projets d'investissement dont les plus importants contribuent au renforcement de la SANAD. À ces programmes et projets s'ajoute l'aide budgétaire octroyée par des PTF du Tchad, notamment l'Union européenne, la BAD, la Banque mondiale et la Coopération française. Enfin, il existe des financements mobilisés annuellement dans le cadre des réponses apportées aux crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent les populations vulnérables et pauvres.

5.1. Financement public de la SANAD

Ces trois dernières années, le Tchad a réalisé trois revues des dépenses publiques dans le secteur agricole (RDPA) couvrant respectivement les périodes 2003-2012, 2013-2015 et 2016 qui ont montré une évolution irrégulière des dépenses agricoles financées par l'État (entre 3 et 8 pour cent du budget total par an) avec comme constance, le fait que les ressources du budget de l'État allouées à l'agriculture sont fortement en deçà de l'engagement des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) pris à Maputo en 2003, qui est de consacrer au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à l'agriculture.

Les engagements de Maputo ont été rappelés dans la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA de Malabo en 2014. Les résultats de la RDPA de 2016 réalisée avec l'appui et selon l'approche MAFAP (voir tableau n°4 ci-dessous) ont mis en évidence une chute drastique des dépenses publiques du budget de l'État dans le domaine de la SANAD. Elles sont passées de 229,08 milliards de FCFA en 2014 à 114,34 milliards de FCFA en 2015, puis à 37,48 milliards en 2016. Le budget alloué à la SANAD a ainsi été divisé par 6 en trois ans tandis que le budget total de l'État enregistre une baisse de 52 pour cent sur la même période. À cela, il convient d'ajouter que sur les ressources allouées en 2016, 96 pour cent ont servi au paiement du fonctionnement de l'administration, principalement les salaires des fonctionnaires et les frais opérationnels.

Cette baisse du financement de la SANAD est due à la chute des prix du baril de pétrole, principale source de devises du pays mais aussi, dans une moindre mesure, à l'évolution des priorités de l'État consécutive à la lutte contre l'insécurité et au terrorisme né de l'émergence de la secte Boko Haram. Le secteur tchadien de la SANAD est donc marqué à la fois par la faiblesse des investissements et par la qualité de leur affectation et de leur gestion quand ils sont disponibles. Les questions du financement et de la gouvernance sont donc au cœur du développement agricole et rural au Tchad, d'autant plus que des écarts importants sont constatés entre les allocations budgétaires et les montants réellement mobilisés.

TABLEAU N°4: DEPENSES PUBLIQUES EN SOUTIEN A L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION (DPAA)

	2014	2015	2016
DPAA Financement État (en milliards de FCFA)			
Dotation	245,27	145,32	47,51
Ordonnancement	229,08	114,34	37,48
Taux d'exécution	93,40 %	78,69 %	78,87 %
DPAA Financement PTF (en milliards de FCFA)			
Décaissements prévus	39,14	60,98	103,32
Décaissements effectifs	29,96	36,93	48,81
Taux d'exécution	76,54 %	60,55 %	47,24 %
DPAA total État +PTF (en milliards de FCFA)			
Prévus	284,41	206,30	150,83
Effectifs	259,04	151,27	86,28
Taux d'exécution	91,08 %	73,33 %	57,20 %
Budget global CID²³ (en milliards de FCFA)			
Dotation	1 685,75	1 300,42	779,59
Ordonnancement	1 412,54	711,36	236,68
Taux d'exécution	83,79 %	54,70 %	30,36 %

Source: RDPA, février 2018

Le graphique qui suit donne une vue synthétique de la répartition moyenne des DPAA exécutées sur financement de l'État par sous-secteur sur la période 2014-2016. Selon le MAFAP, les DPAA sont relatives à l'éducation rurale, la santé rurale et les infrastructures rurales. Les DPAA financées par l'État sont fortement dominées par celles du Ministère en charge des infrastructures. La contribution de ce ministère représente en moyenne 44,09 pour cent des DPAA exécutées sur financement de l'État.

Ces fonds ont notamment servi aux entretiens routiers, à la construction et la réfection de routes et d'ouvrages hydrauliques en milieu rural. Du groupe des ministères en charge du développement agricole et rural, le Ministère en charge de l'agriculture vient en tête avec une part de 26,69 pour cent; suivi de l'élevage (8,29 pour cent). Celles des Ministères en charge de l'environnement et de la pêche et de l'eau et de l'assainissement sont relativement faibles avec respectivement 0,45 pour cent et 0,74 pour cent. En outre, les DPAA exécutées sur financement de l'État sont principalement affectées au niveau central sur la période 2014-2016. En moyenne, 90,60 pour cent des DPAA exécutées sur financement de l'État ont été affectées au niveau central contre en moyenne 9,40 pour cent des DPAA au niveau déconcentré.

Quant aux DPAA financées par les PTF, elles sont principalement orientées vers les Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage. Leurs parts représentent respectivement 32,89 pour cent et 44,78 pour cent des DPAA exécutées sur financement des PTF. La part des DPAA financées par les PTF dans le budget public total connaît globalement une amélioration. Elle a atteint 59,27 pour cent en 2016, 20,45 pour cent en 2015 et 30,02 pour cent en 2014.

Les taux d'exécution annuels des DPAA sur financement de l'État ont connu une perte de plus de 14 points entre 2014 et 2016.

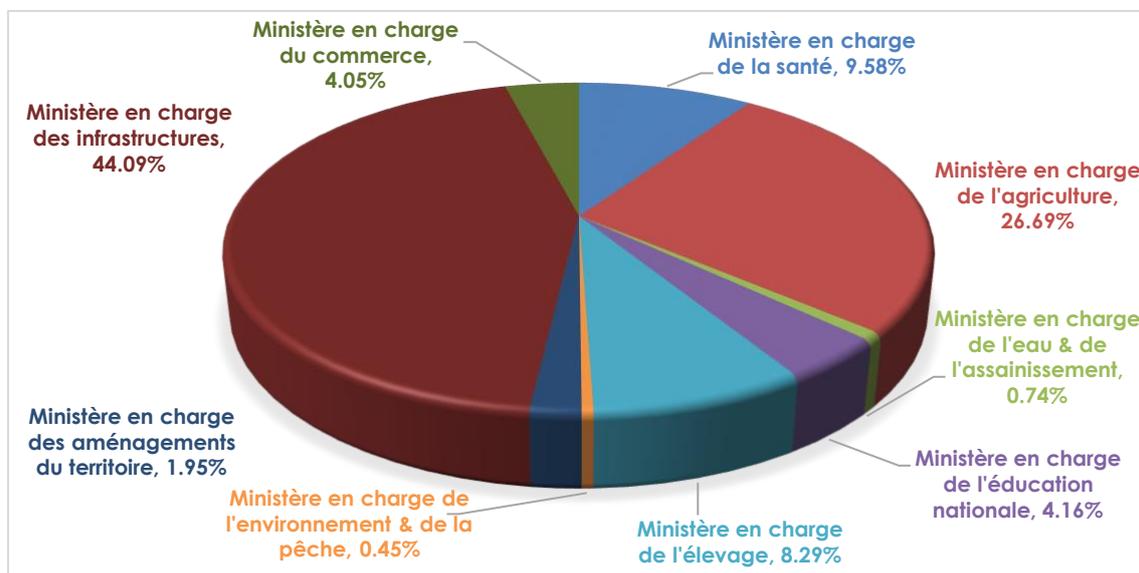
La part des DPAA financées par l'État dans le budget public total (CID) est importante (16,04 pour cent en moyenne) mais fluctue dans le temps en passant de 16,22 pour cent en 2014 à 16,07 pour cent en 2015 avant de baisser à 15,83 pour cent en 2016. Toutefois, cette part apparaît relativement faible lorsqu'on isole les dépenses publiques liées aux politiques en

²³ Circuit Informatisé de Dépenses du Ministère des Finances

soutien à l'agriculture (santé, éducation et infrastructure rurales), à l'aide alimentaire et à l'ONASA, soit 6,15 pour cent en moyenne. Ce qui montre que l'engagement de Maputo n'est pas respecté.

En outre, la période euphorique (2004 à 2013) d'importants revenus pétroliers engrangés a vu la naissance des fonds spéciaux dédiés à la jeunesse (FONAJ) aux femmes (FONAP) et autres fonds devant contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (le PNSA et le Fonds spécial en faveur de l'environnement rentrent dans cette catégorie). De même, d'importantes allocations budgétaires ont été accordées aux départements ministériels en charge du secteur rural, pour des investissements en matière de SANAD. Mais, les modalités d'administration de ces fonds ont été entachées de graves irrégularités et des déficits de gouvernance dans la gestion des opérations engagées ont compromis la durabilité des résultats du fait des contreperformances.

GRAPHIQUE 7: REPARTITION DES DPAA EXECUTEES SUR FINANCEMENT DE L'ÉTAT PAR SOUS-SECTEUR (MOYENNE 2014-2016)



Source: RDPA, Février 2018

En outre, le taux d'exécution moyen des DPAA réalisées sur financement de l'État et affectées au niveau central se chiffre à 60,80 pour cent (2014-2016). Quant au niveau déconcentré, il se situe à 88,48 pour cent en moyenne. Par ailleurs, les dépenses publiques liées aux politiques spécifiques et en soutien à l'agriculture financées par l'État ont des taux d'exécution nettement plus élevés que ceux des coûts administratifs. Le taux d'exécution moyen des coûts administratifs est de 43,36 pour cent contre 90 pour cent et 86,90 pour cent respectivement pour les dépenses publiques liées aux politiques spécifiques et en soutien à l'agriculture.

En somme, on assiste à un sous financement de la SANAD. En effet, à titre illustratif, il convient de rappeler que le budget du PNISR pour la période 2016-2022 a été estimé à 2 425,737 milliards de FCFA, soit en moyenne 404,28 milliards de FCFA par an. Les acquis sont estimés à 2 088,815 milliards dont 1 610,508 milliards venant de l'État soit en moyenne 268,418 milliards par an et 478,317 milliards provenant des projets et programmes financés par les PTF. Or, en 2016 par exemple, la contribution effective de l'État au budget du secteur n'était que de 37,48 milliards FCFA (dont 96 pour cent pour les frais de fonctionnement) soit seulement 18,96 pour cent des besoins ont été couverts. Les conséquences de cette situation sont connues: i) la faiblesse de la

performance des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques; ii) les difficultés à saisir les opportunités qu’offre le secteur rural en termes de création de valeur; iii) les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques éprouvent des difficultés à couvrir les besoins alimentaires des populations, à être des sources de revenus et d’emplois sécurisés; iv) l’agriculture n’attire plus les jeunes, ce qui se traduit par un exode rural des jeunes; v) le climat des affaires peu incitatif pour attirer l’investissement privé; vi) le nombre de personnes souffrant de l’insécurité alimentaire augmente; et vii) la situation d’extrême pauvreté qui caractérise le monde rural, etc. Cette situation est à la fois la cause et la conséquence du cercle vicieux de la pauvreté en milieu rural et de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique qui caractérise le mode de vie d’une frange importante (environ 20 pour cent) de la population tchadienne.

5.2. Financement privé

Dans la «Vision 2030, le Tchad que nous voulons», le secteur privé est reconnu comme un moteur de la croissance économique durable, ce qui est traduit dans le PND 2017-2021 par la planification d’un financement de 67 pour cent du secteur privé en vue d’assurer le développement d’une économie diversifiée et compétitive. Mais, le climat des affaires au Tchad n’étant pas de nature à attirer des investissements privés nationaux et étrangers comme souhaité, la synthèse des travaux de «la Semaine nationale de réflexion sur la contribution du secteur privé à la relance économique» signale que «si le pays veut réellement diversifier son économie et atteindre une croissance durable de façon résiliente, il n’y a d’autres choix que de s’attaquer au climat des affaires». En effet, sont ci-après résumés les problèmes rencontrés par les opérateurs économiques au Tchad:

- Insuffisance en nombre et en qualité des services des infrastructures physiques de base (électricité, télécommunications et internet) indispensables pour le secteur privé;
- Cadre législatif et réglementaire défaillant;
- Dysfonctionnement dans l’application du Code des marchés publics, largement critiqué par les acteurs privés: recours massif aux marchés de gré à gré, faible respect des règles de concurrence dans l’attribution des marchés;
- Généralisation et banalisation de la corruption (...);
- Faible concertation public-privé: pas de concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé lors de l’élaboration des textes régissant les activités économiques au Tchad (...);
- Faible valorisation des ressources humaines: insuffisance des compétences et instabilité dans l’administration;
- Environnement fiscal et douanier largement décrié par les opérateurs économiques et l’opinion publique: il est considéré comme l’un des obstacles majeurs à l’épanouissement du secteur privé. Une trop forte pression fiscale pesant sur un nombre réduit d’acteurs structurés, lesquels sont régulièrement soumis à un trop plein de contrôle (brutal et abusif) par différentes structures de l’État. Longueur des procédures douanières simplifiées pour les petits opérateurs économiques, causes de fraudes fiscales et douanières massives;
- Non règlement de la dette intérieure;
- Un secteur informel tentaculaire; absence d’un cadre institutionnel et réglementaire adapté au secteur informel;
- Difficultés de financement du privé à court, moyen et long termes à un coût abordable.

En ce qui concerne les investissements spécifiques au profit de la SANAD, les principales contraintes qui démotivent les opérateurs/investisseurs privés sont principalement relatives aux risques associés aux aléas (sécheresse, attaques des ennemis des cultures, maladies récurrentes des animaux, etc.), à l'absence d'un système de crédit adapté aux besoins du secteur, aux difficultés de trouver un prix rémunérateur du fait du faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux et d'exporter des produits en raison des exigences des normes de qualité, de conformité et de traçabilité des produits, au retour sur investissement très lent (3 à 7 ans) selon les types de produits et les filières, à l'insécurité foncière, etc.

En fait, la perception de l'environnement économique des affaires au Tchad par les opérateurs privés confirme les notations internationales du Tchad: 1) en 2018, le rapport «Doing Business» du Groupe de la Banque mondiale a classé le Tchad au 180^{ème} rang des 190 pays évalués; 2) au classement 2016 de l'indice de Gouvernance en Afrique élaboré par la Fondation Mo Ibrahim le Tchad est au 47^{ème} rang sur les 54 pays africains; 3) l'indice 2018 relatif à la perception de la corruption élaboré par Transparency International a classé le Tchad au 165^{ème} rang sur 180 pays; 4) selon COFACE (France, Assurance-crédit), les risques-pays du Tchad au 2^{ème} trimestre 2018 par rapport aux impayés d'entreprise est «très élevé».

Le Ministre de l'économie et de la planification du développement, dans une intervention télévisée a fait noter que «le climat des affaires reste encore un défi, il faut l'améliorer, le rendre compétitif pour attirer davantage d'investisseurs».

5.3. Financement des réponses aux crises alimentaires et nutritionnelles

Au Tchad, la sécurité alimentaire et nutritionnelle bénéficie du financement des ressources mobilisées annuellement dans le cadre de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent les populations vulnérables et pauvres à travers le Plan national de réponse et le Plan de réponse humanitaire du Tchad. Le premier, élaboré sous le leadership du SISAAP sur la base des résultats de l'analyse du CH est centré sur la prise charge des besoins alimentaires (y compris la fourniture d'intrants et de matériel pour la campagne des cultures irriguées et l'alimentation du bétail) et nutritionnels. Quant au Plan de réponse humanitaire du Tchad dont l'élaboration est coordonnée par OCHA, outre les rubriques couvertes par le Plan national de réponse, il prend en charge les besoins humanitaires spécifiques relatifs à l'éducation (cantines scolaires), la santé, l'eau, la protection, l'hygiène et l'assainissement. Le tableau n°5 ci-dessous récapitule les prévisions et les réalisations en termes de mobilisation des financements dans le cadre du plan national de réponse.

TABLEAU N°5 : FINANCEMENTS PREVUS ET MOBILISES A TRAVERS LE PLAN NATIONAL DE REPONSE

Années	Prévisions (FCFA)	Réalisations (FCFA)	Taux de réalisation (%)
2015/2016	73 984 900 884	33 881 846 230	45,80
2016/2017	43 206 958 833	25 670 490 300	59,41
2017/2018	89 933 252 223	45 393 379 742	50,47
Total	207 125 111 940	104 945 716 272	50,67

Source: SISAAP

Le tableau n°6 ci-dessous montre que les ressources mobilisées chaque année pour répondre aux crises humanitaires sont très importantes et dépassent largement les efforts consentis dans le domaine pour le développement à plus long terme. La situation demeure toujours difficile pour une proportion importante de la population dont les conditions de vie sont à la fois précaires et fragiles. Cela est dû au caractère multidimensionnel et complexe des crises. Il est donc urgent de changer d'approche pour réduire la fenêtre humanitaire, voire inverser les tendances lourdes actuelles. C'est pourquoi, il faut renforcer les liens entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement.

Il est également important que le pays puissent disposer d'un seul outil de réponse élaboré sous le leadership du gouvernement (SISAAP) comprenant tous les besoins humanitaires du pays. Cela permettrait d'éviter les doublons et de renforcer la crédibilité des réponses aux situations de crises.

TABLEAU N°6: FINANCEMENTS MOBILISES DE 2014 A 2018 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE

Année	Montant recherché (USD)	Financement mobilisé (USD)	Taux de réalisation (%)
2014	618 458 074	226 544 292	36,63
2015	571 597 807	273 912 299	47,92
2016	541 453 269	283 721 513	52,40
2017	588 608 263	242 677 040	41,23
2018	543 709 241	287 371 016	52,85
Total	2 863 826 654	1 314 226 160	45,89

Source: OCHA, Financial Tracking Service

6. Analyse de l'Économie politique

6.1. Obstacles de l'économie politique à la promotion de la SANAD

Une analyse sous l'angle de l'économie politique montre que plusieurs facteurs contribuent à limiter ou compromettre la mise en œuvre des mesures et actions permettant la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Parmi ces déterminants majeurs, on retient:

Facteurs politiques

- La volonté politique nécessaire pour conduire à terme certaines réformes sectorielles clés réduites à cause d'autres intérêts ou priorités gouvernementales;
- La crédibilité a minima des documents de politiques publiques et des institutions publiques chargées de leur mise en œuvre;
- La faiblesse de l'appropriation des dispositifs institutionnels du PNISR par l'État du fait des difficultés financières;
- La faiblesse du leadership de l'État et la légitimité/crédibilité a minima des mécanismes de coordination et de gouvernance de la SANAD exception faite du domaine de la nutrition;
- La persistance de la politisation des nominations des responsables des administrations publiques et des projets/programmes du domaine de la SANAD, tant au niveau central que sur le terrain;
- L'approche productiviste²⁴ de l'agriculture prônée par le gouvernement ces dernières années qui ne permet pas la prise en compte des besoins et des contraintes des petits producteurs et des exploitations familiales qui représentent le modèle de production dominant;
- Le faible soutien de l'État aux producteurs dans la mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques;
- L'instabilité institutionnelle et la forte mobilité des cadres de l'administration publique;
- La prise en compte insuffisante de la nutrition dans les documents de politique et programmes de développement;
- La prédominance de l'assistance humanitaire dans les interventions en matière de SANAD.

Facteurs socio-économiques et financiers:

- La baisse continue des dépenses agricoles financées par l'État entraînant un sous-financement des activités du domaine de la SANAD;
- La forte dépendance du secteur de la SANAD à l'égard du soutien des bailleurs de fonds;
- La politique de subvention des intrants agricoles inadéquate qui tue l'émergence d'opérateurs privés dans le domaine du fait des perturbations du fonctionnement du marché qu'elle engendre et l'absence de structure appropriée de contrôle de la qualité des intrants, notamment des engrais;

²⁴ Il est prévu que le secteur privé apportera sa contribution pour la mise en œuvre du PND 2017-2022 à travers le Partenariat Public privé (PPP) comme un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole.

- Les difficultés d'accès des producteurs aux facteurs de productions (terre, intrants et matériels agricoles, zootechniques et halieutiques, financement, appui/conseil, etc.);
- L'accès et la couverture limités des stratégies et mécanismes de gestion des risques et de protection sociale;
- La persistance des conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources naturelles;
- Un climat des affaires peu favorable à la mobilisation de l'investissement privé;
- La pression démographique.

Facteurs techniques:

- L'absence d'harmonisation entre les interventions de l'ONASA et le Plan national de réponse issu du CH;
- La faible adhésion de certains acteurs, notamment les départements ministériels en charge des sous-secteurs, à des démarches de travail en commun (multi-acteurs et multisectorielles) ;
- La faible collaboration et le manque de synergie, d'une part, entre les ministères du secteur rural et, d'autre part, entre les niveaux central et déconcentré, en raison du déficit de moyens de fonctionnement;
- La mauvaise gestion des ressources humaines et financières dédiées à la SANAD;
- L'insuffisance des moyens de fonctionnement à tous les niveaux.

6.2. Analyse approfondie des facteurs déterminants pour l'action de FIRST

Parmi l'ensemble de ces facteurs, certains paraissent déterminants et pourront constituer des points d'entrée pour l'appui de FIRST au Tchad. Il s'agit principalement de:

6.2.1. FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

En effet, les résultats de la RDPA 2014-2016 ont mis en évidence la baisse drastique des ressources publiques dédiées aux activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Cette baisse est due en grande partie à la chute du prix du baril de pétrole sur la période considérée mais également à une évolution des priorités de l'État qui place la lutte contre l'insécurité et le terrorisme au Tchad et dans la sous-région en haut de son agenda. Cette situation est aggravée par la faiblesse des investissements privés du fait d'un climat des affaires non favorable et des multiples risques (aléas climatique et dysfonctionnement des marchés céréaliers, etc.) qui rendent le secteur peu attrayant.

Les résultats de la RDPA montrent une forte dépendance du financement de l'agriculture à l'égard des bailleurs de fonds qui sont en augmentation constante sur la période considérée. Il semblerait que le gouvernement compte sur les PTF pour assumer une part importante de la responsabilité afin que son action et ses moyens soient consacrés à d'autres problèmes, notamment sécuritaires. Cette situation dénote également la faible capacité des producteurs et de leurs organisations à influencer sur l'allocation des ressources du budget de l'État.

6.2.2. INADEQUATION ENTRE LES CHOIX POLITIQUES ET LES BESOINS DES AGRICULTEURS EN MATIERE DE SOUTIEN

L'approche de développement de l'agriculture semble principalement fondée sur des objectifs productivistes sans se soucier des besoins réels des producteurs et de la capacité d'appropriation et de pérennisation des investissements par les bénéficiaires. Cette approche s'illustre dans la mise en œuvre du PNSA qui s'est traduite par la réalisation de plusieurs grands périmètres et la fourniture de plus de 3 000 tracteurs dans le cadre du programme labour en faveur des agriculteurs. Il s'agit pour le gouvernement de démontrer son soutien au monde rural tout en donnant une grande visibilité à ses actions souvent dans la perspective des échéances électorales.

Au cours de l'atelier de consultation des organisations de producteurs dont la grande majorité exerce dans des exploitations familiales, il est ressorti que les besoins prioritaires des agriculteurs en matière de soutien pour moderniser leurs activités portaient sur: i) la réalisation de petits périmètres individuels et collectifs avec une maîtrise totale ou partielle de l'eau; ii) l'accès à des motoculteurs, à du matériel agricole à traction animale appelé également unités de cultures attelées (charrettes, charrues et pair de bœufs), à des motopompes de préférence qui fonctionnent à base de source d'énergie renouvelable, à des semoirs; iii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'approvisionnement régulier en intrants de qualité et à un coût raisonnable; iv) l'acquisition de matériels de transformation des produits (matériels de séchage, décortiqueuses, presse à huile, etc.); et v) l'appui à la commercialisation des produits.

En tout état de cause, ces grandes réalisations (aménagements hydro-agricoles, tracteurs) menées à coup d'appels d'offres nationaux et internationaux, constituent une source d'enrichissement illicite et mettent en évidence le décalage entre les choix politiques et les besoins réels des bénéficiaires. Cette inadéquation entre l'offre et la demande met également en évidence la faible capacité des producteurs à influencer sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques ainsi que la faible valorisation des résultats de la recherche sur la vocation des sols. Il en va de même pour le secteur privé national qui a été occulté dans ces opérations. Pourtant, pour réussir une mécanisation agricole raisonnée, il est indispensable de renforcer le rôle du secteur privé dans la chaîne d'approvisionnement du matériel agricole et du service après-vente.

6.2.3. PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DE LA NUTRITION DANS LES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES

Jusqu'à une date relativement récente, la malnutrition n'était pas considérée comme une problématique majeure de développement par les décideurs. Elle était perçue comme un simple problème de santé publique qui se gérait à travers une prise en charge par les formations sanitaires. Très peu de ressources humaines et financières étaient consacrées à la lutte contre la malnutrition. Il a fallu la succession de crises nutritionnelles majeures dans certaines zones du pays (2005, 2010, 2012 et tout récemment 2018) associées à des images effrayantes d'enfants en souffrance et la forte mobilisation internationale pour y faire face pour que les autorités appréhendent l'ampleur et la gravité du problème. Par ailleurs, outre l'absence de spécialistes de la nutrition dans les départements ministériels des sous-secteurs de la SANAD, ces départements élaborent leurs politiques en accordant un accent particulier aux priorités classiques, en ignorant ou en reléguant la nutrition au second plan. Pour changer cette situation, il est nécessaire d'encourager l'information et de sensibilisation des individus et des

communautés, en vue de favoriser des changements sur les plans sociaux et des comportements, mais également des acteurs du développement afin de promouvoir des approches intersectorielles et multi-acteurs pour lutter contre les causes structurelles des différentes formes de malnutrition. Il convient également de doter le pays d'une politique publique vigoureuse et volontariste portée par des institutions publiques fortes. C'est dans cette optique que s'inscrit la mise en place de la PNNA et du PAINA.

6.2.4. DEFICIT DE GOUVERNANCE ET FAIBLESSE DU LEADERSHIP DE L'ÉTAT

Idéalement, la définition, l'organisation et la conduite des interventions dans le domaine de la SANAD devraient se faire sous le leadership de l'État tout en veillant à assurer la participation de tous les acteurs clés. Il est de sa responsabilité également de montrer la direction à suivre et d'être au-devant de la «manœuvre». Malheureusement, les capacités humaines, organisationnelles et financières de l'État sont faibles. L'État est absent de plusieurs domaines où il est attendu, notamment au niveau de la coordination (exception faite du CNNA, du CTPNA et du CASAGC), de la mobilisation des acteurs, du suivi-évaluation, de la capitalisation et de la redevabilité des interventions. L'État éprouve également des difficultés à honorer ses engagements financiers dans la contrepartie des projets et programmes et de certains indicateurs de décaissement de l'aide budgétaire. Le pays souffre également de la dispersion et du manque d'alignement de certaines interventions des PTF sur les priorités nationales. Au cours des ateliers de consultation des acteurs provinciaux, les autorités et des cadres des services déconcentrés ont reconnu que plusieurs interventions, notamment des ONG leur échappaient et qu'ils n'avaient pas de moyens pour assurer leur suivi sur le terrain. D'autre part, plusieurs PTF tolèrent, voire disent comprendre, les manquements graves de l'État dans la gouvernance des projets et programmes qu'ils financent, notamment en ce qui concerne le non-respect des engagements pris (ex. déboursement de la contrepartie de l'État, non-respect des procédures de gestion, etc.), les nominations ou le recrutement de cadres incompetents et peu dévoués au poste de coordonnateur national. Pourtant, ces faiblesses compromettent l'efficacité des interventions et entament fortement la crédibilité de l'État et, ce faisant, affaiblissent son leadership. Ces problèmes devraient être débattus courageusement dans le cadre d'une concertation politique inclusive sur les différentes problématiques de la SANAD et des solutions appropriées pourraient ainsi être identifiées et mises en œuvre.

6.2.5. ABSENCE DE POLITIQUE APPROPRIÉE EN VUE DE LA MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La croissance démographique, dans sa forme actuelle (3,6 pour cent par an et 6,3 enfants par femme) et dans un contexte de pauvreté généralisée, constitue à la fois une cause et une conséquence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En définitive, une population mal nourrie, mal soignée, mal éduquée, etc. est un facteur qui limite les efforts de développement du pays et réduit la qualité de vie des populations. Ce phénomène s'explique d'abord par des facteurs socio-culturels et religieux. En effet, les facteurs socio-culturels et religieux constituent souvent un blocage pour l'adoption des politiques et mesures s'adressant à la maîtrise de la croissance démographique. En outre, face au faible niveau de développement technique des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, les ménages ruraux ont un besoin important de main d'œuvre pour réaliser les tâches agricoles et domestiques. Par ailleurs, certains hommes politiques, de peur de s'attirer la colère des chefs religieux et des communautés et dans le souci de sécuriser un électorat important, font profil bas et hésitent à ouvrir le débat sur le sujet. En effet, outre les considérations religieuses, plusieurs femmes (voire certains maris) ont peur de ne pas retrouver leur fertilité. Suite à l'application de certaines méthodes traditionnelles de

contraception inappropriée, force est de reconnaître qu'il y a des femmes qui éprouvent des difficultés à concevoir après. Cependant, face aux difficultés économiques et aux exigences de la vie moderne, une prise de conscience est constatée au niveau des élites et d'une frange importante des jeunes de la nécessité à contrôler la taille du ménage.

En tout état de cause, la maîtrise de cette croissance démographique constitue donc un défi majeur de développement. Il est donc important de jeter les bases d'une transition démographique pour profiter du dividende démographique en renforçant le système de santé de la reproduction. Parallèlement, il est urgent de travailler à la maîtrise des facteurs démographiques (le taux de croissance annuel et l'indice synthétique de fécondité). En somme, la capture du dividende démographique constitue une condition essentielle pour accélérer le développement et améliorer la qualité de vie des populations.

6.2.6. FAIBLE INTEGRATION ENTRE LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET CELLES DE DEVELOPPEMENT

Le Tchad souffre à la fois d'une fragilité climatique avec des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents (sécheresses, inondations), d'une fragilité économique liée à la chute des prix du pétrole entraînant une crise économique et financière majeure, d'une fragilité sécuritaire avec une histoire récente jalonnée de conflits locaux (autour de l'accès et du contrôle des ressources naturelles, le braquage de véhicules et motos), nationaux (résurgence des mouvements politico-militaires, lutte contre Boko Haram) et régionaux (conflits au Mali, en RCA, en Lybie, au Soudan, au nord du Nigeria) avec leur corollaire de pertes en vies humaines, de destruction des biens et de mouvements de population²⁵. La croissance rapide de la population est également un facteur majeur de fragilité (voir point précédent). Ces différentes formes de vulnérabilité sont renforcées par la faiblesse de la gouvernance et vice versa. Dans ce contexte, chaque choc provoque une crise alimentaire, nutritionnelle et/ou pastorale. Ces crises sont de plus en plus récurrentes, complexes et intenses. La réponse à ces crises appelle à la mise en place chaque année d'un Plan national de réponse humanitaire pour atténuer les souffrances des personnes, ménages et communautés affectés. Les interventions humanitaires classiques, même si elles permettent de sauver des vies humaines, sont coûteuses et n'ont pas engendré de progrès significatifs dans le renforcement de la résilience. Il est également admis que le mal-développement, engendré par des causes structurelles, a contribué à accroître la vulnérabilité de certains groupes de la population. C'est pourquoi, la construction/le renforcement de la résilience exige de la part des acteurs humanitaires et du développement davantage de collaboration, avec des objectifs communs et des pratiques convergentes qui mettent l'accent sur le renforcement de la capacité des populations à anticiper, à répondre elles-mêmes aux crises et à en limiter les effets

L'analyse du financement de la SANAD au Tchad a révélé que les ressources allouées aux interventions humanitaires entre 2014 et 2018 étaient largement supérieures à celles affectées aux actions de développement. Cette situation est en partie liée à la prédominance des crises mais reflète également les intérêts de certains acteurs. En réalité, il est plus facile de mobiliser les ressources de l'aide au développement pour les interventions d'urgence que pour celles de développement. Chaque épisode de gestion de crise est une occasion pour les acteurs humanitaires et les institutions publiques en charge de la mise en œuvre des plans de réponse humanitaire de mobiliser des ressources leur permettant d'équilibrer leur budget avec des

²⁵ Banque Mondiale (Sep 2015) : Priorités pour réduire la pauvreté et stimuler la prospérité partagée : Diagnostic Pays Systématique (DPS)

procédures de gestion simplifiées. Parfois, certains acteurs humanitaires contribuent à maintenir cette situation en influençant les statistiques relatives aux personnes souffrant des différentes formes d'insécurité alimentaire ou de malnutrition.

6.2.7. DYSFONCTIONNEMENT ET MAUVAISE GOUVERNANCE DE L'ONASA

L'ONASA est un instrument majeur du dispositif national de prévention et de gestion des crises. Cependant, ses interventions ne se font pas en harmonie avec les priorités et les approches d'intervention retenues dans le Plan national de réponse élaboré à partir des résultats de l'analyse du CH. En effet, il est constaté que les prélèvements du stock national de sécurité alimentaire dont l'ONASA est le gestionnaire, pour le compte de l'État et des PTF, se font sous la pression des hommes politiques et des autorités administratives (gouverneurs, préfets et sous-préfets) sans obéir à une procédure préalablement édictée (il est même fréquent que des entrepôts soient ouverts à la vente subventionnée sans que le besoin ne se fasse sentir, situation matérialisée par exemple en 2013 par des méventes au Chari Baguirmi où des excédents de production étaient observés). Par ailleurs, l'ONASA croupit actuellement sous une dette abyssale qui plombe son fonctionnement et dont l'apurement est un préalable à une relance des activités. Cela dénote d'une mauvaise gouvernance dans la gestion de la chose publique. Cette situation est la conséquence de l'absence d'un plan de contingence national face aux risques alimentaires. Elle est également due à l'impuissance du comité paritaire de suivi de l'ONASA à faire respecter ses décisions, notamment l'arrêt de l'endettement de l'Office. En réalité, dans tous les pays du Sahel confrontés fréquemment à des crises, l'assistance humanitaire en général et l'aide alimentaire en particulier gérées par les institutions étatiques se sont pas neutres. Elles sont fortement empreintes de considérations politiques. C'est pourquoi, il arrive que les vivres soient mobilisés et mis à la disposition des populations qui ne sont pas nécessiteuses. Ce détournement de l'objet de l'ONASA, sa mauvaise gouvernance et la faiblesse des capacités techniques (y compris de gestion) de son personnel ont fortement entamé sa crédibilité et conduit certains partenaires à arrêter leur appui.

Pour améliorer la situation et permettre à l'ONASA de réaliser sa mission avec efficacité et efficience, une réforme de l'institution vient d'être lancée sous la supervision du Ministère en charge de l'agriculture et en consultation avec le comité paritaire de suivi dont plusieurs PTF sont membres (FAO, UE, BAD, Allemagne, Chine, France, etc.). Cette réforme sera l'occasion de revoir, entre autres, le statut, le mandat et les objectifs de l'ONASA, les modalités de son fonctionnement, notamment de constitution, de reconstitution, d'utilisation et de gestion des stocks, les conditions d'apurement de sa dette ainsi que sa place au sein du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et ses relations avec les autres institutions publiques intervenant dans le domaine de la SANAD (ministères sectoriels, ANADER, etc.).

7. Appréciation du réalisme et de la crédibilité de l'ensemble des politiques et stratégies

L'analyse d'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelles et des activités agro-sylvo pastorales montre que les résultats obtenus sont insuffisants pour inverser les tendances lourdes constatées. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation dépasse chaque année le seuil des trois millions et les taux des différentes formes de malnutrition sont largement au-dessus des normes admises par l'OMS.

La situation demeure préoccupante dans la bande sahélienne et très critique dans le bassin du Lac Tchad, malgré les énormes potentialités qu'il renferme, qui est confronté à la pire crise de son histoire du fait l'insécurité née de la résurgence de Boko Haram. Pire, dans la zone soudanienne jadis grenier du pays, certaines provinces présentent une prévalence de la malnutrition chronique supérieure à celle rencontrée dans certaines provinces de la zone sahélienne témoignant ainsi d'une forte dégradation de la situation.

Outre les aléas climatiques, cette situation est la résultante des effets conjugués de l'insuffisance des investissements publics et privés, de l'insuffisance des réformes d'ordre institutionnel, foncier, financier et juridique, de la faiblesse des capacités organisationnelles et humaines des acteurs nationaux notamment de l'État et des organisations non-étatiques, et des répercussions des problématiques émergentes.

En somme, en théorie la SANAD est une priorité nationale mais dans la pratique, elle bénéficie de peu d'attention de la part des autorités nationales préoccupées par la gestion des crises sécuritaires. Le domaine de la SANAD est sous-traité aux PTF qui investissent des ressources importantes pour contribuer à sauver des vies humaines. Il y a donc un problème réel de concrétisation effective de la volonté et de l'engagement politiques en faveur de la SANAD.

Par ailleurs, l'analyse des politiques et stratégies en place, notamment le PNISR et la PNNA, montre des situations différenciées. D'un côté, il y a la PNNA dont le document est de qualité et la mise en œuvre se déroule dans des conditions acceptables. Le succès de la mise en œuvre de la PNNA réside dans la qualité et l'engagement des ressources humaines et l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation en place. La qualité des ressources humaines en charge de la mise en œuvre des politiques est au cœur de ce succès. Cette crédibilité lui a permis de bénéficier du soutien de l'État et des PTF parmi lesquels l'Union européenne à travers le Projet SAN, le PAM et l'UNICEF, ainsi que plusieurs ONG nationales et internationales.

De l'autre côté, il y a le PNSIR dont la version actuelle du document souffre de certaines insuffisances et dont la mise en œuvre n'est toujours pas effective telles qu'évoquées au point 2.1. Cette situation est aggravée par le choix politique porté sur une logique «productiviste» incarnée pendant une bonne dizaine d'années par le PNSA qui accorde peu de place à la promotion des exploitations agricoles familiales, qui constituent pourtant le modèle de production dominant, et la prise en compte des attentes et des contraintes des «petits producteurs».

Les problématiques émergentes, telles que l'insécurité, l'exode et l'immigration internationale, ne sont pas prises en compte. S'agissant de l'emploi des jeunes, un des objectifs du PNISR consiste à mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production (objectif spécifique 4: améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, mieux intégrer les jeunes et les femmes dans les systèmes de production et renforcer la résilience des ménages ruraux) et le document mentionne sa complémentarité avec le FONAJ.

Néanmoins, le document ne prévoit pas de stratégie intégrée dédiée à la promotion de l'emploi des jeunes dans le secteur. Il manque également de propositions d'action ambitieuses concernant l'inclusion productive des jeunes en vue de la modernisation et de la durabilité du secteur agro-alimentaire. Le sous-programme 4.3 sur l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement rural est le seul endroit où l'attention aux jeunes est explicite²⁶, mais les recommandations proposées n'ont pas encore été mise en œuvre. Les sous-programmes et composantes du PNISR dédiés à la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes et, en général, à l'inclusion productive des jeunes et des femmes pour la modernisation et la durabilité même du secteur agroalimentaire gagneraient à être mis en œuvre adéquatement. Un autre problème important est lié au fait que le PNISR manque d'un plan d'action, d'un cadre de résultats et, à l'exception du Secrétariat technique qui ne compte que deux cadres, les autres instances de mise en œuvre ne sont pas place.

L'analyse des facteurs d'économie politique a mis en évidence un autre problème, à savoir: le choix de modèle de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique. Il s'agit principalement de l'inadéquation entre les choix politiques et les priorités des producteurs en termes de besoins en matière de soutien. En effet, la priorité doit être accordée à la promotion des exploitations familiales agricoles qui représentent la principale forme d'organisation des systèmes de production agro-pastoraux et halieutiques regroupant plus de 98 pour cent des exploitants agricoles et qui ont une marge d'accroissement de la production et de diversification très élevée moyennant un appui conséquent pour faire face aux limites et aux vulnérabilités en termes d'accès aux services et opportunités économiques, de protection sociale et de renforcement des systèmes de gestion durable des ressources productives.

Cette agriculture familiale constitue la base de l'alimentation et la principale source de revenus des populations, en particulier, rurales. Elle constitue donc le moteur de la transformation du secteur rural et sert de fondement pour favoriser une croissance économique inclusive et durable et lutter contre les différentes formes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle présente également des opportunités majeures pour le développement de l'entrepreneuriat agricole. Malgré son importance, elle peine à se moderniser, à cause du faible niveau de soutien qu'elle reçoit et reste largement tributaire des aléas et des changements climatiques, d'autant plus que la plupart des producteurs sont enfermés dans un cercle vicieux de pauvreté.

²⁶ Les composantes de sous-programme 4.3 sont les suivantes: Composante 4.3.1: Appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural; Composante 4.3.2: Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives; Composante 4.3.3: Développement d'un partenariat actif en faveur du genre.

Composante 4.3.1. Appui à l'entrepreneuriat agricole des femmes et des jeunes en milieu rural. La composante intégrera les actions liées à: i) l'élaboration d'un programme d'appui aux activités économiques des femmes rurales; ii) le renforcement des capacités des femmes et des jeunes ruraux en leadership, lobbying et négociation; iii) l'alphabétisation fonctionnelle; iv) l'étude sur les créneaux porteurs d'emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural; et v) l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des jeunes et des femmes sur l'offre d'emplois en milieu rural. *Composante 4.3.2. Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives*

Les principales actions de cette composante porteront sur (i) la définition d'un cadre juridique garantissant l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives (terres, capital, crédit), (ii) l'appui aux femmes rurales à s'organiser en groupements, associations, réseaux pour faciliter leur accès aux ressources productives et (iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux mécanismes de financement pour accroître leur capacité d'investissement.

Pourtant, le potentiel de développement de l'agriculture familiale en termes de productivité, de rentabilité et de résistance aux chocs est très élevé et gagnerait à être promu pour répondre à la demande alimentaire nationale et extérieure et améliorer le bien-être des populations qui y vivent. En effet, les exploitations agricoles familiales ont démontré leur capacité à assurer des productions agricoles, animales et piscicoles satisfaisantes dès lors que les conditions pluviométriques le permettent et que l'offre de services économiques en appui aux producteurs est assurée. De ce fait, l'agriculture familiale constitue un moyen efficace et approprié de réduire la pauvreté en milieu rural. Elle est le principal pourvoyeur d'emplois en milieu rural et une source de revenus diversifiée pour les acteurs notamment les groupes vulnérables qui y vivent.

Cette situation est aggravée par la faible intégration entre les interventions humanitaires et celles axées sur le développement alors même que leurs objectifs sont convergents. Certains acteurs humanitaires considèrent que les crises sont la conséquence d'un mal-développement tandis que les acteurs du développement reprochent aux actions humanitaires de se limiter à sauver des vies humaines. En réalité, les programmes de développement réguliers éprouvent des difficultés à prendre en compte les besoins, les attentes et les aspirations des groupes vulnérables. Il est donc nécessaire, voire urgent, de changer de paradigme. Il s'agit d'améliorer la cohérence, la synergie et la complémentarité des interventions.

De cette analyse, il ressort que la PNNA est une politique publique réaliste et crédible. Ce n'est pas le cas du PNISR qui gagnerait à être relu pour résorber les insuffisances relevées et acquérir le statut de politique publique avec un plan d'action budgétisé et un cadre de résultats approprié et dotée de ressources humaines compétentes, engagées et motivées ainsi que d'instances institutionnelles opérationnelles et efficaces pour assurer sa mise en œuvre effective.

8. Priorités d'investissement dans la SANAD

Pour réaliser l'ODD2, à savoir «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable», il est fondamental de venir à bout des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les priorités d'investissement suivantes:

1. Renforcer les capacités des acteurs et la gouvernance des interventions en matière de SANAD;
2. Améliorer et renforcer la productivité, la diversification et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques;
3. Appuyer l'insertion professionnelle et économique des jeunes et des femmes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique;
4. Améliorer la résilience et le statut nutritionnel des groupes vulnérables, notamment des enfants, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées et démunies.

Le choix des différentes actions retenues au niveau de chaque priorité d'investissement repose sur la spécificité, la recherche de synergie et de complémentarité avec les efforts en cours dans le pays, l'optimisation de l'impact et des effets recherchés (effets cumulatifs, rapport coût-avantage et délai), la valorisation des expériences réussies ainsi que la pérennité et l'appropriation par les acteurs nationaux, notamment les participants et bénéficiaires de l'action. De ce fait, les résultats escomptés sont aussi importants que les processus mis en place pour y parvenir.

Au regard des moyens limités, les actions prioritaires à développer dans le court terme sont les suivantes:

- La relecture du PNISR et sa mise en œuvre effective;
- L'appui à la réforme de l'ONASA;
- L'amélioration du ciblage des groupes et des zones vulnérables;
- L'organisation de campagne de plaidoyer en faveur de l'amélioration du financement de la SANAD;
- Le renforcement des capacités des acteurs nationaux;
- La mise en place des textes d'application de la LOAH;
- La promotion de dispositifs de génération de données probantes, de capitalisation et de diffusion des expériences et des bonnes pratiques et de renforcement mutuel des acteurs de la résilience; et
- La promotion d'un dialogue structuré au sein du secteur et des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sur l'inclusion productive de jeunes et des femmes.

Dans le détail, pour améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population tchadienne et des groupes vulnérables et impulser les transformations sociales et économiques nécessaires, l'accent sera mis sur les actions suivantes regroupées au sein des priorités d'investissement qui suivent.

8.1. Priorité d'investissement 1: renforcer les capacités des acteurs et la gouvernance des interventions de la SANAD

8.1.1. OBJECTIF

L'objectif visé est de maximiser l'efficacité et l'efficience des investissements dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la faim et, plus particulièrement, au profit de la résilience des populations tchadiennes par une meilleure coordination, intégration et gestion des interventions.

8.1.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

Les cibles prioritaires sont constituées des différents acteurs et organes des dispositifs institutionnels nécessaires à la mise en œuvre des investissements prioritaires dans la SANAD retenus dans le cadre de la présente analyse de l'efficacité des politiques publiques à savoir: le dispositif de gouvernance, le dispositif de coordination, celui de la concertation et enfin, celui de la mise en œuvre. Ces cibles prioritaires sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°7 : CIBLES PRIORITAIRES

Dispositifs institutionnels	Niveau d'intervention	Cibles prioritaires
Dispositif de décision	Niveau national	Comité de pilotage du PNISR et CNNA
	Niveau national	Secrétariat technique du PNISR et CTPNA
Dispositif de coordination	Niveau provincial	Comité provincial d'action (PNA) Comité provincial de la nutrition et de l'alimentation (CPNA)
	Niveau national	Comité de coordination des programmes du PNISR: il regroupe les représentants de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNISR.
Dispositif de concertation	Niveau national	CPA, CPNA
	Niveau provincial	
Dispositif de mise en œuvre	Niveau national et structures déconcentrées de l'État	Maîtres d'œuvre: ministères, collectivités territoriales
	Niveau déconcentré	Maîtres d'œuvre: Services techniques déconcentrés, organisations de producteurs, organisations féminines, ONG, exploitations agricoles familiales, transformateurs, etc.

8.1.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

La zone d'intervention par rapport à la gouvernance de la SANAD concerne l'ensemble du territoire national.

8.1.4. INTERVENTIONS A DEVELOPPER

Pour assurer une gouvernance efficace et une administration efficiente dans le secteur de la SANAD, les actions prioritaires à promouvoir concernent: une amélioration du ciblage des groupes et zones vulnérables, un renforcement de l'intégration des interventions humanitaires avec l'aide au développement, un renforcement des capacités des acteurs clés de la SANAD, des systèmes d'information efficaces, un financement adéquat des activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et de la nutrition et, surtout, une impulsion des réformes institutionnelles, foncières et financières.

1. Améliorer le ciblage des groupes et des zones vulnérables, à travers: i) le renforcement des capacités des parties prenantes clés de la SANAD concernant les méthodes de ciblage les plus utilisées dans les pays du Sahel, notamment la méthode basée sur le cadre analytique AEM, la

méthode PMT développée par la Banque mondiale et le ciblage à l'échelle communale développé avec l'appui du PNUD; ii) la conduite de tests de ciblage avec les différentes méthodes pour tirer des enseignements sur les forces et les faiblesses de chacune dans le contexte tchadien; et iii) l'alignement, la et la mise à jour régulière du registre unifié des ménages chroniquement vulnérables hébergé au niveau du Ministère de l'économie et de la planification du développement.

2. Renforcer l'intégration entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement, en promouvant les actions suivantes : (i) enrichir et vulgariser une note conceptuelle sur l'intégration entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement élaborée par la Délégation de l'Union Européenne au Tchad ; (ii) développer des espaces de collaboration, concertation et dialogue entre les acteurs humanitaires et ceux du développement à différents niveaux; et iii) réadapter les méthodes et outils d'intervention.

3. Développer les capacités humaines et organisationnelles des acteurs de la SANAD, tel que prévu entre autre par la LOAH, à travers: i) l'évaluation des ressources humaines et des besoins en renforcement des capacités au niveau de ministères sectoriels en charge de la SANAD et des acteurs non-étatiques; ii) le renforcement des capacités des organes et instances de mise en œuvre du PNISR; iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités à court, moyen et long termes pour les différentes catégories d'acteurs et d'institutions en charge de la gouvernance de la SANAD; iv) le renforcement des institutions de recherche agronomique et de recherche sur la nutrition; v) le renforcement des capacités des institutions de vulgarisation sur les bonnes pratiques en matière de nutrition; vi) le renforcement des dispositifs d'appui/de conseil et de formation des producteurs et des acteurs des activités connexes (fournisseurs d'intrants et de matériels de production, opérateurs de la transformation, du stockage/de la conservation et de la commercialisation).

4. Renforcer les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation par: i) l'appui à la finalisation de la mise en place et l'opérationnalisation du Dispositif de suivi-évaluation global orienté sur les résultats du PNISR qui fait office de cadre commun de suivi-évaluation proposé; ii) la mise à jours de la cartographie des projets et programmes majeurs de la SANAD ; iii) l'appui au fonctionnement efficace des systèmes de coordination et de suivi-évaluation existants (le CTPNA, les instances du PNISR, les CPNA et les CRNA, les CDA et CLA) ; iv) la réalisation chaque année d'une revue du secteur de la SANAD, dans le cadre du mécanisme de pilotage du secteur rural institué par l'Ordonnance N°043/PR/2018 du 31 août 2018, portant orientation agro-sylvopastorale et halieutique; et v) la promotion des dispositifs de génération de données probantes, de capitalisation et de diffusion des expériences et des bonnes pratiques et de renforcement mutuel des acteurs de la résilience.

5. Renforcer les systèmes d'information sur la SANAD par: i) l'organisation de plaidoyer en faveur de l'accroissement des ressources du budget de l'État allouées aux dispositifs sectoriels et intersectoriels d'information sur la SANAD des niveaux central et déconcentré notamment le SISAAP, et en assurer le décaissement effectif; ii) le renforcement des compétences des acteurs locaux et du niveau central impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs d'information, notamment en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données; iii) le renforcement des systèmes d'information sur les marchés des produits agricoles, d'élevage, forestiers non ligneux et halieutiques; et iv) l'extension du dispositif d'information sur la SANAD au niveau local à travers le développement des observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV), des systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponses aux urgences (SCAP/RU) et des sites sentinelles.

6. Améliorer le financement de la SANAD, à travers: i) la large diffusion des résultats des trois revues des dépenses publiques dans le secteur agricole; ii) l'organisation de campagnes de plaidoyer auprès du Ministère en charge des finances, de l'Assemblée nationale et de la Présidence de la République pour changer la situation actuelle du financement de la SANAD; iii) la réalisation régulière de RDPA; iv) l'institutionnalisation du suivi régulier des dépenses publiques en matière de SANAD; v) l'amélioration du climat des affaires en mettant en place un code de financement spécifique à la SANAD pour attirer le secteur privé national; et vi) la mise en œuvre de mécanismes et dispositifs de financement de la SANAD prévus dans la LOAH.

7. Impulser les réformes dans le secteur de la SANAD avec un accent particulier sur la mise en œuvre de la LOAH. Dans le détail, il s'agit: i) d'élaborer un plan de mise en œuvre de la LOAH; ii) de vulgariser la LOAH en vue de son appropriation par les acteurs concernés; iii) d'appuyer l'élaboration des textes d'application (Décrets) de la Loi; iv) de doter le pays d'une politique agricole; v) de procéder dans les meilleurs délais à une relecture du PNISR pour y intégrer les présentes priorités d'investissement, les engagements et indicateurs de Malabo et les PRP-AGIR; et vi) de promouvoir le dialogue politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable dans le cadre du plaidoyer pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies et en particulier d'impulser les différentes réformes.

8.2. Priorité d'investissement 2: améliorer la productivité, la diversification et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques

8.2.1. OBJECTIF

L'amélioration de la productivité, de la diversification et de la compétitivité des filières vise à passer d'une agriculture familiale de subsistance utilisant des techniques et moyens de production peu performants et rudimentaires, vers une agriculture familiale moderne et durable à travers l'amélioration des marges de productivité, la rationalisation de la gestion des facteurs de production et la promotion des chaînes de valeurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche/aquaculture. Il s'agit donc de bâtir une agriculture intensive, diversifiée et durable qui procure une alimentation saine et suffisante, des revenus et des emplois sécurisés pour les populations rurales en général, et les groupes vulnérables en particulier.

8.2.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

L'instauration ou la promotion d'une agriculture familiale productive, diversifiée et durable touchera essentiellement les producteurs ruraux, à savoir les exploitants agricoles des ménages chroniquement vulnérables, en particulier les agriculteurs, les agropasteurs, les éleveurs et les pêcheurs pauvres exclus du marché et qui n'ont pas accès ou ont un accès limité aux facteurs de production, y compris les ressources financières et les dispositifs d'appui. Il y a également les ménages pratiquant une agriculture de subsistance à faible productivité et endettés, les travailleurs agricoles sans terre, les ménages dont certains membres souffrent de malnutrition, les «petits producteurs» (agriculteurs, agropasteurs et éleveurs) vivant dans des systèmes de production de subsistance et/ou des ménages affectés par les crises et chocs ponctuels y compris l'insécurité et dont les moyens de subsistance ont été laminés. La situation spécifique des personnes vivant d'handicap et résident dans les ménages vulnérables retiennent également l'attention. Enfin, une autre cible prioritaire est représentée par les opérateurs économiques souhaitant investir dans le secteur agricole

8.2.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Il s'agit des zones chroniquement vulnérables en particulier les zones sahéennes semi-arides où la pluviométrie est souvent déficitaire, des zones de troubles dont la province du Lac, des zones exposées aux risques d'inondation (notamment, les provinces du Hadjer Lamis, des deux Mayo-Kebbi, du Salamat).

8.2.4. INTERVENTIONS A DEVELOPPER

Les principales actions à développer sont:

1. Valoriser les ressources en eau facilement accessibles par la mobilisation des eaux au moyen de transferts sociaux au profit des ménages vulnérables. Il s'agit de: i) construire des ouvrages de conservation des eaux et des sols/défense et restauration des sols pour protéger des terres de culture et les pâturages en voie de dégradation ou réhabiliter des terres dégradées par des techniques de conservation des eaux de surface et de défense et restauration des sols; ii) construire des seuils d'épandage sur les cours d'eau temporaire pour favoriser l'étalement des écoulements, la recharge des nappes et le stockage de l'eau à des fins agricoles, pastorales et halieutiques; iii) protéger et aménager les ouadis, les oasis, les polders, les faux polders pour mieux les sécuriser, retarder le tarissement et optimiser leur productivité; iv) réaliser et mettre en valeur des aménagements hydro-agricoles sommaires par des techniques et technologies simples et facilement maîtrisables par les petits producteurs, à des fins de maraîchage et d'abreuvement du bétail, au niveau des plaines temporairement inondées et aux abords des plans d'eau; v) appuyer l'appropriation et la mise en valeur des sites protégés/réhabilités et vi) réaliser des études d'impact environnement et social comme préalable à tout investissement majeur et veiller à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

2. Développer un système d'approvisionnement régulier en intrants et matériels agricoles, zootechniques/vétérinaires et halieutiques de qualité et à coût raisonnable, à travers: i) la mise en place des «centres de services intégrés» au niveau local bâti autour de diverses composantes, à savoir, une boutique d'intrants et de petits matériels de production, un système de financement, un champ-école paysan, une radio communautaire, un système de warrantage et un dispositif d'appui/conseil; ii) l'appui à la professionnalisation du secteur privé national d'approvisionnement en intrants; et iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'approvisionnement en intrants.

3. Promouvoir la valorisation des productions, à travers : i) la transformation des produits à l'aide d'unités semi-traditionnelles et modernes de transformation; ii) l'amélioration de la qualité des produits; iii) le renforcement des capacités de stockage et de conservation ; iv) le développement de l'interprofession ; v) l'organisation de la commercialisation des produits bruts et transformés, y compris l'appui à la recherche de débouchés sûr à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Par rapport à ce dernier point. À cet effet, il sera nécessaire d'appuyer la

structuration des transformateurs en coopératives ou petites et moyennes entreprises pour qu'ils soient capables de jouer efficacement leur rôle de pivot au niveau du dispositif.

4. Créer les conditions favorables à une plus grande implication du secteur privé : À cet effet, des réformes importantes sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires ; condition sine qua non de l'émergence d'un secteur privé robuste et compétitif, afin d'impulser un développement socio-économique et culturel durable. Il s'agit, notamment de: i) la réduction des coûts et de la durée des transactions; ii) la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires; iii)

la redynamisation du cadre législatif et réglementaire; iv) la sécurisation des investissements privés nationaux et étrangers; (v) l'application de taux d'imposition attractifs; (vi) l'application des mesures de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale; vii) la lutte contre la corruption; viii) le règlement de la dette intérieure; ix) l'amélioration de la gouvernance des ressources humaines et financières; et x) l'application des dispositions de l'Ordonnance portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, y compris la création de la banque agricole et la mise en œuvre des facilités financières permettant d'accélérer le développement des productions alimentaires ; xi) la réforme de la justice, les réformes foncières, les réformes bancaires, etc.

8.3. Priorité d'investissement 3: appuyer l'insertion professionnelle et économique des jeunes et des femmes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

8.3.1. OBJECTIFS

L'objectif général est de lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes en milieu rural par la promotion de l'entrepreneuriat rural dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Les objectifs spécifiques visés consistent à:

- Réduire le taux de chômage des diplômés sans emploi, des jeunes déscolarisés et des femmes rurales;
- Améliorer les revenus des jeunes et des femmes.

8.3.2. GROUPES CIBLES PRIORITAIRES

Les catégories de la population qui seront touchées par les interventions visant à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, sont principalement: les chômeurs et les diplômés sans emplois, les exodants du milieu rural, les jeunes filles engrassées et abandonnées qui vivent seules avec leurs enfants, ; les immigrants rapatriés ou retournés, les repentis/ex-combattants de groupes armés illégaux, les retournés de la Libye, de la RCA et du Soudan, les personnes souffrant d'handicap et, enfin, les descendants des réfugiés ou réfugiés naturalisés.

8.3.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les zones d'intervention prioritaires retenues pour la mise en œuvre des actions en faveur des jeunes et des femmes sont les zones à fortes potentialités de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique, les zones qui alimentent l'exode rural, les zones où la tentation de radicalisation des jeunes est forte et les zones d'accueil de migrants.

8.3.4. INTERVENTIONS A DEVELOPPER

Pour promouvoir l'insertion professionnelle et économique des jeunes et des femmes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, le pays concentrera son action sur quatre domaines d'investissement prioritaires, à savoir:

1. Renforcer les systèmes de formation professionnelle, à travers: i) la réalisation d'une étude pour identifier et analyser les besoins du marché local des emplois, en relation avec le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique; ii) la réadaptation des programmes de formation des écoles

et instituts de formation professionnelle pour mieux intégrer les compétences requises par le marché local des emplois, en relation avec le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique; iii) l'offre de formations de reconversion et l'accompagnement des jeunes diplômés dont les formations de base ne correspondent pas à la demande du marché du travail, notamment en relation avec le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique; iv) le développement de la formation en situation pour les jeunes analphabètes ou avec un niveau de formation limité aux métiers non agricoles (mécanique, électricité, plomberie, maçonnerie, réparation de cellulaires, etc.); et v) la relance/redynamisation des centres de formation professionnelle agricole, en assurant l'intégration de modules d'entrepreneuriat, accès au marché, etc.

2. Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers: i) le renforcement des compétences des promoteurs des projets en matière d'entrepreneuriat agricole et de gestion des exploitations agricoles, d'élevage et de pêche/aquaculture ainsi que de services d'appui au secteur (ex. mécanisation); ii) la maîtrise et la valorisation durable des ressources en eau à des fins de production agro-sylvo-pastorale et halieutique (réseau californien, goutte à goutte, etc.); iii) le développement d'un système d'approvisionnement régulier en intrants et matériels agricoles de qualité et à coût raisonnable; iv) la mise en place d'un système de financement adapté des projets des jeunes et des femmes qui souhaitent entreprendre des activités agro-pastorales et halieutiques comprenant des subventions et des facilités d'accès aux micros crédits; v) l'institution de facilités fiscales et parafiscales aux jeunes entreprises, y compris l'élaboration d'un code d'investissement spécifique au secteur de la SANAD; vi) le renforcement de l'accès à la terre et l'acquisition de droit de propriété pour les femmes et les jeunes y compris à travers un plaidoyer auprès des chefs traditionnels détenteurs des terres; vii) l'accès des jeunes et des femmes à la formation agricole et l'appui/conseil aux producteurs; viii) l'accès des jeunes et des femmes à des services d'incubation agro-entrepreneurial de proximité; ix) l'appui à l'organisation et à la structuration des jeunes et des femmes exploitantes agricoles en coopératives; et x) le développement de micro-entreprises dans le secteur de la fourniture d'intrants et dans les chaînes de valeur agro-alimentaire, le transport rural, la transformation des produits, le stockage/conservation, etc.

3. Valoriser la production des exploitations dirigées par des jeunes et des femmes, à travers: i) l'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits (certification d'origine); ii) l'amélioration des systèmes de conservation, de stockage et de transport des produits; iii) la valorisation des produits locaux par la transformation à l'aide de petites unités modernes de transformation agroalimentaire; et iv) le soutien à la commercialisation et la facilitation de l'accès aux marchés.

4. Promouvoir un dialogue structuré au sein du secteur et des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques au sujet de l'inclusion productive de jeunes et des femmes, à travers: i) l'analyse de la participation des jeunes et des femmes dans les différentes filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques (y compris leurs conditions d'emploi et leurs revenus), ainsi que des créneaux porteurs d'emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural, et l'élaboration de plans d'action au niveau des filières ou du secteur pour la promotion de l'inclusion productive des jeunes et des femmes; ii) l'identification de jeunes et de femmes leaders dans le secteur, et de groupes et organisations existantes afin de renforcer leurs capacités en leadership, lobbying et négociation, afin de les aider à améliorer la visibilité de leur rôle dans le secteur et à mobiliser des investissements; iii) l'identification des actions en cours appuyées par des partenaires du développement ou les pouvoirs publics afin de promouvoir une approche plus intégrée des défis de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique; iv) le

développement de plateformes d'échange entre les jeunes producteurs/entrepreneurs, ainsi que les jeunes migrants de retour et les acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques; et v) l'encouragement des jeunes, y compris les migrants de retour, à utiliser les envois de fonds et les fonds de la diaspora de manière productive dans les zones rurales et ainsi à créer des opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi.

8.4. Priorité d'investissement 4: améliorer l'état nutritionnel des populations

8.4.1. OBJECTIF

L'objectif est de formuler et de mettre en œuvre, d'une part, un programme ambitieux d'appui au renforcement durable de la résilience des communautés et des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique dans les zones vulnérables, et d'autre part, un programme d'appui à l'amélioration de l'état nutritionnel de tous les groupes vulnérables à l'aide d'une approche multi-secteur. Ce dernier programme permettra d'assurer aux enfants (de 0 à 5 ans notamment), aux femmes enceintes et allaitantes et aux autres groupes vulnérables de la population, une alimentation suffisante et nutritive, à l'aide de stratégies et techniques éprouvées.

8.4.2. GROUPES CIBLES

Les catégories de la population concernées sont les enfants souffrant de malnutrition de 0 à 59 mois, les ménages particulièrement exposés aux risques de malnutrition du fait de déficits céréaliers et de régimes alimentaires déséquilibrés, les ménages pauvres en difficulté d'accès aux services sociaux de base, les femmes enceintes et allaitantes démunies et victimes de carences, les jeunes filles engrossées et abandonnées qui vivent seules avec leurs enfants, les personnes âgées sans ressources, les personnes démunies, les réfugiés et les déplacés.

8.4.3. ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les zones où sévit l'insécurité nutritionnelle sont celles qui connaissent des déficits récurrents de production agricole, qui enregistrent des déficits en matière d'accès aux services sociaux et de développement des pratiques familiales essentielles, qui sont en proie à l'insécurité et confrontées à des pratiques/pesanteurs socio-culturelles néfastes. Il s'agit notamment des provinces de la zone sahélienne, de certaines parties de la zone saharienne et de la zone soudanienne qui enregistrent des taux de malnutrition aiguë et/ou chronique très élevés. Ainsi, avant toute intervention, il est fondamental d'identifier préalablement les zones et les catégories de populations vulnérables et en situation de malnutrition et précarité alimentaire, à l'aide de méthodes de ciblage efficaces.

8.4.4. INTERVENTIONS A DEVELOPPER

Les principales actions à développer sont tirées du Plan d'action intersectoriel de nutrition et d'alimentation (PAINA) défini comme un cadre d'actions pertinent et cohérent en vue de reproduire à plus grande échelle des interventions spécifiques et sensibles en matière de nutrition. Il s'agit notamment, des actions ci-après, conformément aux neuf principaux domaines prioritaires du PAINA:

1. Améliorer la gouvernance, la coordination, la génération d'évidences, la communication et la surveillance nutritionnelle, à travers: i) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de nutrition et d'alimentation; ii) l'appui institutionnel aux structures centrales et

déconcentrées en charge de la nutrition; iii) le renforcement d'un système de surveillance et de communication nutritionnelle dynamique.

2. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des parties prenantes institutionnelles et communautaires, par: i) l'intégration de la nutrition dans les curricula de formation et programme de recherche, à l'aide de modules et de stratégies cohérentes de mise en œuvre; et ii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs clés de la nutrition (agents de santé et des secteurs connexes, relais communautaires).

3. Promouvoir une alimentation saine et équilibrée des enfants et des femmes enceintes et allaitantes et des groupes à besoins spécifiques, à travers: i) la mise en place de l'initiative hôpitaux amis des bébés; ii) le passage à l'échelle des cellules de soutien à l'allaitement maternel; iii) le suivi et la promotion de la croissance dans les structures sanitaires et communautaires iv) la sensibilisation et l'information des femmes sur les actions essentielles en matière de nutrition, y compris les bienfaits de la planification familiale et son rôle dans la lutte contre la malnutrition; v) la supplémentation systématique en fer et acide folique des femmes enceintes lors des CPN et au niveau communautaire; vi) la distribution d'aliments de compléments fortifiés aux plus vulnérables; et vii) la communication soutenue sur les bonnes pratiques en matière de nutrition.

4. Améliorer la disponibilité et l'accessibilité de la nourriture de qualité dans les ménages, à travers: i) l'appui au renforcement de la résilience des systèmes de production alimentaire (agriculture, élevage, pêche/aquaculture, cueillette et transformation des produits forestiers non ligneux); ii) les filets sociaux et autres stratégies similaires; iii) la production et la distribution d'aliments thérapeutiques prêt à l'emploi à base de denrées locales; et iv) le développement et la valorisation des produits agricoles à forte valeur nutritive pour la lutte contre la malnutrition chronique.

5. Renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant y compris la malnutrition aigüe en situation d'urgence, par: i) l'inclusion du protocole de la Prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe (PCIMA) dans les modules de formation; ii) le passage à l'échelle de la PCIMA dans toutes les provinces; iii) le renforcement de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition au niveau communautaire (FARN, Care Group); et iv) l'institution et la tenue régulière de séances de Communication pour le développement (C4D) au cours de consultations pré et post natales.

6. Assurer un accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et promouvoir les bonnes pratiques familiales, par: i) le renforcement des systèmes d'approvisionnement et de stockage en eau potable et la sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau; ii) la promotion de la construction des UPH (PMH, forage, etc.); iii) la formation de comités de gestion des points d'eau (sanitaires et scolaires); iv) le passage à l'échelle de l'approche «WASH in Nut»; v) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement, notamment la promotion des pratiques de lavage des mains à l'eau propre et au savon; vi) la mise à l'échelle de l'Approche assainissement totalement pilotée par la communauté (ATPC) pour mettre fin à la défécation à l'air libre au niveau communautaire, y compris dans les écoles.

7. Renforcer le contrôle de qualité et l'innocuité des aliments, à travers: i) le développement, la mise en place et l'opération d'un cadre juridique adéquat; et ii) le renforcement des capacités des techniciens de santé, de nutrition, d'hygiène et d'assainissement en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi que des associations des consommateurs et des producteurs sur

l'hygiène alimentaire, par la formation et la dotation en moyens de travail.

8. Renforcer la nutrition et l'alimentation dans le système éducatif (milieu scolaire et universitaire), à travers: i) l'extension des cantines scolaires; ii) la diversification des aliments; iii) la formation des enseignants; iv) le déparasitage des enfants ; et iv) la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, de nutrition et d'alimentation à travers les écoles primaires.

9. Renforcer la participation communautaire et l'adoption de pratiques familiales essentielles, à travers: i) le développement et la mise à disposition des outils de communication sur les pratiques familiales essentielles; ii) le renforcement des capacités des groupements de femmes sur les PFE; et iii) le renforcement des capacités des ONG locales sur la gestion de la nutrition à assise communautaire.

8.5. Mesures d'accompagnement

Les investissements directs dans les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques et dans la nutrition sont nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment des groupes vulnérables et contribuer à une prise en charge des problématiques émergentes abordées plus haut. Mais, pour accélérer l'atteinte des résultats escomptés et optimiser au mieux l'impact en faveur de l'éradication de la faim et de la pauvreté, il est indispensable d'améliorer les approches d'intervention et de créer un environnement propice en agissant efficacement dans les autres domaines et/ou les facteurs contributifs.

TABLEAU N°8: MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mesures	Objectifs et actions
<p>1. Construction et/ou renforcement des partenariats stratégiques autour de la SANAD</p>	<p>Objectif: Mobiliser, renforcer et soutenir les partenariats pendant la formulation et la mise en œuvre des interventions dans le domaine de la SANAD.</p> <p>Actions retenues à promouvoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le leadership de l'État dans le pilotage de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes d'investissement majeurs dans la SANAD; - Réaliser un état des lieux des mécanismes de travail conjoint existants dans le domaine de la SANAD (coordination, concertation, dialogue politique et suivi-évaluation) dans la perspective de leur rationalisation et de leur renforcement; - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour mobiliser et mieux coordonner les acteurs non-étatiques majeurs de la SANAD pour renforcer la collaboration et accroître l'impact de leur contribution; - Promouvoir des approches de convergence pour lutter, dans le cadre d'une démarche globale, intégrée et coordonnée, les causes profondes et améliorer l'impact au profit de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en s'inspirant de la stratégie Faim zéro du Brésil ou de l'approche « communes de convergence » de l'Initiative 3N du Niger. La notion de convergence intègre trois dimensions majeures à savoir: géographique, programmatique et opérationnelle.
<p>2. Maîtrise de la croissance démographique</p>	<p>Objectif: Réaliser une transition démographique pour mieux capturer le dividende démographique.</p> <p>Actions retenues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la mortalité infantile et maternelle; - Promouvoir une campagne de communication et d'information pour un changement social et de comportement portée par les leaders d'opinions et les organisations de la société civile; - Renforcer l'éducation, notamment des jeunes filles pour qu'elles restent plus longtemps à l'école et, ce faisant retarder leur mariage, mais également faire en sorte qu'elles soient plus responsables de leur maternité; - Promouvoir la planification familiale, notamment l'utilisation des méthodes de contraception pour assurer un espacement des naissances; - Accroître l'autonomisation des femmes par le financement d'activités génératrices de revenus; - Appliquer les textes qui luttent contre le mariage précoce et les grossesses des filles à l'école; - Créer un observatoire national pour suivre l'évolution des indicateurs du dividende démographique.
<p>3. Renforcement du système éducatif</p>	<p>Objectif: Offrir à tous les Tchadiens un accès égal à un enseignement de qualité, en particulier aux populations vulnérables, dont les femmes et les jeunes filles pour que le pays dispose de ressources humaines de qualité aptes à participer à la création de la richesse nationale.</p> <p>Actions retenues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les enseignants à tous les niveaux (cycles de formation); - Promouvoir la formation dans les filières qui répondent à la demande du marché et basée sur le développement d'une culture entrepreneuriale, accroître l'offre et la qualité (manuels, infrastructures, etc.); - Développer la culture d'excellence et de redevabilité dans la perspective de récompenser les bons résultats et de sanctionner les défaillants; - Impliquer davantage les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et d'étudiants, les promoteurs privés dans la réforme du système éducatif.
<p>4. Renforcement de la sécurité des personnes et des biens</p>	<p>Objectif: Créer un environnement sécuritaire propice à la réalisation d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Actions retenues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer de paradigme pour privilégier une approche de développement en complément de celle centrée sur la sécurité; - Renforcer la culture du vivre ensemble, le civisme et la culture de la paix; - Lutter contre l'injustice sociale et l'impunité; - Privilégier le dialogue et le débat inclusifs dans le règlement des différends; - Appuyer la reconstruction des moyens de subsistance des populations des zones en conflits et des infrastructures socio-économiques détruites tout en accélérant les efforts de désenclavement des régions concernées et des zones de production agro-pastorale; - Renforcer la gouvernance politico-administrative et impliquer les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de sécurisation des zones en proie à l'insécurité; - Intensifier les campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs sur les conflits agriculteurs/éleveurs - Améliorer la couverture des points d'eaux en zone pastorale et respecter les couloirs de transhumance; - Renforcer les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits.

Bibliographie

Banque mondiale: Priorités pour éradiquer la pauvreté et stimuler la prospérité partagée: diagnostic-pays systématique, 2 septembre 2015

Banque Mondiale: Programme de la Banque mondiale dans la région du Lac Tchad: appui au développement, au redressement et à la résilience, 13 décembre 2018

Banque mondiale: Rapport «Doing Business» 2019: formation pour mieux réformer

COTON TCHAD SN: Filière cotonnière du Tchad: historique, évolution et perspective, février 2016

CTPN: Rapport du Mouvement SUN: évaluation conjointe de la plateforme multi-acteurs, 2017

Direction des productions agricoles et des statistiques du Ministère en charge de l'agriculture: Rapport de la mission conjointe d'évaluation de la production agricole définitive de la campagne agro-pastorale 2018-2019, février 2019

FIRST: Note conceptuelle sur la stratégie de mise en œuvre du dialogue politique sur la SANAD, avril 2017

FIRST: Rapport d'activités 2018, janvier 2019

FIRST: Revue du secteur rural, juin 2017

FIRST: Revue des dépenses publiques allégée du secteur agricole, février 2018

Fondation Mo Ibrahim: Rapport sur l'Indice annuel sur la gouvernance en Afrique, 2017

INSEED: 2^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat, 2009

INSEED: Enquête démographie et de santé à indicateurs multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015, mai 2016

INSEED: 2^{ème} Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT2), 2003

INSEED: 3^{ème} Enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3), 2011

INSEE: 3^{ème} Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3), juin 2013

INSEE: Emploi au Tchad en 2011, juin 2013

International Crisis Group: Tchad: désamorcé les tensions dans la zone sahélienne, Rapport Afrique 266, 5 décembre 2018

Ministère de l'action sociale, de la famille et de la solidarité nationale: Politique nationale genre, décembre 2011

Ministère de l'agriculture et de l'irrigation: Priorités résilience pays (PRP-AGIR), mars 2016

Ministère de l'agriculture et de l'irrigation et NEPAD: Plan national d'investissement du secteur rural (PNISR) 2016-2022, janvier 2016

Ministère de l'aménagement du territoire: Projet systèmes d'informations sur le développement rural et aménagement du territoire (SIDRAT), 2011

Ministère de l'économie et la planification du développement et PAM: Faim Zéro: Feuille de route pour l'élimination de la faim et de la malnutrition au Tchad, octobre 2016

Ministère de l'économie et la planification du développement: « Vison 2030: le Tchad que nous voulons », mars 2017

Ministère de l'économie et la planification du développement: Plan national de développement (PND), 2017-2021, mars 2017

Ministère de l'élevage et des productions animales: Résultats du recensement général de l'élevage, 2016

Ministère de la santé publique et UNICEF: Enquêtes nutritionnelles et mortalité rétrospective au Tchad, 2017

Ministère de la santé publique: SMART 2018, septembre 2018

Ministère de la santé publique: Politique de nutrition et d'alimentation

OCHA: Tchad: Crise alimentaire et nutritionnelle, appel à une réponse à l'échelle des besoins, janvier 2018

OCHA: Note analytique sur la situation au centre et à l'est du pays, septembre 2018

OIM: Tendances migratoires, page 5, Mai 2018

OMS: Profils des pays pour le diabète, 2016

Présidence de la République: Programme national de sécurité alimentaire (PNSA Phase 2 - 2013-2020), juin 2012

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, 2014

PNUD: Rapport mondial sur le développement humain, 2018

SAREL/USAID: Note conceptuelle sur l'intégration de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement, juin 2016

SISAAP: Rapport de l'analyse de la situation alimentaire par la méthode du Cadre harmonisé (CH), mars 2018

SISAAP: Rapport de l'analyse de la situation alimentaire par la méthode du Cadre harmonisé (CH), mars 2019

SISAAP/CASAGC: Plan national de réponse, mars 2019

SODELAC: Missions, réalisations, contraintes et perspectives, 2016

SODELAC: Schéma directeur pour le développement de la région du Lac, 1996

Tidjani A, Bechir M, Moussa A, Dionadji M, Mbairi DG: Les aliments vendus sur la voie publique: Expérience du Projet de recherche et d'accompagnement pour la salubrité des aliments de la rue (PRASAR) au Tchad, Revue scientifique du Tchad, mai 2016

Transparency International: Classement 2018 de la perception de la corruption, 2019



Co-financé par
l'Union européenne